

NOTRE VISION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE



2019

Liberté

Responsabilité

Solidarité

Intégrité

Égalité



www.afektounes.tn

[Afek.tounes.pageofficelle](https://www.facebook.com/afek.tounes)

(+216) 31 400 493





Introduction

Un Tunisien acteur dans la transformation de son pays

Les difficultés socio-économiques de notre pays sont devenues insupportables. Nous avons plus de 650 000 chômeurs, plus d'un million et demi de pauvres et chaque jour qui passe dans notre pays, les préoccupations matérielles prennent une ampleur considérable dans le quotidien des Tunisiennes et des Tunisiens. Nos universités forment un grand nombre d'étudiants dont une proportion importante a de maigres chances de trouver un emploi à la fin des études. L'égalité des chances devant les opportunités régresse, ce qui retire jour après jour l'espoir chez les jeunes d'un avenir meilleur dans leur propre pays. La gouvernance du pays a été marquée par une kleptocratie avant la révolution et nous voilà installés dans une corruption endémique, 8 ans après la révolution. La corruption a touché les rouages du pouvoir et des services publics, entravant de plus en plus le citoyen dans sa vie quotidienne, ralentissant les activités économiques et la création d'emplois, et reflétant une piètre image aux visiteurs étrangers de la Tunisie. Le risque d'une république mafieuse est désormais palpable.

Le « système existant » est devenu tellement défaillant qu'il n'est plus possible de le transformer. Il s'agit désormais de rompre et de construire un nouveau système ouvert sur le monde. Un système qui tient compte de plusieurs faits de notre époque à l'aube du premier quart du 21ème siècle. Une démocratie certes, mais dans un État où ses représentants se soumettent à ses règles. Un citoyen libre, mais responsable. Nous avons besoin de construire pour nos citoyens un nouveau modèle de développement, de repenser nos politiques de développement humain, l'éducation de nos enfants, la santé de chaque Tunisien, le système de sécurité sociale et la dignité de nos retraités, notre agriculture et la <http://www.afektounes.tn> gestion durable de nos ressources naturelles, le climat des affaires, le système financier et fiscal, notre organisation territoriale, le tout autour d'une administration réellement au service des citoyens. Nous avons besoin de revoir notre politique étrangère et nos partenariats. Nous devons revoir notre politique de sécurité ainsi que la gestion de nos frontières dans un cadre géopolitique complexe dans notre région du monde.



En 2014, Afek Tounes avait bien identifié les raisons de l'échec de la période d'avant la révolution et la période de la Constituante. L'échec des 5 dernières années a confirmé l'ampleur des dégâts provoqués par le modèle existant qui en fin de compte s'avère inopérant dans le cadre d'une démocratie balbutiante avec une classe politique non préparée à la gestion des affaires de l'Etat. A part quelques courtes périodes ayant donné un tant soit peu d'espoir, l'incompétence, l'opportunisme et les compromis contre nature, ont fini par dégrader dramatiquement le pouvoir d'achat des familles tunisiennes et appauvrir le pays globalement. La nécessaire transformation économique et sociale n'a même pas été entamée durant cette dernière législature.

La vision fondamentale de Afek Tounes porte sur un projet national ambitieux. Un projet qui rassemble tous les citoyens autour d'un même rêve, des citoyens libres et responsables, des citoyens acteurs prêts à saisir l'opportunité de la liberté et de la démocratie pour inscrire leur pays dans le cercle des nations où il fait bon vivre, des citoyens qui mènent une vie décente et prospère.

Notre projet national : Rompre pour reconstruire

La Tunisie a besoin d'une reconstruction qui capitalise sur certains acquis fondamentaux mais qui s'inscrit en rupture dans beaucoup de domaines où une nouvelle construction est nécessaire.

Nous envisageons un projet de rupture/reconstruction sur la base d'un véritable Etat de droit, assurant une solidarité efficiente, transformant son système éducatif pour donner toutes leurs chances à ses jeunes dans le cadre d'un modèle économique ouvert et compétitif.

Notre Etat doit mettre le citoyen au cœur de ses objectifs afin de lui assurer la dignité, la sécurité et la prospérité. Un état fort et respecté par son efficience et par la qualité des services qu'il rend aux citoyens et aux entreprises. Pour Afek Tounes, et pour réparer les erreurs du passé, un traitement de choc s'avère nécessaire. Nous visons à doter notre pays de tous les moyens nécessaires pour installer une démocratie pérenne dans un Etat de droit. La reconstruction du système judiciaire et de l'appareil sécuritaire doit s'accélérer pour redonner la confiance nécessaire du citoyen en l'Etat de droit, pierre angulaire de la démocratie. La corruption doit disparaître à n'importe quel prix de ces deux corps essentiels pour installer la confiance dans l'appareil de l'Etat de droit. La sérénité des citoyens passe d'abord par la confiance dans l'Etat et les représentants du droit.

Un Etat qui joue un rôle primordial pour garantir une redistribution des richesses, qui limite les inégalités et qui garantit une vie digne à ses citoyens en combattant la pauvreté et la précarité.



Un État, au-delà de ses missions souveraines de défendre nos frontières, d'assurer notre sécurité et de hisser le rang de la Tunisie sur le plan international, un Etat qui joue un rôle fondamental dans les domaines de l'éducation et de la santé. Un Etat qui se concentre sur la construction de l'infrastructure à long terme et le transport urbain, service social fondamental pour la mobilité des citoyens. Un Etat qui veille à la solidarité entre les générations, les classes sociales et les régions. Un Etat qui assure une sécurité sociale digne et performante y compris aux populations les plus modestes, des soins de santé de qualité et surtout une éducation innovante, moderne et de qualité sur l'ensemble du territoire.

L'Etat est aussi le garant d'un environnement sain des affaires, encourageant la libre entreprise, un environnement réglementaire simple, et incitatif, un environnement financier compétitif, un cadre de partenariat public-privé efficace en assurant une transparence garante d'un traitement équitable de tous les citoyens et de tous les opérateurs économiques.

L'Etat doit aussi mettre en place des structures de gestion plus efficaces des entreprises publiques et réformer son administration pour laisser place à la méritocratie et intégrer de nouvelles forces vives. Une administration au service des citoyens. L'Etat doit enfin passer d'un modèle de gouvernance très centralisé à un modèle responsabilisant les structures régionales et municipales élues par les citoyens localement.

L'Etat ne devrait pas être un opérateur économique mais le garant de la libre entreprise, de la libre concurrence et de l'état de droit solidaire.

Une réussite économique qui se base sur un nouveau modèle économique qui met aussi le citoyen au cœur de ce modèle, qui privilégie l'économie de production à celle de la rente, qui abolit les barrières, simplifie les procédures, libère les énergies pour l'entrepreneuriat et l'innovation et qui rétablit la valeur du travail comme source première de création de la richesse, un modèle qui donne toute l'importance au capital humain et à sa valorisation. Nous voulons libérer notre économie du joug d'un environnement réglementaire lourd et contradictoire, d'une administration trop conservatrice entravant dans certains domaines les initiatives entrepreneuriales. Nous voulons, un Etat digitalisé, zéro papier, zéro tampon.

Notre modèle de société s'inscrit dans la continuité et la réalité d'un pays authentique au carrefour de plusieurs civilisations, fier de sa construction historique, portant dignement ses valeurs et affichant une ouverture sur le monde, avec comme principes fondamentaux le respect de la liberté individuelle et la préservation du droit de chacun à s'exprimer librement.



Nous avons besoin de repenser notre système éducatif afin de remettre l'ascenseur social en marche et permettre un accès équitable à l'éducation dans tous ses cycles. Notre projet est d'arrêter la dispersion de la prise en charge des jeunes enfants de 3 à 6 ans entre divers services publics et privés sans contrôle. Un seul ministère en charge de nos enfants dès l'âge de 3 ans avec l'établissement de l'école maternelle. Notre projet consiste à faire de l'école un centre de vie non seulement scolaire mais aussi culturel et sportif et qui rayonne sur toute la société. Notre projet a repensé le système de santé du pays afin de garantir des soins de qualité accessibles à tous nos citoyens.

Afek Tounes place le citoyen au centre de toutes ses politiques. La liberté de penser, de s'exprimer, de s'instruire et d'entreprendre représente la condition de lendemains heureux pour les Tunisiennes et les Tunisiens. La solidarité entre les citoyens est une valeur que nous défendrons et encouragerons en donnant toute sa place à la société civile en soutien de l'action de l'Etat. La crise du pouvoir d'achat cessera grâce à une économie qui devient performante, apportant une prospérité durable, seule à même de sortir toutes les régions de la Tunisie de la pauvreté.

Afek Tounes se veut le parti de la parole vraie et sincère, le parti qui ose et qui entreprend. Le parti qui ouvre des horizons à nos jeunes qui aspirent à plus d'opportunités et d'espace dans leur propre pays.

En capitalisant sur les acquis de notre pays et en mettant le citoyen au centre de nos objectifs dans le cadre d'une vision globale, un rêve partagé et une détermination collective, mais aussi à travers une gouvernance alliant compétence, responsabilité et intégrité, et en cherchant l'adhésion de chaque Tunisien prêt à retrousser les manches, la Tunisie ne peut que réussir, telle est notre ambition pour notre pays.



La reconstruction de la citoyenneté : Le citoyen au cœur du projet politique d’Afek Tounes

Table des matières

1. Pour un système éducatif de qualité.....	8
2. Pour un enseignement supérieur adapté au marché de l’emploi et ouvert sur son environnement.....	13
3. Pour un ancrage de la pratique généralisée du sport.....	17
4. Pour une culture fondatrice de la citoyenneté et génératrice de développement.....	20
5. Pour un système de santé plus juste et efficace.....	23
6. Pour un régime de retraites équitable et garantissant la dignité de nos aînés.....	28
7. Pour un revenu universel de base et un État instituant la solidarité.....	31
8. Pour un renforcement irréversible de la société civile.....	36
9. La Femme tunisienne, un atout pour la prospérité de la Tunisie.....	40
10. Pour un développement durable, soucieux de l’environnement et de la gestion de l’eau.....	45
11. Pour une économie sociale et solidaire au service des Tunisiens.....	50
12. Pour des Tunisiens, à l’étranger, contributeurs actifs au développement national et partenaires dans la prise de décision.....	53
13. Pour une démocratie basée sur l’Etat de droit.....	58
14. Pour un système sécuritaire républicain et efficace.....	61
15. Pour un service public moderne, à la hauteur des attentes du citoyen, de la société civile et de l’entreprise.....	65
16. Pour un État opérateur économique uniquement dans les secteurs stratégiques, régulateur du marché dans le cadre de la loi.....	68
17. Pour une énergie disponible, plus en harmonie avec l’environnement.....	72
18. Pour une infrastructure, un transport et une logistique favorisant le développement économique et améliorant la qualité de la vie.....	76
19. Pour des régions fortes, maillons essentiels de la dynamique économique et sociale.....	81
20. Pour une Tunisie ouverte sur le monde.....	84
21. Pour une réelle transformation digitale de la Tunisie.....	88
22. Pour une agriculture durable, pilier de l’économie nationale.....	92
23. Pour une industrie et des services associés conquérants, se hissant dans la chaîne de valeurs.....	96



24. Faire du tourisme un axe de développement stratégique pour l'économie tunisienne	102
25. Pour un secteur bancaire et financier à la hauteur des ambitions de la Tunisie.....	107
26. Pour une fiscalité juste au service d'une économie prospère	112

Pour un système éducatif de qualité

Enjeux et états des lieux

Le 21ème siècle se caractérise par des progrès considérables dans le domaine du numérique et de l'économie du savoir, avec le développement de la robotisation, de l'automatisation et de l'intelligence artificielle. La technologie fait désormais partie intégrante de notre quotidien. Ces avancées ont des répercussions profondes sur nos modes de vie, et sur l'économie en général. Dans ce contexte, il est essentiel de s'interroger sur l'adaptation du système éducatif tunisien aux nouveaux métiers qui émergent et aux besoins du marché du travail. La qualité de l'enseignement, la culture numérique, le développement d'un esprit critique et novateur sont les bases de l'école de demain.

La Tunisie souffre actuellement de l'inadaptation de son système éducatif à cette nouvelle donne. Nous observons une détérioration de la qualité de l'éducation. Pourtant depuis l'indépendance, l'éducation a été un facteur de paix sociale, d'harmonisation régionale et un catalyseur de l'ascenseur social. Aujourd'hui, cet ascenseur est en panne ; Il n'assure plus l'acquisition des compétences nécessaires pour faire face à une réalité sociale, qui se caractérise par un taux de chômage effrayant.

Cet état des lieux est présenté dans plusieurs rapports d'organisations internationales, tel que le rapport de l'UNESCO et les rapports de PISA qui constatent que les jeunes élèves tunisiens ont des problèmes de lecture, d'écriture et de calcul. Quelques constats alarmants y sont présentés :

- Un taux de natalité moyen qui avoisine les 180.000 naissances, pendant les 25 dernières années, un nombre de candidats qui réussissent au baccalauréat de l'ordre de 50.000 jeunes, et un nombre de diplômés de la formation professionnelle initiale de l'ordre de 30.000 jeunes par an. Ce qui signifie que 100.000 jeunes n'ont pas pu terminer un cursus scolaire normal.
- D'après le rapport de PISA de 2012, **41%** des élèves tunisiens ont redoublé au moins une fois, alors que la moyenne de l'OCDE ne dépasse guère les **7%**.
- Plus de **70 %** de nos élèves n'ont aucune chance de terminer leur cursus scolaire et plus de 100.000 de nos enfants quittent prématurément les bancs de l'école, analphabètes et pratiquement sans aucune compétence en main, et ce depuis plus de 20 ans.
- **40 % des 3-5 ans** fréquentent un "jardin d'enfants" ou une école coranique de type "Koutteb". **17%** seulement dans les zones défavorisées.



- Seulement **50% des 5-6 ans** font une année préscolaire
- L'école publique a perdu sa "vertu" de gratuité, l'accès à l'enseignement, à l'éducation et à la réussite est devenu un domaine réservé aux aisés matériellement et aux nantis intellectuellement. Les familles sont obligées de dépenser aujourd'hui des sommes phénoménales dans les cours particuliers et dans l'enseignement privé.
- Les acquis en connaissances de nos élèves accusent un retard intellectuel de 2 à 6 ans pour certaines disciplines par comparaison aux acquis des élèves du même âge des pays de l'ODCE et de certains pays asiatiques.
- Depuis le 14 Janvier 2011, les relations entre parents et enseignants ne cessent de se détériorer; les cas de violence et de délinquance dans le milieu scolaire ne cessent d'augmenter et le système avec toutes ses composantes est de plus en plus perturbé.

En conséquence de ces constats, les élèves fuient les classes, et les parents n'ont plus confiance en l'école publique tunisienne.

La vision d'Afek Tounes :

Chez Afek Tounes, nous croyons que l'éducation constitue un fondement essentiel du développement personnel, social et économique. Elle favorise la diffusion des valeurs telles que la citoyenneté, l'égalité, le respect, la tolérance et la dignité. L'école de demain doit faire de la qualité une devise et des valeurs de l'équité et de la solidarité une exigence.

Afek Tounes appuie la loi du 23 juillet 2002 stipulant que «l'État garantit le droit à l'enseignement gratuit à tous ceux qui sont en âge d'être scolarisés». (Article 4). Ce principe confirme que l'état gardera un rôle moteur dans ce domaine avec un secteur privé dûment accrédité. Ainsi l'Etat continuera d'intervenir dans l'enseignement, la formation continue, la formation professionnelle et la formation académique à caractère appliqué.

L'amélioration de la qualité de la formation passe d'une part par une bonne gouvernance des établissements de l'enseignement basé sur l'autonomie et la créativité. Ceci en se basant sur la synergie et la concertation entre tous les acteurs impliqués dans le processus éducatif (institutions, enseignants, parents, élèves). D'autre part, par l'optimisation de la gestion du budget alloué par l'Etat à l'éducation en se basant sur un « état des lieux » en termes de ressources humaines, d'infrastructures ou d'équipements pour chaque secteur.

Les 10 ProgrammesClés

1. **Généraliser l'école préparatoire et rendre la scolarité obligatoire dès l'âge de 3 ans.** L'école maternelle doit bâtir les fondements de l'apprentissage. Elle doit devenir l'un des grands atouts du système éducatif tunisien en devenant une école inclusive qui prépare les élèves à l'apprentissage des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter...). Avec un objectif d'atteindre 80% en 2025, nous proposons de fusionner les ministères de la jeunesse, de l'enfance et de l'éducation afin d'avoir un seul ministère responsable de l'éducation de l'enfant. Avoir un seul programme de l'école maternelle sous la tutelle du ministère de l'éducation. Transformer les programmes des jardins d'enfants actuels en des programmes de l'école maternelle contrôlés par le ministère. **L'école tunisienne doit être inclusive.** La scolarisation de qualité doit être équitable et garantie à tous les enfants, quelles que soient leurs situations physiques/mentales/sociales et sans discrimination géographique.
2. **Réduire de 50 % les taux d'échecs et les décrochages scolaires,** en multipliant, en même temps, par deux le nombre d'élèves d'une même promotion qui réussissent le baccalauréat, et ce avant la fin de 2025. Ceci peut être fait en renforçant le système d'évaluation à tous les niveaux et en adoptant une pédagogie centrée sur l'élève. Rendre les services d'orientation au sein des lycées plus actifs et donner de l'importance aux filières de la formation professionnelle.
3. **Adapter le curriculum aux exigences de notre époque:** Établir une stratégie numérique pour l'éducation, introduire l'enseignement de la philosophie dès le jeune âge, enseigner les STEM (Science, Technology, Engineering and Mathematics) en Français dès le collège. Revoir le curriculum et éviter la redondance dans l'enseignement des différentes matières. Redonner une vie aux établissements de l'enseignement à travers les clubs. Inculquer la citoyenneté aux jeunes via plusieurs activités : visites des maisons de retraite, participation aux activités de la municipalité relevant du quartier de l'établissement... Renforcer les soft-skills via la maîtrise des langues, la résolution des problèmes complexes, l'analyse critique et la stimulation de l'innovation...
4. **Revaloriser l'enseignement professionnel.** Longtemps considérée comme une voie destinée aux élèves les moins brillants, la formation professionnelle doit être au centre d'une attention politique et économique. En effet, la formation professionnelle peut représenter une alternative attrayante au décrochage scolaire, et elle peut être perçue comme un moyen de combler un manque de main-d'œuvre dans certains secteurs économiques. Il faut rendre la voie professionnelle plus attrayante car elle est porteuse d'insertion et d'excellence. Au fait, la formation professionnelle présente l'atout de permettre à des jeunes de se qualifier rapidement pour exercer un métier ou aux adultes sans formation reconnue d'accéder à un diplôme. Dans certains pays développés, comme l'Allemagne et la Suisse, cette voie de formation est prisée et socialement valorisée, du fait d'un fort ancrage historique dans le système de formation. Nous devons nous inspirer de ces expériences pour redonner de l'importance à la formation professionnelle, utile pour le développement de la Tunisie.

5. **Faire de la lutte contre l'analphabétisme et le décrochage scolaire une priorité absolue**
L'idée est de permettre à tous les citoyens de se former tout au long de la vie (long-life learning). Quatre critères doivent être réunis : chaque individu, jeune ou vieux devrait se sentir motivé et équipé pour s'engager à apprendre d'une manière continue tout au long de sa vie, dans un cadre formel ou informel, institutionnalisé ou pas; avoir l'occasion d'accéder à l'éducation permanente en bénéficiant d'incitations à la fois financières et sociales. La nouvelle vision de l'éducation et de la formation tout au long de la vie accorde une attention plus grande au rôle de l'éducation et de la formation en tant que politique de promotion de la cohésion sociale. Dans ce programme, nous donnerons la chance aux demandeurs d'emploi de se former et d'améliorer leurs compétences avec un suivi personnalisé afin de soutenir l'apprenant dans ses choix éducatifs et professionnels à travers une orientation coordonnée et professionnalisée.
6. **Améliorer le bien-être des jeunes** : Aménager le temps scolaire pour avoir des journées d'école plus courtes, sans stress et sans devoirs à la maison et motiver nos enfants à en faire le bon usage. L'école doit veiller au bien-être et à l'épanouissement des élèves via **les activités sportives et extra-scolaires**. Les temps de loisir et de repos sont essentiels à l'épanouissement de l'enfant. Ils sont grandement bénéfiques pour son évolution. Ils aident au développement personnel. L'école doit stimuler l'innovation et la créativité en donnant de l'importance **au livre, à la lecture, à la culture et aux arts**. **Allonger la durée de l'année scolaire de 30 semaines à 36 semaines**. Réduire le poids du cartable en adoptant des livres trimestriels et en allégeant les charges financières ponctuelles sur les parents. En parallèle avec la formation, nous redonnons de l'importance au travail associatif au sein de l'école.
7. **Redonner à l'orientation scolaire et au baccalauréat leurs vrais sens**. Dans la société tunisienne, le baccalauréat est un référentiel essentiel pour définir la réussite dans la vie sociale. Malheureusement, l'orientation scolaire n'est pas alignée avec l'évolution technologique et les disciplines proposées présentent des défaillances dans l'apprentissage des sciences de base. L'orientation dans le cycle secondaire doit donner la possibilité aux jeunes de choisir des parcours multiples avec un dénominateur commun qui comprend le numérique, les Life Skills et les STEM (Science, Technology, Engineering and Mathematics).
8. **Développer la culture de l'évaluation et de l'audit des établissements publics et privés**. Il faut créer une instance indépendante qui a pour objectif d'auditer et d'effectuer le suivi des méthodes et des programmes d'enseignement ainsi que l'environnement scolaire, dans une logique de contrôle mais aussi d'accompagnement et de soutien.
9. **Encourager la recherche pédagogique au sein de l'école et assurer la formation continue des enseignants**. Revoir le plan de carrière des enseignants et leur donner une possibilité d'évoluer. A un certain âge/grade, l'enseignant se convertit en tuteur des jeunes enseignants. Il se consacrera à la recherche pédagogique afin d'améliorer la qualité de l'enseignement. La formation des professeurs joue un rôle crucial pour relever le défi éducatif auquel la Tunisie fait face.

10. **Ouvrir l'école sur le monde.** Les écoles, les universités, les centres de formation peinent (parfois) à ouvrir leurs portes aux acteurs extérieurs. Familles, entreprises, associations, individus extérieurs sont toujours vus avec une forme de suspicion. Les écoles courent le risque de se transformer en communautés d'apprentissage fermées sur elles-mêmes et sur leurs problèmes quand les seules préoccupations de gestion sont mises en avant. Pourtant l'ouverture sur le monde est un moyen de faire évoluer les pratiques éducatives, parfois même il s'agit d'une communauté perçue comme limitée aux enseignants entre eux. Il y a plusieurs façons de s'ouvrir qui peuvent être enrichies grâce aux outils numériques : aller vers les autres ou faire venir les autres à soi. En effet, la confiance entre les parents et l'école doit être restaurée. Les parents doivent être des acteurs actifs dans la formation des jeunes. Leur participation dans la vie de l'école motive les élèves et permet à l'école de répondre à leurs besoins et à progresser. En outre, l'objectif recherché est d'inculquer les valeurs universelles de la tolérance et de l'acceptation de l'autre, de favoriser l'apprentissage des langues vivantes et l'ouverture à des élèves au monde.

Pour un enseignement supérieur adapté au marché de l'emploi et ouvert sur son environnement

Enjeux :

L'enseignement supérieur en Tunisie a subi au cours de la dernière décennie plusieurs mutations et réformes qui ont conduit à une perte d'efficacité vis à vis des besoins socio-économiques du pays. Avec un taux de chômage des diplômés universitaires de plus de 30% du nombre total des chômeurs en Tunisie. 32% des étudiants tunisiens suivent un cursus en licence, 46% en master ou ingénieur et 22% en doctorat. Le système de l'enseignement supérieur est devenu déconnecté de son environnement. En effet, aucune étude stratégique qui définit les besoins en compétences requises à l'échelle nationale et internationale n'a été faite jusqu'à présent. A cela s'ajoute la mauvaise implémentation de la réforme LMD en Tunisie, qui a affecté la motivation des étudiants et a conduit à la détérioration de la qualité de l'enseignement. En outre, une université appliquant une mauvaise gouvernance et restant cloîtrée derrière ses hauts murs qui l'empêchent de s'ouvrir sur son environnement socio-économique.

Par ailleurs, la recherche scientifique qui représente l'un des piliers du progrès dans les pays développés n'est pas au point dans nos institutions. Cela se traduit par un grand manque de moyens et par la non-valorisation des résultats des travaux de recherche. En effet, Il y a une absence totale de visibilité et de stratégie claire de la recherche en Tunisie.

A noter, que les objectifs des programmes doivent changer, notamment au sein des établissements supérieurs, d'une université « traditionnelle » et généraliste vers une université de plus en plus spécialisée. Les enjeux actuels sont l'employabilité, l'innovation et l'entrepreneuriat dans un monde qui se transforme avec l'arrivée de l'intelligence artificielle et l'industrie 4.0. L'opportunité à saisir est le vieillissement de l'Europe et le besoin de personnes qualifiées dans le marché du travail à l'échelon international.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes pense que l'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique est une exigence stratégique pour notre pays. Il est urgent de mettre en place une réforme tournée vers l'ensemble des paires : *Réussite-Qualité, Dynamisme-Ouverture,*



Efficacité-Souplesse, Compétitivité-Innovation, dans un environnement garantissant la liberté, facilitant le changement et prônant la participation de tous les intervenants.

Réussite-Qualité. La qualité d'un enseignement n'est pas déterminée par des objectifs individuels, mais plutôt par la façon de conduire les processus de l'apprentissage pour en faire une opération agréable et attrayante. L'atteinte de cette qualité, basée sur un esprit d'interdépendance entre les acteurs du système (étudiants, enseignants, administration), permettra l'acquisition de la connaissance, d'un savoir-faire et d'un ensemble de valeurs (loyauté, honnêteté, esprit d'initiative, autonomie, aptitude à travailler en équipe, curiosité d'esprit, confiance en soi, etc.).

Dynamisme-Ouverture. Une université efficace et active ne peut être que dynamique, à l'écoute de son environnement local et international et attentive aux besoins. Ceci ne serait possible que grâce à une ouverture à l'environnement socio-économique en permettant à ses représentants de prendre part dans la gouvernance des universités et en assurant le passage des découvertes scientifiques et/ou humaines vers la société et l'économie. L'université doit être ouverte à tous les publics pour une formation tout au long de la vie permettant la dissémination et le partage de la culture scientifique, humaine et technique. Enfin l'ouverture de l'université doit se faire à l'international en encourageant les échanges d'expertises et d'expériences et la mutualisation des connaissances dans les différents domaines des sciences techniques et humaines et de la technologie.

Efficacité-Souplesse. Un système d'enseignement et de recherche efficace est un système souple au niveau de son fonctionnement et de son aboutissement. Ceci se manifeste par des formations présentant flexibilité, multiplicité, perméabilité et interconnexion. Un tel système offre à chaque citoyen et citoyenne sa chance de réussir des études et de décrocher un emploi correspondant à ses ambitions et ses capacités. Par ailleurs, une certaine indépendance et autonomie financière et administrative des établissements d'enseignement et de recherche permettront une gestion souple et efficace.

Compétitivité-Innovation. Un système ne peut s'améliorer qu'en acceptant les principes de la compétitivité, de l'émulation et de l'évaluation scientifique. Pour que cette compétitivité soit constructive elle doit fédérer les efforts et créer une synergie entre tous les intervenants du secteur autour d'objectifs bien définis ; le tout dans le cadre d'institutions efficaces et efficientes qui ne gaspillent pas l'argent public. L'innovation doit être au cœur de cette compétitivité.

Les 10 Programmes Clés :

1. Faire une **évaluation et un diagnostic approfondis du système LMD** et son impact sur l'économie tunisienne. Sa performance actuelle est moyenne, voire mauvaise. Les raisons de cet échec sont complexes et nécessitent un vrai dialogue national entre tous les partenaires concernés.
2. Définir le **statut de l'enseignant-chercheur et sa « description de poste »** en donnant de l'importance à son évolution en tant qu'enseignant et son plan de carrière en fonction de la tranche d'âge.
3. Identifier les métiers du présent et du futur requis pour une croissance économique du pays et adapter les programmes d'études au marché du travail. Ceci permettra d'améliorer l'employabilité, qui peut se réaliser en **renforçant les filières scientifiques**, technologiques et professionnelles. Améliorer le système d'orientation universitaire qui est une cause majeure du chômage des jeunes diplômés. Tout ceci ne pourra se faire qu'avec un programme de *formation des formateurs* qui doit être soutenu et continu tout au long de la carrière. La formation par la recherche n'est pas suffisante pour garantir cette transition.
4. Adopter une **stratégie d'éducation digitale**, en généralisant l'apprentissage du numérique et l'acquisition des « softs skills » dans toutes les disciplines d'une façon transversale. Pour cela, il faut améliorer les compétences numériques du personnel enseignant, déployer les infrastructures nécessaires pour appuyer toutes ces transformations, créer un plus grand nombre d'activités et de ressources pédagogiques numériques, innover dans l'évaluation, le développement et la diffusion de nouveaux usages du numérique.
5. **Favoriser le e-Learning et la formation par alternance** pour faciliter l'insertion professionnelle et rendre l'enseignement plus accessible aux étudiants.
6. Améliorer la gouvernance des établissements universitaires et **promouvoir l'autonomie universitaire** conformément au principe constitutionnel de la décentralisation. Simplifier les modalités de gestion, de financement et d'évaluation des universités et rendre leur gouvernance plus démocratique en l'élargissant aux représentants du monde du travail et des collectivités locales et régionales.

7. Miser sur la recherche, le développement et l'innovation comme étant un moteur de croissance de l'économie nationale. Ceci doit être l'un des objectifs prioritaires de l'état en révisant son financement, et en incitant les enseignants-chercheurs à créer des start-ups et à innover. Ceci pourra se réaliser par le renforcement des liens entre la recherche et l'innovation via la mise en place de plateformes technologiques de pointe capables de développer la recherche technologique et d'appliquer une politique nationale de transfert des résultats de la recherche vers les entreprises. Les pôles technologiques doivent être indépendants administrativement et financièrement et avoir leur autonomie de gestion (définition des projets scientifiques, allocation des budgets entre les centres, instituts et laboratoires).
8. Améliorer les conditions des étudiants (logement, transport...) et faire de l'université un milieu agréable (activités sportives, culturelles, différents clubs...) et mettre en place de grands centres de documentation et des cyber-bibliothèques à accès libre. Améliorer les conditions de travail et l'environnement des enseignants.
9. Encourager et valoriser l'innovation pédagogique avec le développement de l'enseignement à distance, l'enseignement numérique et la formation par alternance pour faciliter l'insertion professionnelle. Rendre l'enseignement plus accessible aux étudiants même à un âge avancé pour ceux qui le souhaitent.
10. Encourager la mise en place de démarches de management de la qualité dans les pratiques institutionnelles et académiques. Renforcer le système d'accréditation, de certification et d'audit académique des établissements publics et privés d'enseignement et de recherche autour de l'instance nationale de l'évaluation, de l'assurance qualité et de l'accréditation.

Pour un ancrage de la pratique généralisée du sport

Enjeux :

Le sport porte des valeurs très importantes dans les sociétés développées : Le travail, l'effort, le mérite, l'esprit d'équipe, l'identité, la citoyenneté, le respect d'autrui... L'activité physique améliore l'attention de l'individu, contribue à une meilleure connaissance de soi. L'activité physique dans les sports individuels et collectifs est associée à une attitude positive qui a une répercussion sur la vie des jeunes. La pratique du sport accroît les succès scolaires, ainsi que la capacité de concentration et d'observation. Elle permet de canaliser l'énergie des jeunes et de les préserver contre les déviations (tabac, drogues, utilisation excessive de jeux vidéo, écoute des discours doctrinaux, extrémismes, internet, etc.). Aujourd'hui le sport scolaire et universitaire, vivier du sport civil, doit être davantage encouragé et appuyé par l'Etat.

Le sport permet aussi de réduire le risque de plusieurs maladies (obésité, diabète, etc), d'améliorer l'état de santé de la population. Le sport en Tunisie est un moyen de loisir et d'identité très important. L'Etat doit jouer un rôle plus important à inciter les citoyens à la pratique du sport. Aujourd'hui, La Tunisie compte un faible nombre de licenciés en sport civil (moins de 150.000 toutes disciplines confondues). Par conséquent, le taux de pénétration du sport dans la population n'atteint pas les 2%. Comparativement, ce taux s'établit autour de 15% dans les pays développés.

Le sport professionnel porte un enjeu économique de premier plan (investissement, sponsoring, création d'emplois). En Tunisie, le sport professionnel est mal structuré avec un cadre juridique et financier inadapté.

De nos jours, le sport joue un rôle primordial dans la politique des sociétés modernes. Il favorise les rencontres à l'échelle nationale et internationale. Il permet aux pays de briller dans les compétitions olympiques et mondiales, et de faire ainsi une forte promotion touristique. A titre d'exemple, la Tunisie a fortement brillé à l'occasion de la réussite de Gammoudi à Mexico en 1968, de l'équipe nationale de football en Argentine en 1978, de l'équipe nationale de Handball demi-finaliste de la coupe du monde à Tunis en 2005. Plus récemment, les exploits des nageurs, des athlètes, des escrimeuses, des lutteurs, etc. ont fait honneur aux tunisiens. En bons ambassadeurs, ils ont fait connaître leur pays partout dans le monde.

La vision d'Afek Tounes :

Aujourd'hui, il est essentiel de revoir l'infrastructure dans les régions pour permettre à la population une meilleure pratique des activités sportives (des parcours de santé, des

terrains et salles de sport, etc.). Le sport de quartier doit être renforcé pour garantir davantage l'épanouissement aux citoyens. Le sport scolaire doit retrouver une place importante dans le système éducatif national afin de limiter le risque de dérives des jeunes. Afek Tounes veut augmenter le nombre de licenciés en sport civil pour s'approcher des taux des pays développés. La Tunisie doit revoir sa stratégie dans toutes les disciplines sportives, suivant une planification et des calendriers couvrant toutes les régions. Il est nécessaire de revoir la gestion et le financement des clubs et des associations.

Afek Tounes veillera à l'établissement d'un environnement favorable afin que les fédérations et les associations puissent déployer leurs ressources humaines et financières de façon optimale de sorte que la Tunisie puisse produire des athlètes, des sportifs et des équipes sportives qui honoreront le pays sur les podiums des compétitions internationales.

Les 10 Programmes Clés :

1. En premier lieu, améliorer l'infrastructure sportive existante dans toutes les régions. En second lieu, **créer un réseau dense de terrains et de salles multisports** (Idéalement 1 terrain par 1 000 habitants) dont la gestion sera confiée à des personnes formées à la gestion de ces espaces. Le coût de ces infrastructures peut être optimisé en mettant en place des salles à structure légère. Ces terrains porteront le nom de sportifs qui ont marqué la mémoire du sport tunisien sur le plan national et régional. Il faudra également rendre flexible l'utilisation par les clubs de l'infrastructure des établissements scolaires en dehors des heures de présence des élèves et étudiants.
2. **Développer la culture du sport** pour tous par une sensibilisation sur les bienfaits de la pratique du sport à tout âge pour atteindre le chiffres de 30 à 40% de pratique d'activité sportive (actuellement nous sommes autour de 15 % et dans les pays scandinaves, les plus pratiquants, ce taux atteint 70%).
3. Augmenter le nombre de **licenciés** en sport civil pour atteindre les 400 000 à **l'horizon de 2025** avec l'encouragement de la création de clubs amateurs de quartier par un soutien direct de l'état et une implication du tissu associatif et du bénévolat.
4. Mettre en place une passerelle entre le système éducatif (écoles, lycées) et le milieu associatif (clubs sportifs) afin d'accroître le nombre de licenciés dans les différents sports, améliorer la prospection et la détection des talents et **augmenter la participation féminine**.
5. Réviser les horaires de l'enseignement afin de laisser plus de temps libre les après-midi pour les activités sportives. **Rendre l'activité sportive extra-scolaire obligatoire**, avec un suivi de l'assiduité des jeunes et libérer un après-midi par semaine pour le consacrer aux compétitions sportives.
6. Promouvoir l'industrie du sport. Encourager la création de **centres de formation**. Mettre en place des stratégies d'entraînement et d'encadrement planifiées sur les

années, à moyen et long terme. L'objectif est de préparer des champions à l'échelle nationale et internationale dans les différents sports et disciplines individuels et collectifs.

7. **Réviser la politique du financement du sport.** L'Etat pourra financer le sport amateur (coût faible, augmentation du nombre de pratiquants). Pour le sport d'élite, une professionnalisation doit être mise en place en s'appuyant sur les ressources spécifiques (droits audiovisuels et ouverture sur les chaînes étrangères, sponsoring, mécénat, merchandising, recette de stade, abonnements, approche plus innovante pour les paris sportifs, etc.).
8. Mettre en place deux cadres juridiques pour l'organisation de la pratique du sport : un pour le professionnalisme et un pour le sport amateur. **Revoir le cadre juridique du sport professionnel.** Améliorer les conditions des sportifs professionnels tout en clarifiant leurs obligations et leurs couvertures sociales (accidents de travail, retraite, assurance, etc.). Clarifier les obligations de chaque sportif (le règlement intérieur de chaque club doit être revu et signé en chaque début de saison sportive). Revoir et améliorer les règlements et codes qui organisent les sports et les compétitions (règlement du football professionnel, code disciplinaire...) et veiller à leur application non conditionnée.
9. **Former les cadres** et responsables des clubs et associations sportifs sur les sujets qui concernent la législation du sport et la gestion sportive. S'appuyer dans ces structures sur des diplômés de l'enseignement supérieur (INEPS) en management sportif. Instaurer des règles de gestion rigoureuses et généraliser les contrôles, notamment comptables afin de limiter les dépassements qui touchent les finances des associations sportives.
10. Instaurer plus de **dialogue** et de coordination entre le ministère des sports (financement), le ministère de l'enseignement (les jeunes), les fédérations (compétitions) et les municipalités (infrastructures) afin de fluidifier les prises de décisions et **synchroniser les objectifs et les calendriers.**



Pour une culture fondatrice de la citoyenneté et génératrice de développement

Enjeux :

La culture permet à chaque citoyen de pouvoir s'intégrer dans la société à laquelle il appartient. La culture est un jalon nécessaire dans une société moderne afin d'avoir une meilleure connaissance de soi et du monde. La culture apparaît aujourd'hui comme le lieu de plusieurs enjeux : enjeu culturel lié à la préservation de la diversité, enjeu économique qui place les créateurs tunisiens dans une position de conquête de marchés...

L'enjeu essentiel est de créer les conditions de l'épanouissement culturel et du développement humain en Tunisie. Dans ce sens, la revitalisation de notre riche patrimoine culturel pour nourrir et dialoguer avec nos artistes contemporains, dynamisera la confiance et stimulera la créativité. La culture en tant qu'objet de commerce et facteur du rayonnement d'un pays, nécessite une alliance des acteurs du développement : État, secteur privé et associations, qui devront conjuguer leurs efforts. Une stratégie doit être initiée afin de favoriser la reconnaissance et la promotion des biens culturels. Elle doit prendre une dimension internationale puisqu'elle permet une large diffusion de produits culturels notamment à travers l'organisation d'événements spécifiques et de plates-formes de rencontres entre créateurs et professionnels du monde de l'art.

La vision d'Afek Tounes :

La culture constitue un catalyseur de créativité et une source d'innovation. Elle est porteuse d'identité, d'enracinement et d'engagement envers la société. Elle est également considérée comme un vecteur de démocratie, de dialogue, de cohésion sociale et de développement économique. A Afek Tounes, nous pensons que l'atout premier de la culture réside à la fois dans ses aspects économique et artistique. En effet, elle crée des emplois, des revenus, des compétences, et en même temps elle porte des valeurs, des repères qui sont des leviers d'identité, de cohésion sociale et de mobilisation collective.



Afek Tounes incite à faire émerger des filières culturelles fortes, capables de rayonner à l'échelle mondiale en protégeant la propriété intellectuelle des artistes. En effet, l'État doit soutenir la créativité et aider les artistes à œuvrer avec liberté et détermination.

A Afek Tounes, nous pensons que l'art et la culture forment un accélérateur de métamorphose des quartiers populaires. Les politiques de soutien à la diversité culturelle sont essentielles pour faire émerger des artistes capables de se distinguer aux niveaux local, national et mondial.

Les 10 Programmes Clés :

1. **Redonner du goût pour la culture :** Aujourd'hui, nos enfants n'ont pas tous un accès aux actions d'éducation artistique et culturelle. C'est pourtant dans les premières années de la vie que se crée le désir de la culture. Notre priorité en la matière sera de faciliter l'accès à la culture dès le plus jeune âge et de prolonger cet effort vers les jeunes et les familles. **100% des enfants** auront accès à une éducation artistique et culturelle. Pour ce faire, la collaboration entre le ministère de la culture et les ministères de l'éducation et de l'enseignement supérieur seront renforcées afin d'inclure des activités culturelles tout au long de la scolarité et y mettre les moyens nécessaires.
2. **Une culture de proximité :** favoriser l'accès à la culture littéraire, philosophique et historique partout dans le pays, grâce à des accès aux bibliothèques, aux maisons de jeunes et de culture, week-ends compris. Revoir le rôle des **maisons de jeunes et de la culture** et faire en sorte que les activités soient attrayantes pour les jeunes. Ceci doit être réalisé dans une configuration géographique proche des établissements d'enseignement. Les villes et municipalités seront invitées à mettre en place leurs propres politiques culturelles, axées sur le développement de l'accès légitime à la culture mais aussi sur des projets plus proches des populations locales. La mise en place de dispositifs transversaux comme la politique de la ville conduit à établir de nouveaux liens entre « le culturel et le social ».
3. **Développer des mécanismes de collaboration et de concertation intersectorielle et interdisciplinaire.** Rétablir des mécanismes de concertation régionale en arts et en culture. Ouvrir des voies de communication permanentes entre le milieu des affaires et le milieu culturel. Renforcer les alliances entre le milieu culturel et d'autres secteurs de la société civile.
4. **Améliorer la gouvernance et le financement des arts et de la culture.** Augmenter le niveau de financement en provenance de l'administration publique. Encourager le secteur privé pour soutenir les arts et la culture en Tunisie. Soutenir la production d'œuvres des artistes et des organismes culturels.

5. Encourager le **développement des institutions culturelles** telles que les musées, les bibliothèques, les médiathèques, les galeries d'art, les conservatoires, les salles de concert et de théâtre. Ces institutions doivent être gérées directement par les associations et les particuliers et où l'Etat aura un rôle d'incitation et d'appui (à travers des aides matérielles, humaines ou financières).
6. **Encourager les artistes** et la création artistique en révisant le système d'incitation financière. L'état doit s'engager en priorité au profit de la création artistique. Il doit accompagner les créateurs vers l'excellence et assurer leur intégration dans les réseaux nationaux et internationaux. Intégrer progressivement une contribution à la sécurité sociale des artistes dans les dispositifs de soutien étatiques.
7. Exiger le respect des droits d'auteur et **protéger la propriété intellectuelle et culturelle** pour toutes les œuvres, créations artistiques, : les œuvres littéraires, les créations musicales, graphiques, plastiques, cinématographiques...
8. **Adapter la politique culturelle à la réalité numérique**. Développer les capacités du milieu culturel à assumer pleinement le virage numérique. Le numérique doit être un moyen pour diffuser la culture dans toutes les régions du pays : la diffusion instantanée des spectacles présentés dans le cadre des festivals dans les places publiques et dans les zones défavorisées. Adopter une stratégie numérique dans les musées pour valoriser le patrimoine culturel.
9. **Promouvoir le concept d'industrie culturelle** afin de favoriser les chances de vente des produits;
10. **Promouvoir un patrimoine vivant** : Les Tunisiens doivent être plus attachés à leur patrimoine et produits artistiques. Pour encourager la création artistique, l'Etat doit accorder des subventions et inciter les institutions financières à mettre en place des crédits à taux réduit pour des projets d'art dans n'importe quelle discipline. Conscients de l'extraordinaire richesse de cet héritage commun, facteur de développement économique et d'attractivité du pays. Le patrimoine tunisien mérite d'être entretenu et valorisé.

Pour un système de santé plus juste et efficace

Enjeux :

La Tunisie a opté depuis son indépendance pour une politique de santé pour tous. Le droit légitime à la santé est évoqué dans le préambule de la constitution de 1959 qui a proclamé que « le régime républicain constitue le moyen le plus efficace pour assurer la protection de la famille et le droit des citoyens au travail, à la santé et à l’instruction... ». Ceci a permis de mettre en place des programmes de santé nationaux visant essentiellement à améliorer la santé maternelle et infantile. Le développement du système de santé tunisien s’est fondé à l’origine sur une offre de soins publics qui constitue depuis l’indépendance la colonne vertébrale de la couverture médicale en Tunisie. Cette offre de soins publics concerne principalement les prestations de première ligne, la médecine préventive et les soins hospitaliers : Chaque citoyen a un droit d’accès à toutes les structures étatiques de santé, quel que soit son revenu.

Certes, la Tunisie a connu certains résultats positifs en matière de santé, mais ces résultats globaux cachent souvent des disparités importantes entre les régions et les catégories sociales. En effet, l’accès aux soins n’est pas à la portée de tous. Plusieurs contraintes peuvent se présenter et construire un obstacle face à cet accès, notamment les problèmes d’offre et de financement des soins. En effet, le paiement individuel des dépenses de santé limite la survie économique à long terme et conduit à un appauvrissement supplémentaire de la population.

Les constats observés durant ces dernières années sont :

- Un manque de moyens financiers et une croissance des dépenses. Les budgets des établissements publics sont calculés sur une base historique, sans prendre en compte l’activité ou la performance. Les procédures d’achat des services par la CNAM aux différentes structures de soins (public et privé) se fait selon un traitement différencié du remboursement en fonction du type de structure ; alors que le montant facturé par les hôpitaux à la CNAM est plafonné, il ne l’est pas dans le privé. Il n’y a pas de lien entre coût réel des soins des affiliés de la CNAM et les dépenses supportées par les structures publiques.
- Un recrutement et une affectation centralisée des personnels de santé, ne répondant pas toujours aux besoins des différents établissements.



- Une mauvaise gestion des stocks de médicaments et de la maintenance des équipements des hôpitaux.
- Un manque de flexibilité, avec des procédures trop lourdes, pour l'achat des équipements, qui ne permet pas de répondre de manière adéquate aux besoins.
- Un manque de responsabilisation du personnel d'encadrement et une absence d'incitations à la performance.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes place le citoyen au cœur du système de santé en s'engageant à lui assurer le droit d'accéder à des soins de qualité sans que cela n'engendre pour lui des dépenses inconsidérées.

Pour y parvenir, Afek Tounes considère qu'une réforme globale de la santé est indispensable. Celle-ci nécessitera l'établissement d'une carte sanitaire qui assure au citoyen l'accès à des soins et des services de santé de qualité d'une façon équitable et rationnelle.

Une augmentation des ressources consacrées à la santé sera nécessaire et va se matérialiser par l'augmentation des dépenses publiques de santé et du budget du ministère de la santé.

Tout en renforçant le rôle du secteur public dont les usagers représentent environ les 3/4 de la population, Afek Tounes préconise la modernisation de l'ensemble de la chaîne de soins à travers notamment une action forte d'amélioration de la formation, la mise en œuvre d'un système d'accréditation des structures publiques et privées, la digitalisation de l'ensemble des parties prenantes qu'il s'agisse des prestataires de soins médicaux et paramédicaux, du circuit de distribution des médicaments et des caisses d'assurance-maladie.

Ces mesures permettront de rationaliser les dépenses de santé et d'améliorer la gestion des ressources disponibles tout en ayant un impact positif sur la qualité du service rendu au patient et les conditions de travail du personnel de santé.

Afek Tounes accordera par ailleurs, une importance primordiale au renforcement de l'enseignement des disciplines médicales et paramédicales et à la recherche médicale, pharmaceutique et en biotechnologies, facteurs de développement du système de santé.

Afek va valoriser le statut du corps enseignant et lui garantira des conditions optimales pour accomplir sa mission. On considère que la qualité et la maturité du système de santé tunisien lui permet de mobiliser des ressources additionnelles pour la santé en développant des actions de partenariat à l'international, notamment à travers l'exportation de services de santé et la mise en œuvre de collaborations institutionnelles avec les pays partenaires.

Les 10 Programmes Clés :

1. **Amélioration de l'accès aux soins :** Afin de faire bénéficier le patient tunisien d'un accès équitable aux soins, une révision de la carte sanitaire de la Tunisie s'impose.

Afek Tounes œuvrera à la création de pôles d'excellence régionaux de santé organisés en « grappes ». Il s'agira de renforcer la médecine de première ligne (Centre de santé de base),



d'équiper les hôpitaux régionaux de plateaux techniques adéquats et d'y stabiliser un pool de médecins spécialistes. Ces mesures permettront de désengorger les centres hospitalo-universitaires qui pourront alors assurer leur mission de soins de haut niveau, d'enseignement et de recherche.

Le fonctionnement de ces pôles d'excellence sera facilité par la digitalisation, les programmes de télémédecine, de développement du transport médicalisé et l'ouverture du secteur public sur le secteur privé. L'organisation des structures de soins, de la première ligne aux centres hospitalo-universitaires, doit obéir à la nouvelle définition du parcours de soins et à l'élaboration de référentiels de profils de poste et de bonnes pratiques de prise en charge du patient.

La rationalisation des ressources, une plus grande mobilité et l'interconnectivité des structures de soins (maillage par des unités de soins mobiles, disponibilité de véhicules pour le transport des patients et du personnel).

Enfin, l'hôpital doit fonctionner toute la journée.

2. Informatisation et collecte de données : La transformation digitale du système de santé est un défi majeur auquel Afek Tounes va s'attaquer en priorité.

Elle va englober toutes les structures de santé qu'elles soient publiques ou privées et contribuera à assurer la mise en place d'un système de traçabilité moderne et efficace.

Le parcours du patient et son dossier médical seront numérisés, ce qui permettra un meilleur suivi de son état de santé et de ses besoins en soins.

La numérisation permettra la quantification des dépenses de santé, l'évaluation de la qualité des prestations, la connexion des structures de santé, limitant ainsi les gaspillages en tous genres.

3. L'enseignement et la formation : Il est urgent de réorganiser l'enseignement dans le secteur de la santé et d'améliorer l'attractivité du secteur public.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le ministère de la santé s'emploient à collaborer pour la construction de parcours universitaires basés sur l'apport actif de l'étudiant et tenant compte des profils de poste visés. Des indicateurs de suivi de la formation à court, à moyen et à long termes seront mis en place de manière à garantir un enseignement au niveau des standards internationaux et des stages en adéquation avec la vie professionnelle à venir.

L'amélioration de l'attractivité du secteur public passera nécessairement par une révision des salaires, des contrats et des conditions de travail en particulier dans les régions.

Il s'agira par ailleurs de valoriser les médecins publics de santé et adapter l'activité privée complémentaire (APC) de sorte que les médecins seniors puissent s'investir pleinement dans leur rôle de formation, de recherche.

La charge d'enseignement et d'encadrement doit être rétribuée à sa juste valeur.

4. Réforme de la CNAM : Réformer la CNAM fait partie des priorités d'Afek Tounes. La CNAM devra se concentrer sur son rôle de financement et de régulation des prestations de soins.

Les procédures devront être simplifiées et l'informatisation devra faciliter l'accès aux soins à tous les citoyens quelle que soit la catégorie sociale à laquelle ils appartiennent.

Les finances de la CNAM feront l'objet d'un contrôle particulier et seront gérées avec rigueur.

5. L'exportation des services de soins et des médicaments : L'exportation des soins de santé fera l'objet d'une attention particulière. Pour une bonne gestion des services de soins, une plateforme informatique nationale sera créée. Elle sera l'interface entre les demandeurs de soins étrangers et les prestataires des soins. Des ressources humaines et financières seront mobilisées afin d'accréditer le nombre le plus important possible de structures de soins publics et privés.

Quant au secteur pharmaceutique, il demeure stratégique et prioritaire pour Afek Tounes. L'exportation des médicaments fabriqués sera encouragée et accompagnée par une mise à niveau des structures de fabrication et de distribution.

6. La Prévention: Afek Tounes s'attachera à valoriser les programmes de prévention et de dépistage des maladies chroniques, des maladies transmissibles et des fléaux (tabac, SIDA, obésité, pathologies liées au vieillissement de la population). Dans ce cadre, les structures parapubliques telles que les polycliniques de la CNSS et des grandes entreprises publiques doivent se consacrer exclusivement à la médecine du travail.

La médecine scolaire sera renforcée, et une attention particulière sera portée au dépistage des problèmes psychologiques latents et au suivi médical et paramédical des jeunes en difficulté scolaire.

Fléau national et cause de problèmes de santé graves, l'obésité fera l'objet d'une attention particulière dans le programme de prévention des maladies cardio-vasculaires et métaboliques que Afek Tounes instaurera rapidement.

Encourager une activité sportive régulière se fera par tous les moyens possibles dès l'enfance (aménagement généralisé des horaires scolaires et universitaires, mise en place de divers mécanismes d'inscription dans les clubs sportifs, ...).

7. INEAS, L'Instance Nationale d'Evaluation et d'Accréditation en Santé: Il s'agira de renforcer le rôle de l'INEAS. Cette agence doit enfin démarrer et avoir pour mission principale d'accréditer les établissements de santé, sur la base de cahiers de charges qui reprennent les standards d'organisation, d'équipement et de gestion des unités de soins, applicables à l'ensemble des structures qu'elles soient publiques ou privées. Cette démarche permettra également de regrouper l'ensemble des textes juridiques relatifs aux activités de soins dans un « Code de la santé » afin d'harmoniser l'intervention de tous les prestataires de soins et d'instaurer des labels "qualité" dans le domaine de la santé. Les associations de patients seront encouragées à prendre part à ce projet.

Afek Tounes préconise également de créer une autorité nationale médicale qui collabore avec les différents ordres pour le respect de l'éthique et garantir une bonne moralité dans la pratique médicale.



8. **Couverture Médicale Universelle (CMU):** Afek agira pour la mise en œuvre de la Couverture Médicale Universelle (CMU). La CMU ne signifie pas la gratuité des soins pour tous, mais la possibilité pour un assuré, d'opter pour des soins dans le secteur public ou privé, à sa convenance. Dans ce cadre, le remboursement de l'assuré se fera sur la base d'un barème de remboursement appliqué de la même manière dans le secteur public et le secteur privé. Le barème de remboursement serait basé sur le coût réel des prestations accordées par le secteur public.

9. **Financement de la santé:** Afek Tounes engagera une consultation nationale ayant pour objectif de définir les besoins réels de financement de la santé en Tunisie et les réponses à y apporter. Les Centres Hospitalo-Universitaires, centres d'excellence par définition, doivent bénéficier d'une plus grande autonomie financière dans le cadre d'un contrat-programme défini au niveau du ministère de la santé. Le développement en grappes sur le plan régional pourra être piloté par ces mêmes CHU.

Pour une utilisation optimale des deniers publics et une maîtrise des dépenses, il y a lieu d'œuvrer pour la mise en place de nouvelles lois qui organisent les marchés publics des produits de santé.

Des centrales d'achat de produits de santé seront installés pour toutes les commandes de matériels et de médicaments pour le secteur public.

10. **Complémentarité Public-Privé:** Une plus grande complémentarité entre les secteurs public et privé sera recherchée, par exemple en créant des passerelles entre le secteur public et le secteur privé (vacations de médecins de libre pratique dans les structures publiques, optimisation de l'utilisation des plateaux techniques privés dans certaines régions...). Cette possibilité de complémentarité sera accompagnée par la mise à niveau des structures de santé publiques.

Pour un régime de retraites équitable et garantissant la dignité de nos aînés

Enjeux

Les négociations entre les principaux acteurs du système de la retraite n'ont toujours pas permis de déboucher sur une réforme globale permettant une soutenabilité financière du régime tout en assurant une certaine équité et justice sociale.

A la vue d'une part des difficultés sociales que vivent un grand nombre de retraités aujourd'hui ainsi que les déficits enregistrés par les différentes caisses, la situation actuelle est insoutenable et la réforme devient urgente.

Le système de retraite en Tunisie est un système par répartition organisé autour de plusieurs régimes qui sont gérés par la CNRPS pour le secteur public ou la CNSS pour le secteur privé.

C'est un système sans lien direct entre la cotisation et la prestation de pension. Globalement, les actifs du moment payent les pensions des retraités. Ce type de système peut perdurer dans les premières décennies de son existence où les évolutions démographiques sont favorables, caractérisées par un nombre élevé de cotisants par rapport au nombre de retraités. Arrivé à maturité, ce système subit une détérioration des ratios de dépendance où le nombre de retraités croît plus rapidement que le nombre de cotisants. Pour le secteur privé, et selon les données de la CNSS, le ratio est passé de 17 dans les années 80 à 4,2 à la fin des années 2000. L'espérance de vie est passée de 51 ans en 1966 à 75 ans en 2015 et augmentera d'une année tous les 7 ans. La catégorie d'âge des plus de 60 ans est passée de 2% en 1970 à 11,4% en 2014, elle sera de 15% en 2025.

Au-delà des évolutions démographiques, d'autres éléments expliquent les déséquilibres financiers des caisses pour la branche pensions dont principalement la mauvaise gouvernance. Les caisses de retraites ont en effet bénéficié de réserves importantes pendant de longues années, celles-ci n'ont pas toujours été utilisées de façon efficace.

Les taux de cotisation sont relativement élevés notamment dans la fonction publique ainsi que dans le régime des salariés non agricoles du secteur privé. Ils ont connu des augmentations dans le passé afin de pallier aux problèmes financiers des caisses. Pour la CNRPS, les taux globaux sont passés de 26,2% en 2007 à 35,2% en 2011. Pour la CNSS, ils sont passés de 23,75 à 25,75% entre 2007 et 2009. Plus récemment ces taux ont encore été augmentés dans la fonction publique. Ces cotisations sont des taxes sur le travail qui est déjà fortement taxé en Tunisie. Les relever davantage pourrait s'avérer dangereux dans la mesure où le coût du travail augmenterait. Etant donné la faiblesse de la productivité (notamment pour certains métiers), cela aurait un impact négatif sur l'emploi.



En outre les taux élevés encouragent à la sous-déclaration au sein du secteur privé, ce qui constitue une perte immédiate pour la CNSS. L'emploi informel proliférerait.

Le mixage des services d'assurance-maladie et de gestion des retraites, ainsi que la séparation en deux caisses entre le secteur public et le secteur privé nuisent aussi à l'efficacité du système.

La Vision de Afek Tounes

Notre vision repose sur un ensemble de réformes, mettant la dignité de nos retraités et l'instauration d'un système de retraite viable comme les deux priorités des étapes à venir.

Notre proposition sera fondée sur des réformes, paramétriques, touchant principalement l'âge légal de la retraite, l'encouragement des régimes complémentaires, mais aussi le niveau des pensions.

Des réformes structurelles aborderont essentiellement les aspects de la gouvernance, des nouveaux leviers de financement des caisses et de l'optimisation du dispositif législatif en vigueur. Des réformes symboliques comme la refonte des régimes spéciaux sont aussi nécessaires, une occasion pour que les pouvoirs publics donnent l'exemple.

10 Programmes Clés :

1. **Le recul de l'âge légal de départ à la retraite**, un impératif qui a trop tardé. Cette réforme est justifiée par un souci d'équité intergénérationnelle. L'âge de la retraite devant évoluer de façon similaire à l'espérance de vie. Dans le cas contraire, la dette implicite créée est transmise de génération en génération, ce qui fragilise dangereusement la soutenabilité financière du système de retraite.
2. Afek Tounes propose une réforme essentielle en permettant aux personnes ayant validé une **longue carrière de pouvoir partir à la retraite plus tôt**. Les actifs ayant commencé à travailler à un âge très jeune ne seront donc pas lésés.
3. La réforme sera aussi **progressive** pour éviter un basculement brusque avec un relèvement de l'âge étalé sur une période bien déterminée. Un système de décote sera mis en place afin de permettre aux personnes qui ne veulent pas prolonger leur période d'activité, de partir plus tôt moyennant une baisse du taux de remplacement.
4. **Le pouvoir d'achat des retraités** qui ont travaillé toute leur vie, dans une société solidaire, doit être une préoccupation permanente. Afek tounes préconise une règle

d'indexation claire des pensions basée sur un indicateur composé de l'inflation et la croissance économique. La pondération de ces deux variables pouvant être négociée avec les partenaires sociaux. Ainsi, la pension serait indexée en partie sur l'inflation ce qui permet de maintenir le pouvoir d'achat des retraités mais également sur la croissance économique, ce qui permet de redistribuer les fruits de la croissance.

5. **Une caisse unique gérant le système des retraites.** Il s'agit d'unifier les systèmes de retraite privé et public et de dédier un organisme sur ce sujet important sans lien particulier avec l'assurance-maladie ni encore les diverses allocations et aides sociales. Cette caisse recueillera les cotisations de retraite. La CNAM prenant à son compte les cotisations d'assurance-maladie.
6. **Numériser au maximum les procédures de déclarations** par la mise en place de l'identifiant unique et d'un système d'information adéquat. Créer des codes d'accès par compte individuel où chaque cotisant vérifie sa position en termes de cotisation.
7. Afek Tounes **supprimera toutes les lois et textes qui vont à l'encontre des principes des droits de l'Homme**, comme la non-validation des cotisations pour les salariés qui touchent moins de 2/3 du SMIG, la durée de stage sur le capital-décès etc.
8. L'usage de **produits d'assurance-vie** afin de mobiliser une épargne long-terme sera encouragé dans le cadre d'incitations fiscales.
9. **Des règles de gestion des actifs de la caisse de retraite** publique seront régies dans le cadre d'une loi s'inspirant des meilleures pratiques internationales en termes de gestion à long terme des actifs d'un pays émergent. La gestion passée des années-phares des caisses n'a pas été bonne; il s'agit de faire beaucoup mieux les années à venir, bien plus difficiles en termes de ratio cotisations/pensions.
10. **Les régimes spéciaux très généreux seront revus afin de montrer l'exemple.** Les pouvoirs publics ne peuvent demander aux citoyens des efforts financiers s'ils ne donnent pas eux-mêmes l'exemple. L'impact financier sera limité mais l'objectif est d'ordre symbolique montrant que le poids de la réforme est supporté par tous.

Pour un revenu universel de base et un État instituant la solidarité

Enjeux :

Il ne peut y avoir de liberté réelle et de bien-être pour ceux qui sont exclus d'un niveau de vie décent, de l'instruction ou de la formation. Dans la Tunisie d'aujourd'hui, nombreux sont ceux qui en sont exclus, et ce pour des raisons multiples : pauvreté extrême, cherté de la vie, milieu social défavorisé, région délaissée, maladie, handicap. Cette exclusion est renforcée lorsque les facteurs s'additionnent ou lorsque des discriminations culturelles leur viennent en renfort : discrimination à l'égard des femmes, des enfants ou adultes ayant des problèmes, des jeunes délinquants, des personnes âgées.

Depuis son indépendance, l'Etat tunisien a toujours essayé de combattre la pauvreté et des progrès certains ont été réalisés, surtout les 25 premières années, le rythme s'est un tant soit peu décéléré par rapport à bien d'autres pays qui étaient au même niveau de pauvreté que la Tunisie de l'indépendance.

L'une des raisons fondamentales est la non efficacité d'un certain nombre de mécanismes de solidarité mis en place qui ont très mal vieilli.

A titre d'exemple, le caractère universel des subventions en Tunisie nuit à leur efficacité. Les subventions alimentaires bénéficient à toutes les classes sociales, aux opérateurs économiques ainsi qu'aux visiteurs de notre pays. Selon une étude de l'INS, les couches sociales les plus démunies ne bénéficient que de 9,2% de la totalité des subventions alimentaires. 60,5% profitent à la classe moyenne, 7,5% à la classe aisée et 22,8% profitent aux commerces et industries ainsi qu'à la contrebande avec les pays limitrophes. Les subventions de l'énergie sont principalement dans le prix du gaz GPL (en bouteille) pour les ménages et le gazole ordinaire, par ailleurs extrêmement polluant. L'Etat tunisien subventionne aussi l'électricité, l'eau et le transport. Si nous rajoutons toutes ces subventions cachées dans une comptabilité nationale non consolidée, l'Etat tunisien dépense 4 à 5% de son PIB en subventions les années où le prix du pétrole reste raisonnable, et va bien au-delà les années où ce prix flambe. La plupart de ces subventions concernent des produits à compenser en devises étrangères de manière directe ou indirecte.



Par ailleurs, l'Etat tunisien, à travers le ministère des affaires sociales, a toujours soutenu les familles nécessiteuses. Quasiment 300 000 familles sur les 2,3 millions que compte la Tunisie, en bénéficient en 2019 quand juste 120 000 en bénéficiaient avant la révolution. Leur allocation est passée de 60 DT avant la révolution, à 180 DT plus 10 DT par enfant scolarisé en 2019, la première grande augmentation ayant été faite dès février 2011. Cette augmentation rapide surtout du nombre met un doute sur la qualité du recensement et beaucoup de défaillances générant des inégalités sont signalées.

Par ailleurs, le programme des ouvriers de chantier, qu'ils soient dans le domaine de l'agriculture ou dans d'autres domaines d'activité de l'administration publique nationale ou régionale voire locale, emploient des dizaines de milliers de salariés dont beaucoup sont des employés fictifs, et que leur salaire est une sorte d'indemnité-chômage. Il en est de même quant aux salariés des sociétés « environnementales » du bassin minier, de Gabès et de Sfax. Ces deux programmes concernent au total dans les 100 000 familles.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes considère que l'état a un rôle à jouer pour rendre effective la liberté de tous les Tunisiens. Même s'il ne peut être le garant exclusif d'une équité dans les faits, il se doit d'assurer les mêmes droits aux Tunisiennes et aux Tunisiens et de prévoir les dispositions nécessaires pour rendre meilleure la situation des plus défavorisés.

Afek Tounes estime que l'état se doit d'instituer et d'encourager une solidarité entre les Tunisiens, entre les régions et entre les générations. Il doit jouer un rôle régulateur dans ce cadre.

La solidarité entre les Tunisiens nécessite la mise en œuvre de politiques volontaristes de réinsertion sociale dont bénéficieront les populations les plus démunies mais également toutes les couches de la population qui sont en situation d'exclusion ou de souffrance dans leur quotidien.

La solidarité entre les classes sociales nécessite que les subventions ciblent particulièrement les foyers à faible revenu. Un tel modèle, plus juste socialement, ne peut coexister avec le système de subventions indirectes. Il sera plus performant pour atténuer les inégalités sociales et pour réduire la pauvreté. Il s'agit de responsabiliser les citoyens. Les plus démunis sont compensés par le paiement d'un revenu minimum (subvention) compensant la différence entre le prix actuel des produits subventionnés et le prix réel du marché. Les non-démunis pourront ainsi rationaliser leur consommation de certains produits et limiter le gaspillage flagrant de certaines commodités ou denrées.

La solidarité entre les générations, outre la protection de l'enfant et des personnes âgées, rend incontournable la question du développement durable qu'Afek Tounes a contribué à inscrire dans la nouvelle constitution.



Pour éviter toute complexité de gestion avec ses effets dérivés, notamment de non-équité et de corruption des transferts sociaux, Afek Tounes suggère un revenu universel de base pour chaque famille tunisienne qui estime en avoir besoin. Ceci permettra de gérer une compensation directe et améliorer le niveau de vie des classes pauvre et moyenne.

Les 10 Programmes Clés :

- 1 Afek Tounes mettra en place au bout de 18 mois un **Revenu Universel de Base (RUB) non soumis à aucune taxe ou charge sociale**. Pour les bénéficiaires existants des aides sociales aux familles, si ces dernières sont inférieures à une somme à déterminer par individu ou par famille selon le type d'aide sociale, ce RUB se substituera à ces aides. Si elles sont supérieures à ce palier, le RUB sera majoré de la différence entre le montant des aides actuelles et le palier en question.
- 2 Dans le cadre de la mise en place du RUB, Afek Tounes initiera dans la même période de 18 mois **un programme de transition vers des subventions directes** aux populations cibles. Il mènera, **les six premiers mois dès sa prise de pouvoir, une campagne de sensibilisation**, pour préparer la transition vers le système de subventions directes. Il s'agit de bien expliquer le but des subventions, leur importance pour les foyers à faible revenu et l'importance de bien cibler les bénéficiaires.
- 3 Afek Tounes intensifiera **les contrôles aux frontières afin de limiter l'export des produits actuellement subventionnés durant la phase de transition**. Tout exportateur de produits subventionnés devra restituer la subvention en fonction d'un barème clairement défini. Tout contrevenant devra payer immédiatement une pénalité dissuasive.
- 4 Afek Tounes mettra en œuvre, en sus du RUB, une politique volontariste de réinsertion sociale des plus démunis. La population vivant en-dessous du seuil de pauvreté monétaire est estimée à 15% de la population totale. L'indice de pauvreté multidimensionnelle intégrant les facilités d'accès aux services publics est à 29%. Une famille sur deux en milieu rural, dans le cadre de ce nouvel indice, est pauvre. Au-delà du Revenu Universel de Base, **Afek Tounes s'engage à accélérer l'éradication de cette pauvreté multidimensionnelle**, en mettant la famille démunie en situation de travailler, en développant une compétence, à travers une formation octroyée aux membres adultes de la famille, et en utilisant le réseau des bureaux d'emploi en priorité pour ces familles.

- 5 Nous fournirons aux plus démunis des **conditions de vie décentes** en terme de **logement** à travers un programme de rénovation des logements insalubres et d'aménagements de zones de logements sociaux intégrées au sein des villes pour mixer les classes sociales dans les écoles et les espaces de vie. Ce programme s'appuiera sur des ressources budgétaires et sur un élan de solidarité nationale.
- 6 Afek Tounes mettra aussi en place une politique renforcée de soutien aux étudiants, **visant à améliorer les conditions matérielles de la vie estudiantine**. Une distinction devra être faite entre les étudiants dont les familles sont pauvres; Les étudiants dont la famille dispose de revenus ne permettant pas une prise en charge totale des études supérieures de leur enfant et les étudiants dont les familles disposent de revenus réguliers et suffisants. Un soutien renforcé doit être accordé aux étudiants issus des familles les plus démunies, à travers notamment la priorité de l'accès aux foyers universitaires, la réduction des frais de scolarité et une aide financière directe en cas d'accident familial majeur (décès du soutien de famille).
- 7 Une politique plus active de **lutte contre le handicap et de facilitation de l'insertion** des porteurs d'handicap. Afek Tounes préconise un plan d'évaluation à la naissance et de diagnostic précoce du handicap, à travers la formation des pédiatres, orthophonistes, ergothérapeutes. Il s'agira aussi de **mettre en œuvre des dispositions légales en vigueur** relatives à la promotion et à la protection des personnes ayant un handicap et élaborer des programmes et des services destinés à ces personnes afin de faciliter leur intégration sociale et de les aider à surmonter les difficultés d'accès aux opportunités d'études, d'autonomisation, de participation et de direction. Afek Tounes rapprochera les services à ces personnes en adoptant des plateformes électroniques et des médias spécialisés (réhabilitation des transports publics, délivrance d'un permis de conduire d'une durée de 10 ans aux malentendants au lieu de 3 ans, avantages fiscaux et douaniers pour les voitures aménagées), faciliter leur accès aux administrations, gares et aéroports, centres de santé, centres culturels, sportifs, en veillant à l'adaptation des bâtiments aux normes et à encourager les entreprises à adopter les normes de responsabilité sociétale des entreprises. Enfin, l'insertion professionnelle des porteurs d'handicap pourra être améliorée par des mécanismes de réservation d'emplois par les entreprises publiques et privées, mécanismes prévoyant des exonérations de charges sociales.
- 8 Afek Tounes fera **un audit complet sur les structures d'accueil et de prises en charge des enfants** afin de mettre un terme aux dérives constatées au sein de certaines d'entre elles. Les politiques d'aide sociale à l'enfance, essentielles à leur bon développement, seront fortement améliorées. Il s'agira aussi de créer des mécanismes de communication entre les spécialistes et les enfants pour connaître leur point de vue sur les questions qui les concernent en matière d'éducation et de protection, et pour promouvoir la protection des enfants contre les risques (terrorisme, criminalité organisée, drogue, traite des êtres humains, agressions et

crimes sexuels...). Encourager la mise en place de sites Web et des jeux destinés aux enfants tunisiens, soutenir les activités culturelles destinés aux enfants et encourager la création de centres culturels et de musées interactifs pour enfants. Afek Tounes encouragera la création de nouveaux centres d'accueil notamment régionaux spécialisés (enfants des rues, femmes maltraitées, personnes âgées, ...) avec possibilité de créer des maisons multigénérationnelles (exemple maison de retraite/crèche/villageSOS, etc.) afin de mettre fin à l'isolement des seniors et de créer des liens d'affection, améliorer les services d'hébergement et renforcer les procédures de contrôle quant à la qualité des services rendus.

- 9 Une société solidaire se doit **d'améliorer en permanence les conditions de vie des personnes âgées** et réduire la pauvreté parmi elles en favorisant les mécanismes de soutien des projets productifs pour celles qui sont capables de travailler. L'Etat doit collaborer avec les collectivités locales et les composantes de la société civiles pour encourager les personnes âgées à participer et à s'intégrer dans la société et ce, à travers des programmes d'activités d'animation spéciales pour les personnes âgées et la création des clubs de jour pour les encadrer. Il est également nécessaire d'identifier les besoins des personnes âgées vivant seules, de leurs fournir les services quotidiens et d'améliorer notablement leurs conditions de vie dans les centres d'hébergement, notamment en renforçant la formation du personnel de soin et le contrôle régulier et préventif par des organismes de supervision et en appliquant les normes de contrôle du respect des cahiers des charges et clauses contractuelles
- 10 Par souci de transparence, d'équité et de lutte contre la corruption, Afek Tounes ouvrira pour tous les bénéficiaires du RUB, des autres aides sociales, des bourses, **un compte digital bancaire ou postal** pour avoir un processus transparent et tracé des aides de l'état.



Pour un renforcement irréversible de la société civile

Enjeux :

Ce sont les citoyens qui forment la société civile. Dans la pratique, ceux-ci n'agissent pas individuellement mais dans le cadre associatif.

Aucune démocratie véritable ne fonctionne sans une société civile forte. La société civile a plusieurs champs d'action. C'est un instrument efficace de contrôle des pouvoirs publics et de vigilance quant à ses actions concrètes. Elle peut également jouer un rôle très important dans l'éducation politique des citoyens et l'incitation au débat public et à la participation. Elle est enfin la garantie d'une société à la fois plus solidaire et plus autonome et « invite » à l'action collective.

La vision d'Afek Tounes :

La société civile regroupe entre autres les organisations syndicales et patronales (les «partenaires sociaux»), les organisations non gouvernementales (ONG), les associations professionnelles, les organisations caritatives et les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale.

Afek Tounes considère qu'aucune de ces organisations ne peut représenter, à elle seule, la volonté de l'ensemble des citoyens et ne peut donc s'attribuer la légitimité de représentant de «la» société civile en général. Elle estime cependant que chacune des associations traduit une perception des questions de société qui lui est spécifique et doit donc bénéficier d'une liberté d'action et d'expression à condition de disposer d'une structure et d'une forme d'action intérieure tout à fait démocratique et de n'exercer aucune contrainte ni sur ses propres membres, qui doivent pouvoir la quitter librement, ni sur les autres individus.

Dans le domaine des relations sociales, Afek Tounes est convaincu que le développement de la Tunisie passe par une cohésion sociale, et notamment une relation basée sur la confiance, le dialogue et le respect mutuel entre les syndicats patronaux et les syndicats de travailleurs. Afek Tounes est convaincu que le développement des entreprises passe nécessairement par une adhésion forte des travailleurs, évoluant ainsi d'une relation marquée par l'opposition et la méfiance à une relation fondée sur l'esprit constructif et la volonté de collaborer.

Afek Tounes mettra en œuvre une politique d'encouragement au développement d'une société civile, en facilitant toutes les démarches administratives et en mettant en place des mesures d'incitation fiscales au financement.

Les 10 Programmes Clés :

Un cadre participatif dans la vie sociale

1. Assurer le développement d'un cadre de partenariat, d'une part entre les organisations civiles et les autorités administratives et politiques, et d'autre part, entre les différentes organisations civiles entre elles. Ce cadre de partenariat définira les conditions dans lesquelles les organisations civiles interagiront avec les pouvoirs publics, dans le cadre des **consultations à l'échelle locale, régionale ou nationale**.
2. Accentuer l'utilisation amorcée notamment au sein des collectivités locales, des **mécanismes de démocratie participative**. La démocratie participative consiste à associer les usagers aux décisions prises par les institutions publiques ou collectives. **L'Open Data** (ou ouverture des données publiques) permet aux usagers et administrés d'avoir plus d'éléments en main, de réagir et de proposer. En outre, favoriser la libération des données publiques rend les administrations publiques plus efficaces, plus transparentes et plus participatives. Un renforcement de la société civile (notamment les associations de parents d'élèves, des associations d'étudiants et d'élèves) est nécessaire.

Afek Tounes préconise également de mettre en œuvre un cadre légal permettant le recours, de façon fréquente, aux **votations, qui sont des systèmes de référendums locaux** consacrant ainsi une réelle démocratie participative. Les Tunisiens résidant à l'étranger pourraient participer aux référendums locaux de leur ville d'origine.

3. Mettre en place le **cadre légal et fiscal des fondations, lesquelles** sont depuis longtemps des formes d'associations qui permettent de soutenir et de financer les actions caritatives et toutes autres actions de solidarité.
Le développement des fondations sera assuré grâce aux garanties apportées aux donateurs sur l'utilisation des fonds collectés. Les fondations sont soumises au contrôle financier de commissaires aux comptes, et, pour les fondations reconnues d'utilité publique, au contrôle de la Cour des Comptes.
Des avantages fiscaux seront par ailleurs accordés aux donateurs des fondations reconnues d'utilité publique.
Enfin, les fondations pourront bénéficier des dons de fondations étrangères dont l'origine des fonds est transparente.

4. Instaurer un **service civil de 3 mois** extensible à 6 mois et obligatoire pour les jeunes hommes qui ne peuvent pas effectuer le service militaire et les jeunes femmes qui pourront travailler au sein d'associations ou d'organisations de la société civile. Appuyer spécifiquement la création d'associations féminines et l'intégration des femmes dans les autres associations, non féminines. La présence des femmes dans les associations est trop faible dans notre pays.
5. Offrir la possibilité aux **citoyens de saisir**, dans des conditions à définir, l'assemblée représentative du peuple, s'ils estiment qu'un décret ou qu'une loi les pénalise.

Un cadre participatif dans la vie économique

6. Mettre en place une **consultation formelle** du patronat (et notamment des fédérations professionnelles) et des syndicats de travailleurs **pour toute réglementation touchant le secteur** concerné. Les fédérations professionnelles s'engagent à leur tour à participer de façon constructive à l'élaboration des nouvelles réglementations, en privilégiant l'intérêt global du secteur plutôt que le seul intérêt des entreprises existantes.
7. Organiser annuellement, dans le cadre de l'exercice budgétaire (budget économique), **une consultation nationale** regroupant le patronat, les syndicats de travailleurs, les partis politiques et l'état, dont l'objectif est de **partager les objectifs de développement économique** pour l'année en question. Les engagements de l'Etat porteraient principalement sur la mise en œuvre de régulations adaptées et la réalisation des infrastructures requises alors que ceux du secteur privé porteraient sur la réalisation des investissements dans le cadre d'une dynamique de croissance. Les syndicats quant à eux s'engageraient à faire la promotion des résultats de cette consultation, vantant ainsi les avantages que tireraient les travailleurs de l'atteinte des objectifs du plan de développement économique.
8. **Renforcer les droits du consommateur**, notamment en donnant aux associations de consommateurs des droits étendus.

Des médias libres et indépendants

9. Mettre en place un cadre légal et réglementaire permettant de **favoriser le développement de médias libres et indépendants**, qui représentent une assurance pour l'établissement d'une démocratie pérenne. C'est le quatrième pouvoir. La législation doit prévenir certains dépassements, comme la formation de monopoles ou encore les dépassements au niveau des règles d'éthique et de morale, et ce afin de protéger nos enfants. Les droits des individus et des groupes sociaux doivent ainsi faire l'objet d'une protection adéquate.



Des consultations régionales et nationales élargies

10. Recourir à des consultations nationales élargies dans les domaines nécessitant des transformations en profondeur du cadre légal ou réglementaire. Afek Tounes préconise le recours à des **Assises régionales et nationales**, réunissant les représentants des pouvoirs publics, de la corporation concernée, de la société civile et des usagers. Cette approche sera mise en place à titre d'exemple dans les secteurs de l'éducation ou de la santé ou encore du transport, afin que les problématiques soient partagées par l'ensemble des parties prenantes et que les réponses à apporter fassent l'objet d'un consensus.

La Femme tunisienne, un atout pour la prospérité de la Tunisie

Enjeux et états des lieux

En dépit de ses acquis historiques et de l'égalité des droits avec les hommes dont elle jouit, en vertu de la constitution de 2014, la femme tunisienne reste confrontée à de nombreux défis juridiques, sociaux, économiques et personnels. De fait, malgré l'adoption de la loi relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et l'institutionnalisation du genre, certaines pratiques discriminatoires subsistent, aussi bien dans la trame législative que dans la réalité. Les relations sociales limitent, en effet, les choix sociaux et économiques des femmes et empêchent l'exercice du libre choix dans plusieurs domaines, entravant ainsi leur indépendance effective et leur participation active aux structures du pouvoir et de prise de décision aggravant ainsi le déséquilibre entre les rôles des hommes et des femmes, dans le contexte des transformations sociales.

Sur le marché du travail ou en matière de prise de décisions, des clivages liés au genre persistent. Malgré son niveau d'éducation, son niveau professionnel et le poids de ses responsabilités au sein et en dehors de la famille, la femme tunisienne est plus confrontée au chômage, à la marginalisation, à l'exploitation, aux bas salaires, à la violence physique et psychologique, au manque d'accès aux services juridiques et de santé et au manque d'épanouissement et de réalisation de soi.

Du reste, la situation générale des femmes en Tunisie peut être diagnostiquée à travers les paradoxes suivants :

- L'analphabétisme touche 19% de la population totale et 41,5% des femmes dans les zones rurales.
- En même temps, 42,2 % des filles étudient dans les collèges et les universités, contre 23,2 % des garçons (le taux de réussite global des filles dans la session principale du baccalauréat, en 2018 était de 63,5 % alors que celui des garçons est de 36,5 %). Les femmes représentent 67% des diplômés universitaires.
- Cependant elles ne sont que 26% à travailler formellement. De même, le taux de chômage des femmes diplômées universitaires est de 38,3% au premier trimestre de l'année 2019, contre 16,5% pour les hommes.
- En 2018, les femmes représentaient 48 % du corps magistral, 80 % du secteur des médias, 71 % du secteur pharmaceutique, 51 % des enseignants de l'éducation de base et 54 % de la fonction publique.
- Le taux d'avancement professionnel des femmes ne dépasse pas 30 % contre 70 % pour les hommes.
- 47,6 % des femmes âgées de 18 à 64 ans ont été victimes de violence au moins une fois dans leur vie, la violence physique est la plus courante (31,7 %), suivie de la violence psychologique (28,9 %), de la violence sexuelle (15,7 %) et enfin de la violence économique (7,1 %).



La fragilité sociale et économique atteint son point culminant lorsqu'il s'agit des femmes ayant un handicap et des femmes en milieu rural, malgré les programmes gouvernementaux et non-gouvernementaux visant à réduire le décrochage scolaire, l'inclusion et l'autonomisation sociale et économique.

La vision d'Afek Tounes:

À Afek Tounes, nous sommes persuadés qu'il est d'une extrême importance de préserver les acquis de la femme tunisienne et de mettre tout en œuvre pour préserver ces acquis et les renforcer.

Partant du principe que l'État doit garantir les mêmes droits et libertés aussi bien pour les Tunisiens que pour les Tunisiennes, Afek Tounes œuvre pour éliminer toutes les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et à poursuivre leur inclusion et autonomisation socio-économique, pour augmenter leur participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Ces mesures visent à créer les conditions nécessaires pour améliorer le statut des plus défavorisées et leur assurer les protections idoines.

Il est également primordial de renforcer le rôle des femmes dans la société, de leur offrir des conditions de vie adéquate, afin de leur garantir le bien-être social en leur assurant une participation pleine et équitable dans divers domaines, notamment l'égalité d'accès aux résultats et aux avantages de cette participation qui devraient être également renforcés.

Ainsi, Afek Tounes propose une vision de l'avenir où les femmes et les hommes, quelle que soit leur situation socioéconomique, auront les mêmes droits et opportunités pour accéder à un travail digne, à un financement et à des biens, à diriger des entreprises, à participer aux prises de décisions affectant leurs existences et à bénéficier des services publics, en toute équité et en toute sécurité.

La vision Afek Tounes s'articule autour de trois objectifs précis :

- i) un meilleur accès aux sources de financement,
- ii) un meilleur accès des femmes à l'emploi et aux compétences, et
- iii) un meilleur accès aux services.

Les 10 Programmes clés

1. **Accélérer la réforme et la refonte des lois** afin d'abroger ou de modifier les dispositions légales contraires aux dispositions constitutionnelles et d'adopter par la suite de nouvelles normes juridiques conformes à la Constitution, tout en veillant à ce qu'elles respectent l'égalité du genre et à apporter des changements structurels, sociaux-culturels, afin de corriger les effets des discriminations historiques et actuelles à l'égard des femmes. Il est également nécessaire de faire en sorte que ces modifications répondent aux aspirations

d'évolution socio-économique d'une part, et aux engagements internationaux de la Tunisie, d'autre part.

2. **Mettre en place un système global** pour améliorer les conditions de vie, de transport et de travail des femmes dans le milieu rural, faciliter leur intégration et leur accès au système de sécurité sociale et aux services de santé. Dans ce contexte, un cahier des charges spécifique devrait être agréé en vue de promouvoir des projets de transport rural et d'améliorer les infrastructures routières dans les zones rurales.

3. **Soutenir l'entrepreneuriat féminin en milieu rural et dans les quartiers défavorisés des villes:** continuer à encourager l'entrepreneuriat individuel, à assurer l'égalité des chances dans la sphère économique, tout en développant un environnement favorable aux femmes entrepreneurs pour que leurs projets soient plus structurés. Il s'agit donc de les encourager à s'associer, dans le cadre de programmes d'autonomisation sociale et économique, à transformer leurs projets en sociétés et en coopératives, et à créer des villages d'artisans et des show-rooms permanents dans les régions, pour qu'elles aient la possibilité d'exposer les produits de l'artisanat et leurs créations personnelles.

4. **Améliorer l'accès des femmes aux services de soins et de santé** afin d'optimiser leur santé physique, reproductive et psychologique, en mettant l'accent sur leurs droits fondamentaux et inaliénables et en les sensibilisant à l'importance de ces droits et les initiant à l'arsenal juridique dont elles disposent pour porter plainte et saisir la justice en cas de fautes, d'abus ou si elles se voient refuser des services de la part de certains responsables.

5. **Sensibilisation des femmes à leurs droits**, fournir des services d'orientation et de conseil en faveur des femmes, simplifier l'accès des femmes aux services administratifs, bancaires et judiciaires, mettre en évidence tous les services administratifs fournis aux femmes et simplifier les procédures d'accès où qu'elles se trouvent (diffusion des numéros d'appel, centres d'accueil, simplification des procédures du fonds de garantie de la pension alimentaire et de la rente de divorce et du fonds national de sécurité sociale, encouragement de prise de contact avec les médiateurs familiaux,...)

6. **L'adoption d'une planification et une budgétisation sensible au genre**, lors de l'élaboration du budget de l'État qui tiendra compte des besoins spécifiques des différents groupes sociaux. Et ce, à tous les stades de l'élaboration des politiques publiques, y compris pendant la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation du budget, ainsi que l'évaluation des effets des politiques publiques de l'État tunisien sur les femmes, par des mécanismes de vérification de leur impact sur les réalisations et les droits des personnes et pour renforcer la capacité des institutions gouvernementales et privées à adopter des politiques, législations et budgets qui prennent en considération les questions d'égalité de genre.

7. **Réduire le taux de chômage des diplômées**, d'une part, en apportant un changement tangible au modèle de croissance économique et en renforçant les liens de partenariat entre l'université et les entreprises afin d'adapter l'offre à la demande, d'assurer l'identification des talents et le soutien de la recherche et du développement d'autre part. Afek Tounes préconise également d'intensifier les programmes de formation et de développement destinés aux jeunes femmes dans le but d'améliorer leur employabilité et de les orienter vers les carrières du futur, que ce soit à travers la formation professionnelle, les études universitaires ou la formation post-universitaire, facilitant ainsi leur intégration sur le marché du travail, tout en garantissant la bonne application des droits professionnels par les employeurs pour créer un dynamisme sur le marché du travail. Des axes d'amélioration des conditions de mobilité aussi doivent être explorées.

8. **La conciliation de la maternité et du travail** à travers l'amélioration de l'environnement professionnel des femmes. Dans ce contexte, il est nécessaire de diversifier les offres de crèches, de garderies, de jardins d'enfants et d'assistantes maternelles formées et dûment agréées, dans toutes les régions du pays, en fonction des besoins démographiques. Afek Tounes projette de proposer une loi en faveur de crèches d'entreprises avec des créneaux horaires adaptés, pour les entreprises employant plus de 50 salariés. Il est également nécessaire de fournir un meilleur transport des salariés et d'adapter l'horaire du travail pour soutenir la productivité et éviter les absences et interruptions de travail, immédiatement après le mariage ou à la naissance d'un enfant.

9. **Lutter contre l'analphabétisme des femmes**: Afek Tounes constate avec amertume que selon des statistiques récentes, près de 30 % des femmes de plus de 10 ans sont analphabètes, ce qui nuit à leur statut, à leur inclusion et à leur interaction avec leur environnement. Par ailleurs, vu cet état de fait, leurs sources de revenus sont négativement affectées et leur prise de conscience de leurs droits et de leurs obligations est nettement réduite. Les efforts de l'ensemble de la société doivent être conjugués à ceux des institutions gouvernementales et non-gouvernementales pour lutter contre l'analphabétisme, l'analphabétisme numérique et contre l'abandon scolaire, qui augmente d'année en année et a atteint les 526 000 personnes, au cours des cinq dernières années. Il devient primordial de réactiver et de généraliser le programme national d'enseignement pour adultes tout en modernisant les processus d'enseignement et de le digitaliser.

10. **Renforcer la participation des femmes à la vie publique**: aussi bien au niveau local, régional que national et leur représentation dans les structures du pouvoir et de la prise de décision, à travers des mécanismes de discrimination positive pour améliorer l'accès de la femme tunisienne à toutes les structures, tout en développant des mécanismes appropriés pour renforcer et améliorer leurs capacités. Il est également primordial d'adopter les indicateurs internationaux, pour mesurer les progrès accomplis dans l'autonomisation des femmes afin de les intégrer dans les indicateurs d'évaluation des résultats institutionnels et de l'égalité des chances, dans les entreprises publiques et privées, en créant un environnement favorable à l'entrepreneuriat féminin, notamment en poursuivant la politique



visant à réduire les disparités professionnelles, dans la fonction publique ou dans le secteur privé et en ouvrant la voie à la promotion professionnelle des femmes et leur accès aux structures du pouvoir et de la prise de décision et à une supervision accrue de la bonne application des dispositions légales du droit du travail, en matière d'égalité et de la loi relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans les différentes institutions.

Pour un développement durable, soucieux de l'environnement et de la gestion de l'eau

Enjeux :

Les choix économiques adoptés par la Tunisie pendant la dernière décennie ont eu un impact négatif sur l'environnement et les ressources naturelles, où le coût de dégradation de l'environnement se chiffrait à environ 2,7% du PIB. Plusieurs facteurs en sont responsables, parmi lesquels la forte consommation des ressources énergétiques (cimenteries, industries chimiques, industries des matériaux de construction) et hydrauliques au niveau des procédés de production, du mode de consommation adopté et l'expansion urbaine excessive. En outre la non-maîtrise des réserves foncières a conduit à l'arrêt de plusieurs projets publics auxquels s'ajoute l'absence d'une politique d'aménagement du territoire permettant une distribution équilibrée de la population, des activités économiques et des équipements publics structurés et qui tient compte des équilibres environnementaux.

D'autre part, nombreuses sont les régions qui se plaignent de la pollution, de l'inefficacité du système de gestion des déchets actuel et l'exploitation désorganisée des ressources naturelles donnant la preuve, s'il en fallait, que beaucoup reste à faire au niveau environnemental pour améliorer la qualité de vie des tunisiens.

Les grandes pressions enregistrées au niveau de l'exploitation des ressources naturelles risquent de menacer aujourd'hui, leur pérennité.

En effet, une propagation des déchets de toutes natures, la destruction d'une partie importante du domaine forestier et la détérioration de la qualité des sols causée par l'érosion, la désertification et l'appauvrissement de la nappe phréatique dont l'exploitation a été abusive dans certaines régions.

Dans le domaine de l'eau, la Tunisie est considérée comme l'un des pays les plus pauvres du bassin sud de la Méditerranée avec **un volume estimé d'eau disponible par habitant de 470 mètres cubes à comparer à l'indice mondial de 1000 mètres cube**. Ce déficit devra s'aggraver dans les prochaines années sous l'effet conjugué de la croissance démographique et la recherche du confort impliquant une surconsommation d'eau malgré la baisse des réserves en eau, et la dégradation de sa qualité.

Le climat de la Tunisie est considéré comme semi-aride avec de grandes disparités entre le Nord et le Sud. En effet, le territoire tunisien reçoit en moyenne seulement 600 mm d'eau par an. Notre pays connaît aussi en moyenne et de manière cyclique 3 à 4 ans de baisse vertigineuse de précipitations assimilable à une sécheresse. Cette situation pourrait s'aggraver notamment à cause du changement climatique qui recèle des épisodes de précipitation de plus en plus violents avec des possibilités de captation limitée en raison



justement de la violence et de la soudaineté de ces épisodes. La problématique posée par la raréfaction de l'eau devient donc prioritaire.

Tous ces inconvénients militent en faveur d'un vaste programme de rationalisation de la consommation de l'eau.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes veut refonder une nouvelle forme de gouvernance de l'état de sorte que l'impact environnemental soit systématiquement pris en compte dans le processus de la prise de décision, et que le public soit informé en toute transparence des enjeux environnementaux.

Afek Tounes œuvrera en faveur d'un aménagement équitable du territoire intégrant les différentes régions et respectant les équilibres écologiques ; impératif pour réduire les disparités régionales.

Afek Tounes suivra une politique de la ville basée sur le renforcement de l'infrastructure pour rendre les villes capables de répondre aux besoins des diverses activités urbaines. A ce titre, il est vital de lutter contre la construction anarchique, améliorer les conditions de vie, réhabiliter et intégrer les quartiers populaires et contrôler l'expansion urbaine exagérée aux dépens des terres agricoles. Pour ce faire, il faudra fournir les épargnes immobilières nécessaires au développement urbain et examiner les plans d'aménagement avec célérité. Un autre levier est l'amélioration de l'esthétique des villes pour appuyer leur attractivité, et les chances de voir les populations s'y fixer soulageant ainsi les grands centres urbains.

Afek Tounes œuvrera par ailleurs à la gestion rigoureuse de l'eau, et à sa protection. Afek Tounes intensifiera la prise de conscience et d'éducation des citoyens sur la fragilité de cette ressource naturelle précieuse qu'est l'eau et martèlera l'impérieuse nécessité de son exploitation rationnelle pour en assurer la pérennité et ne pas hypothéquer le droit des générations futures à en bénéficier pleinement.

L'eau est une ressource qui se raréfie dans notre pays. La politique de l'eau s'inscrit dans une dynamique de croissance continue de tous les secteurs socio-économiques sur le long terme : à l'horizon 2050. Cette vision de l'eau tient compte de plusieurs facteurs déterminants dont les plus importants sont :

- L'état des lieux de la mobilisation actuelle des ressources en eau (l'offre en quantité et en qualité) et les potentialités naturelles (conventionnelles) en ressources mobilisables.
- Les besoins actuels de l'ensemble des usagers et leur évolution à l'horizon temporel retenu, en tenant compte des mutations sociologiques et sociétales et de l'augmentation subséquente en eau.

- Les impacts négatifs déjà vécus et en cours d'intensification liés aux changements climatiques.
- Les innovations technologiques disponibles en matière de production de ressources en eau non conventionnelles de qualité.

10 Programmes Clés :

- 1 **Réduire les sources de pollution** en mettant l'accent sur l'assainissement des zones industrielles et l'augmentation du branchement au réseau d'assainissement. Construire de nouvelles stations d'épuration pour soutenir la capacité nationale et encourager l'investissement privé dans le secteur. Atteindre un taux de branchement au réseau d'assainissement des municipalités de 90% en 2025 contre 86% aujourd'hui.
- 2 **Rationaliser la gestion des déchets** avec la mise en place d'une politique de réduction des déchets, le renforcement des processus de collecte, de transport, de recyclage, de traitement et d'élimination de ces déchets, et la création de nouvelles décharges contrôlées, notamment, au niveau du grand Tunis. Intégrer la solution de **création d'énergie dans le cadre des traitements des déchets** et leur valorisation permettant d'en faire une source de production d'énergie propre et des intrants pour les travaux de construction dans l'industrie ainsi qu'un vecteur essentiel pour l'économie verte. Mise en place des tris sélectif et encouragement de l'investissement privé dans le domaine. Cibler un taux de 50% de valorisation des déchets.
- 3 **Encourager les entreprises industrielles et de services à adopter le concept de Responsabilité Sociale et Environnementale** et à mettre en place des systèmes de management environnementaux et énergétiques conformes aux standards internationaux. Conditionner / favoriser l'accès à certains marchés publics par l'acquisition des certifications ISO en la matière. Donner l'exemple au niveau des entreprises publiques en réhabilitant sur le plan environnemental les entreprises industrielles pour réduire les émissions de gaz, de liquides et de solides, particulièrement les industries chimiques et du phosphate dans les gouvernorats de Gabès, Gafsa, et Sfax.
- 4 **Faire de l'Éco-technologie et de l'Éco-service un moteur de croissance** et de développement et proposer des incitations fiscales et financières aux entreprises innovatrices en matière d'environnement et de rationalisation de la consommation énergétique.
- 5 **Maintenir et développer la biodiversité**, notamment, en renforçant le statut de «zone de protection spéciale», pour les grands massifs forestiers, et en lançant un large programme de reforestation. Assainir les zones rurales et les zones sensibles et apporter un appui auprès des municipalités de moins de 10 mille habitants.
- 6 **Créer plus de zones vertes**, de forêts récréatives et d'espaces naturels dans les villes et autour des centres urbains. Sanctuariser ces espaces et rendre impossible leur changement d'affectation. Établir des normes instituant un ratio minimal d'espace

vert versus l'espace bétonné. **Promouvoir l'agriculture biologique** et les pratiques agricoles les plus durables en favorisant notamment les démarches de certification environnementale des exploitations et produits agricoles. Développer l'information et l'étiquetage approprié des produits et inciter à la labellisation et à la certification écologique des produits et services.

- 7 **Protéger les ressources hydriques** et l'état écologique de l'ensemble des masses d'eau, tant les eaux de surface que souterraines.
 - a. Revoir les spécifications tunisiennes relatives à la qualité des eaux déversées dans l'environnement pour réduire la pollution.
 - b. Intensifier les contrôles sur les rejets dans le milieu aquatique de manière ciblée.

8. **Rationaliser** l'utilisation des ressources en eau
 - a. **L'agriculture** en consomme 80% : Optimiser son utilisation
 - i. en généralisant l'utilisation des technologies d'économie d'eau,
 - ii. en augmentant la rentabilité des zones irriguées
 - iii. en adoptant les modèles et les semences qui consomment le moins d'eau. Les arbitrages dans les cultures agricoles et les incitations doivent se faire dans un sens qui privilégie celles les moins consommatrices en eau¹.
 - iv. Mettre en œuvre la stratégie nationale de communication et de sensibilisation pour encourager la réutilisation de l'eau usée traitée pour l'irrigation afin d'alléger la pression sur les ressources en eau et d'alimenter la nappe phréatique.
 - v. Réhabiliter des stations d'épuration, accroître leur capacité et améliorer la qualité de l'eau traitée
 - vi. Viser un taux de réutilisation de 50% des eaux usées traitées.
 - b. La rationalisation de l'utilisation de l'eau dans les autres activités et utilisations et priorisation de la distribution entre ces différentes activités. Intensifier les relevés d'eau pour les entreprises avec une consommation élevée
 - a. Dissuader du **gaspillage** par le levier du prix les usages non essentiels [récréatifs et secondaires]. Des subventions seront accordées à tout système efficace de recyclage d'eau (>80% de récupération). Dans le même temps, les contrôles de l'utilisation frauduleuse des eaux de la nappe sans autorisation doivent être intensifiés et les amendes revues à la hausse, pour parer à tout transfert dans la consommation vers les eaux de la nappe phréatique.

1

9. Mobilisation de toutes les ressources **conventionnelles** disponibles² et les répartir sur le territoire :

- a. Maîtriser les eaux de ruissellement et maximiser la captation :
 - i. Inciter à prévoir dès la phase de l'établissement des plans d'architecture, des citernes d'eau maçonnées comme cela se faisait jadis dans les maisons.
 - ii. Continuer à construire des barrages.
- b. Relier les barrages entre eux et continuer à diriger l'excédent en eau du nord vers les régions aux ressources limitées.
- c. Renforcer l'eau potable dans les zones rurales pour améliorer les taux d'approvisionnement des régions dont les taux sont inférieurs à la moyenne nationale, Atteindre un taux d'approvisionnement en eau potable de 96% en 2025 dans les zones rurales. Réhabiliter les groupements de développement agricole pour augmenter leur performance.
- d. Améliorer la qualité de l'eau potable et la réduction de la salinité dans les limites de 1,5 g par litre
- e. Améliorer la qualité des services des eaux et le rendement du réseau d'eau potable afin de réduire la volatilité et les perturbations de l'approvisionnement surtout pendant l'été. Accroître le taux de rendement du réseau d'eau potable pour atteindre 80% en 2025 par rapport à 75% actuellement.

10. Développer l'utilisation des ressources **non conventionnelles** par l'adoption du dessalement d'eau de mer (en recourant massivement à l'énergie solaire) au niveau des pôles urbains majeurs des zones côtières et le dessalement des eaux souterraines et saumâtres du sud et du centre, l'incitation du secteur privé à investir dans le domaine en partenariat avec le secteur public.



Pour une économie sociale et solidaire au service des Tunisiens

Enjeux :

L'économie sociale regroupe les activités économiques dont l'objectif principal, bien avant le profit, est de répondre aux besoins d'une catégorie, souvent défavorisée et marginalisée de la population. Les entités qui exercent dans le domaine de l'économie sociale sont généralement des associations, des mutuelles, des coopératives ou encore des fondations, mais peuvent également être des entreprises. Ces entités sont mues par les valeurs de solidarité, privilégiant l'homme au capital, au service d'un projet collectif d'utilité sociale

Les domaines dans lesquels opère l'économie sociale et solidaire sont très diversifiés, allant de l'assurance (cas des mutuelles), l'artisanat, l'agriculture et le traitement durable des déchets, à l'emploi des handicapés, l'accès à l'éducation et la sauvegarde de la culture, en passant par la micro-finance.

Du fait de la neutralisation et marginalisation de la société civile et de toute initiative sociale au cours des dernières décennies, et même si certains progrès fragiles ont été réalisés depuis la révolution, la Tunisie connaît aujourd'hui un retard significatif dans le développement de l'économie sociale et solidaire

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes est convaincu que l'économie sociale et solidaire constitue en partie une réponse aux défis actuels de la Tunisie : défi de l'emploi, ce secteur étant potentiellement créateur de dizaines de milliers d'emplois directs et indirects ; défi de l'intégration économique des populations ayant des difficultés à accéder au circuit économique ; défi enfin de l'intégration sociale, l'économie sociale et solidaire agissant souvent auprès des populations vulnérables, dont celles vivant en milieu rural.

Afek Tounes mettra en œuvre une grande action de sensibilisation du monde économique et de la société civile à l'importance de l'économie sociale et solidaire, en présentant les formes possibles d'interaction entre les différents groupes : monde économique, société civile, entités de l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, la création d'un cadre légal spécifique et d'avantages fiscaux et non fiscaux sera de nature à favoriser le développement de ce secteur.



Afek Tounes prend pleinement conscience de sa responsabilité sociale et environnementale (RSE) en tant que parti politique, est heureux de voir s'installer progressivement cette responsabilité au sein des entreprises tunisiennes, et s'engage à pousser à la mise en place d'un cadre législatif qui incitera les entreprises, ainsi que tous les acteurs économiques, politiques ou sociaux à intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans leurs critères de décision.

Enfin, l'amélioration du cadre légal et réglementaire de la micro-finance et de la finance inclusive pour permettre à ce secteur de jouer pleinement son rôle de soutien aux petites entreprises et aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Les 10 Programmes clés :

1. Concrétiser le **cadre règlementaire qui définit l'entreprise sociale et reconnaît les composantes de l'économie sociale et solidaire**. Dans un contexte de chômage élevé et de tension sociale, l'entreprise sociale génère revenus et emplois, tout en ciblant des problèmes sociaux et environnementaux urgents. Afek Tounes propose d'engager différents réseaux d'entrepreneurs, praticiens, chercheurs et investisseurs dans la définition de l'entreprise sociale tunisienne. Il conviendra de clarifier les indicateurs de mesure du retour social et financier de l'entreprise sociale en Tunisie.
2. Le cadre légal et fiscal spécifique aux entreprises sociales et autres composantes de l'économie sociale et solidaire devra prendre en compte le rôle « hybride » du secteur, qui joue un rôle complémentaire au service public, tout en générant des revenus. Afek Tounes préconise **une transparence publique sur un site spécialisé pour les comptes des entreprises sociales et solidaires**. Les déclarations annuelles des entreprises sociales bénéficiant de ce taux devront mentionner le détail des dépenses et revenus (avec mention des noms des donateurs), les salaires perçus et les objectifs sociaux fixés et réalisés. Les entreprises sociales pourront faire appel aux donations publiques et privées, tunisiennes et étrangères.
3. Instituer un comité de suivi composé de représentants du secteur de l'économie sociale et solidaire et des Pouvoirs Publics. Ce comité aurait pour mission de **suivre l'évolution de ce nouveau secteur** d'activité et de proposer des adaptations et actions à entreprendre.
4. Mettre en œuvre un plan d'**éducation et de sensibilisation à l'économie sociale et solidaire** dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle. Améliorer la capacité de formation et de recherche liée à l'économie inclusive, à l'entreprise sociale et la responsabilité sociale et éthique de l'entreprise.

5. Encourager la mise en place d'incubateurs sociaux et de services dédiés au support de l'Entreprise Sociale, particulièrement dans les zones défavorisées. Ces incubateurs, qui fourniraient une logistique appropriée (bureau, data center) seraient ouverts aux entrepreneurs sociaux pour une durée d'une année, renouvelable deux fois. Le lieu deviendrait une plateforme de rencontre et d'échange entre les jeunes entrepreneurs et les universités qui trouveraient là un laboratoire d'actions sociales.
6. Définir et distinguer les investissements à impact social dans des entreprises en Tunisie et les favoriser par des avantages fiscaux pour encourager le financement des entreprises sociales. Encourager la création de fonds d'investissements sociaux en diminuant les coûts de transactions. Faciliter l'accès aux réseaux locaux et stimuler le « co-investissement » avec les fonds gouvernementaux et de développement.
7. Définir un cadre légal efficace pour réglementer et encourager la Responsabilité Sociale de l'Entreprise. Cette approche permettra de diminuer la destruction de manière irréversible du milieu naturel, la surexploitation des ressources naturelles ou l'exclusion d'une partie de la population des fruits du développement. L'inclusion de l'information sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise dans le rapport financier annuel sera rendue obligatoire pour les plus grandes entreprises tunisiennes.
8. Encourager les partenariats public-privé entre entreprises et agences publiques (partage de moyens, transferts de compétences) pour la résolution des défis sociaux-environnementaux de grande échelle. En effet, des projets tels que la lutte contre la désertification ou la protection du littoral, ne peuvent être menés avec succès que dans le cadre de tels partenariats, qui engloberaient également des partenaires étrangers.
9. Faciliter l'étude de faisabilité et l'implémentation du schéma de « bons sociaux » (Social Impact Bonds) et autres schémas innovants impliquant l'état, les fournisseurs de services sociaux et les investisseurs dans les régions. Dans ce cadre, l'investisseur finance les coûts de projets sociaux et l'état sous certaines conditions en rembourse une partie.
10. Mettre en œuvre un renforcement de la législation de la microfinance en Tunisie, de manière à favoriser le développement des institutions de micro-crédit. Le renforcement de cette législation devra notamment avoir pour objectifs de développer la concurrence et l'innovation, tirer les taux d'intérêt vers le bas, et améliorer l'accès aux crédits, assurances, et autres services financiers pour les citoyens aux revenus modérés.



Pour des Tunisiens, à l'étranger, contributeurs actifs au développement national et partenaires dans la prise de décision

Enjeux :

Représentant plus de 1.2 millions de Tunisiens, dont plus de 80% résidant en Europe, la diaspora tunisienne constitue un véritable atout pour notre pays.

Elle évolue dans des catégories socioprofessionnelles diverses. La communauté compte par exemple, 40% d'ouvriers, 20% d'étudiants et d'élèves, 7-8% de cadres, 3-4% de professions libérales le reste étant composé de retraités, de femmes au foyer, de chômeurs ou d'enfants en bas âge.

Par ailleurs, les transferts de devises provenant des Tunisiens à l'étranger a constitué en 2016 la première source de devises du pays, en dehors des emprunts, et représente en moyenne annuellement 4% du PIB. Ces Tunisiens sont engagés dans la vie économique et sociale de leur pays de résidence, riches de la diversité de leur parcours et de leurs histoires, ils participent pleinement au rayonnement économique et culturel de la Tunisie.

Cependant, ce rôle pourrait être renforcé si un certain nombre de lacunes persistantes sont comblées. Tout d'abord ces Tunisiens souhaitent une aide à la transmission de notre culture à leurs enfants. L'organisation actuelle du corps enseignant de la langue arabe et de la culture tunisienne pose énormément de soucis organisationnels. Les choix des profils ainsi que la durée des contrats des enseignants venant de la Tunisie ne répondent pas forcément aux attentes de notre diaspora. Un programme spécifique conçu comme un complément d'éducation devrait être envisagé, même avec les autorités du pays d'accueil.

Par ailleurs, les Tunisiens de l'étranger se sentent mal informés. Ils sont généralement insatisfaits des services offerts par l'administration tunisienne dans les pays d'accueil.

La vision d' Afek Tounes :



Pour Afek Tounes, chaque Tunisien à l'étranger est un Tunisien à part entière. Le fait d'être binational ou de résider dans un pays étranger ne doit pas, en soi, le priver de l'égalité complète et de l'exercice de ses droits, tout autant que les Tunisiens de l'intérieur. L'état doit garantir ses libertés, mettre en place les mécanismes garantissant l'exercice de ces droits et remettre le Tunisien à l'étranger au centre du processus de décision par la création d'un district appelé « District Monde ».

L'état doit aussi leur fournir des services adaptés à leur situation particulière et veiller à renforcer leur lien avec la patrie.

Le Tunisien de l'étranger représente une extension de la Tunisie dans son pays d'accueil. Tout comme il s'engage à protéger l'intégrité de ses citoyens et de son territoire national, l'état doit se positionner en tant que protecteur universel des Tunisiens à l'étranger.

Par ailleurs, nous croyons que chaque Tunisien et chaque Tunisienne, résidant à l'étranger, quel que soit sa situation et son expérience, constitue un talent, capable d'apporter une réelle valeur ajoutée à son pays et ses concitoyens. Que ce soit de l'intérieur ou de l'extérieur, leur action doit être facilitée par l'état qui doit mettre en place le cadre juridique, réglementaire et économique leur permettant de promouvoir les opportunités économiques pour la Tunisie à l'étranger et de maximiser leurs apports à l'économie nationale. Afek Tounes s'engage à accompagner ces compétences et leurs projets pour ouvrir de nouveaux horizons à la Tunisie.

Les 10 Programmes clés :

1. **Pour une égalité des droits pour tous et un conseil régional des Tunisiens à l'étranger.** Pour Afek Tounes, tout comme les tunisiens de l'intérieur, les tunisiens résidents à l'étranger doivent bénéficier du rapprochement des centres de décision pour **la prise en compte de leurs besoins spécifiques**. Un conseil régional élu, tel que voté pendant cette législature mais non mis en place par les autorités. Ce conseil dirigé donc par des tunisiens résidents à l'étranger sera plus à même de comprendre leurs attentes et donc d'apporter les solutions les plus adaptées. Le conseil régional des tunisiens à l'étranger aura une double mission, exécutive et consultative. Ce conseil doit être élu en utilisant les moyens modernes et notamment le vote électronique.

2. **Pour un état protecteur facilitant une intégration agissante.** L'Etat doit veiller à la **protection des droits des migrants** et de leurs familles, via la négociation avec les pays accueillants et la ratification de conventions internationales. Il doit aussi défendre les droits et intérêts des tunisiens à l'étranger auprès des autorités du pays d'accueil : octroi de visa, renouvellement de permis de séjour, immigration concertée, mise en place de consultations juridiques, cellules de lobbying, etc, en particulier, l'état doit négocier avec les pays d'accueil une solution rétablissant les personnes âgées pour qu'elles puissent bénéficier de leurs droits à la retraite, même si elles s'installent en Tunisie.
L'état doit œuvrer pour la **sauvegarde de la dignité des Tunisiens à l'étranger**. A ce titre une assistance juridique sera proposée, par les consulats, aux tunisiens à l'étranger vivant des situations difficiles et se trouvant dans l'impossibilité de se défendre par eux-mêmes.
3. Les catégories démunies et fragiles (pauvres, personnes âgées) seront préservées des dangers de marginalisation ou d'isolement. A cet effet, le conseil régional des Tunisiens de l'étranger organisera, au titre de sa mission exécutive, la solidarité au sein de la communauté, en toute transparence pour les critères d'attribution des aides.
4. Le conseil régional des tunisiens à l'étranger favorisera la diffusion de la culture tunisienne et le **raffermissement du lien avec la patrie** par la création de centres culturels, de radios communautaires, l'organisation de conférences et de manifestations culturelles. Il mettra en place une politique d'encouragement de la création et des talents (intellectuels, artistiques, sportifs, etc) au sein de la communauté des Tunisiens résidents à l'étranger et favorisera leur épanouissement. Une telle politique permettra aussi l'amélioration de l'image de la Tunisie à l'étranger et aura des retombées bénéfiques pour le Tourisme et l'économie Tunisienne. Il encouragera la création de nouveaux médias tels que les Web TV, des sites webs pédagogiques, etc.
5. Le conseil régional des tunisiens à l'étranger sera en charge de la **politique éducative spécifique aux Tunisiens résidant à l'étranger**. A ce titre, il organise d'une part, en collaboration avec les associations, l'enseignement de la langue arabe et de toutes les disciplines permettant la transmission de l'identité tunisienne (religion, histoire, géographie, civilisation, etc.), et veillera d'autre part, à la création d'un réseau d'écoles internationales tunisiennes à l'étranger avec un programme tunisien adapté à chaque pays d'accueil. Il coordonnera la relation avec les autorités pour la gestion des missions du corps enseignant venant du pays et favorisera le recrutement des TRE, maîtrisant la langue arabe et ayant une expérience dans l'enseignement, pour les postes d'enseignants de langue arabe afin de limiter les dépenses des missions actuelles et pour une meilleure intégration et pour plus de pédagogie pour les enfants des TRE. Il créera par ailleurs un programme d'échange des étudiants TRE, nés en France, pour des stages ou des formations en Tunisie avec une prise en charge partielle du Conseil des Tunisiens à l'Etranger avec d'autres organismes de la société civile.

6. **Pour une administration consulaire au service du Tunisien.** L'accès aux services administratifs et consulaires est, actuellement, un véritable calvaire pour beaucoup de tunisiens à l'étranger résidant loin des consulats. Pour Afek Tounes, la dématérialisation des démarches administratives, **la création de la carte consulaire électronique et du compte internet sécurisé** pour effectuer les démarches administratives à distance, le développement du dépôt de dossier sur internet ou par courrier, etc. sont des priorités. Le recrutement d'un quota de TRE sur la base de critères objectifs et transparents de compétences serait une bonne voie pour faciliter la communication et la qualité des services consulaires dans chacun des pays. Une lettre d'information régulière faisant, entre autres, le point sur les derniers événements importants et sur l'évolution des démarches administratives permettra l'amélioration des liens entre le Tunisien à l'étranger et son consulat. Nous défendrons le principe du Consulat Mobile et la publication de ses plannings trimestriels et leur respect.
7. **Pour une participation active de la diaspora tunisienne au développement économique de la Tunisie.** Pour Afek Tounes, l'état se doit d'accompagner les projets des Tunisiens à l'étranger en Tunisie et à l'étranger avec pour but de :
 - Permettre le développement des micro-projets.
 - Développer les secteurs à forte création d'emploi: IT, services, industries.
 - Développer l'exportation de produits tunisiens de qualité.
 - Aider au développement et au maintien du savoir-faire traditionnel tunisien (produits alimentaires régionaux, artisanat)
 - Créer un label d'**Ambassadeur Économique** pour les tunisiens mettant leur réseau d'investisseurs à disposition de la Tunisie
 - **Maintenir le lien entre les immigrés et leur région d'origine** et faciliter, pour ceux qui le souhaitent, le retour provisoire ou définitif.
 - Permettre aux TRE l'ouverture de **comptes bancaires et épargne rémunérés en devises** converties aux retraits et non pas au versement afin d'attirer efficacement les dépôts des tunisiens de l'étranger
 - A cet effet, des antennes d'assistance aux démarches juridiques et administratives seront créées au sein de chaque consulat et auront pour mission de faciliter et promouvoir les investissements des Tunisiens résidents à l'étranger. Une plateforme sur internet sera aussi créée pour permettre de centraliser toutes ces actions : démarches administratives, réseautage via un Business Social Media, espace de capitalisation de savoir-faire et de retour d'expérience
8. La promotion de **l'équivalence des diplômes** entre la Tunisie et les pays de l'immigration tunisienne, les accords d'échanges universitaires, d'échanges techniques, de coopération constituent l'autre volet pour lequel Afek Tounes œuvrera pour impliquer, encore plus les tunisiens résidant à l'étranger, au développement économique de la Tunisie.



9. Une capacité de visites fréquentes au pays à des prix raisonnables et dans de bonnes conditions d'accueil. En coordination avec le ministère des transports une vraie politique de libéralisation du ciel et de la mer doit enfin être mise en place. Elle permettra au Tunisien résidant à l'étranger de rentrer dans son pays à des coûts raisonnables et constituera un véritable pont reliant le Tunisien à l'étranger à sa patrie.
10. Afek Tounes œuvrera pour la mise en place, sous l'égide du conseil régional des Tunisiens à l'étranger, dans les ports et les aéroports, d'un service de veille et d'assistance qui facilitera et simplifiera les démarches administratives, douanières et de transit des Tunisiens à l'étranger lors de leur retour.



Pour une démocratie basée sur l'Etat de droit

Enjeux :

La Tunisie a souffert de la tyrannie parce que les hommes qui la dirigeaient ont basculé dans le despotisme et parce qu'aucun contre-pouvoir n'a été efficace. Nous sommes passés de l'État-providence, à l'Etat autoritaire sans pouvoir ou vouloir instaurer l'Etat de droit.

L'Etat de droit désigne les régimes qui fonctionnent selon des lois écrites hiérarchisées, inspirées de principes supérieurs. Il implique que tous les membres de la société soient soumis à la loi, y compris le gouvernement.

Nous considérons que l'un des enjeux essentiels dans la construction de la nouvelle Tunisie est de réconcilier le citoyen avec l'Etat, l'Etat avec la démocratie et la démocratie avec l'Etat de droit.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes milite pour l'instauration d'une démocratie pérenne basée sur l'Etat de droit en tant que principe de gouvernance en vertu duquel l'ensemble des individus, des institutions et des entités publiques et privées, y compris l'État lui-même, ont à répondre de l'observation de lois promulguées publiquement, appliquées de façon identique pour tous et administrées de manière indépendante, et compatibles avec les règles et les normes internationales en matière de droits de l'homme.

Nous considérons que l'Etat de droit exige le rétablissement de la confiance des citoyens dans les instances qui régissent le pays. Confiance dans les services de sécurité qui respecteront les droits et libertés des citoyens. Confiance dans les tribunaux qui rendront justice. Confiance dans l'administration. Confiance dans la gestion des élections. Confiance dans les instances de protection des droits des minorités et des groupes vulnérables. Confiance dans la société civile toujours aux aguets et vigilante.

L'état de droit doit être défendu par un appareil judiciaire indépendant, soumis uniquement à la loi, garant des libertés individuelles et qui joue un rôle crucial en assurant le respect des droits civils et politiques ainsi que l'égalité et la dignité de tous les citoyens.

Les 10 Programmes Clés :

1. Installer dans les 100 premiers jours de la nouvelle législature et présidentielles la **cour constitutionnelle**. Valoriser son rôle essentiel de contrôle et de garantie de la suprématie des lois à travers la possibilité de recours à cette cour pour tous les citoyens
2. Bâtir un **Etat fort, capable d'exercer ses fonctions régaliennes** avec toutes ses exigences et entreprendre les réformes nécessaires pour permettre d'établir les institutions efficaces de la république.
3. Rétablir la **confiance des citoyens dans les institutions** du pays en mettant en place les instances de médiation et en multipliant les possibilités de recours. Ainsi, pour tous litiges avec l'administration, les citoyens pourront saisir le médiateur de la république et pour tout litige avec les forces de l'ordre ils pourront saisir l'inspection générale des services.
4. **La corruption est un fléau** qui affaiblit l'Etat. Elle doit être combattue à tous les niveaux. Afek Tounes renforcera l'instance exécutive dont les objectifs exclusifs seraient la lutte contre la corruption, avec des indicateurs de mesure de la performance affichés de manière transparente tous les mois à l'opinion publique.
5. **Renforcer l'indépendance de la justice** en :
 - a. Améliorant les conditions de travail des magistrats, à tous les niveaux, en vue d'une meilleure efficacité.
 - b. Mettant en place un régime spécial de rémunération des juges (régime indépendant de la grille de la fonction publique actuelle ou intégré dans la nouvelle grille recommandée par Afek Tounes avec les statuts de cadres supérieurs). Ceci est de nature à améliorer les conditions matérielles du juge et de le soustraire aux pressions mercantiles.
 - c. Faisant bénéficier les magistrats de l'immunité pour les actes commis dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, comme défini dans le cadre de la constitution.
 - d. Renforçant la formation des juges.
 - e. Créant de nouvelles spécialisations juridictionnelles.
 - f. Retirant à vie le droit d'exercer une fonction en rapport avec la justice au juge qui est sanctionné par ses pairs pour faute grave.
6. Donner un rôle actif aux citoyens dans la réalisation de la justice en développant des **modes alternatifs de résolution des litiges** (procédure du plaider coupable, facilitation des résolutions à l'amiable, etc). Le désengorgement des tribunaux, qui en résulte, permettra d'accélérer la résolution des litiges.
7. Procéder aux réformes nécessaires des institutions afin d'éviter toute reconduction des mêmes pratiques sous le régime autocrate et **corriger les lacunes des premières années de la transition**.



8. Afek Tounes considère que le vote en plus d'être un droit, est un devoir. Le vote numérique sera introduit afin de faciliter et de simplifier la participation des citoyens aux élections. **Rendre le vote obligatoire** lors des élections présidentielles, législatives, régionales et municipales, afin de donner une impulsion positive à une démocratie naissante et participer à la mise en place des réflexes démocratiques, pourrait être l'une des voies à explorer dans un cadre de consensus national sur le sujet.
9. **Promouvoir la transparence** et la mise à disposition des informations sur le fonctionnement des institutions publiques et des organes de l'état à tous les niveaux.
Sensibiliser les citoyens à la nécessité de se conformer à la loi et développer la culture de la responsabilité collective et du respect de la loi.
10. **Prodiguer les moyens nécessaires aux instances de régulation** (Instance supérieure indépendante des élections, Haute instance de la communication audiovisuelle, Conseil supérieur de la magistrature, etc.) afin qu'elles assument leurs responsabilités et qu'elles jouent pleinement leurs rôles.



Pour un système sécuritaire républicain et efficace

Enjeux :

La sécurité étant la première des libertés, la stabilité sécuritaire est considérée comme étant une préoccupation prioritaire du citoyen tunisien, conscient qu'il s'agit d'un des piliers de la croissance économique et du bien-être social. Il est incontestable, à cet égard, qu'aussi bien au niveau de la sécurité nationale qu'au niveau des variables géopolitiques régionales et internationales, la situation à l'heure actuelle suscite de manière générale la méfiance. En outre, certaines décisions peu judicieuses prises par le gouvernement ont accru l'inquiétude de certains de nos compatriotes.

Selon les derniers sondages d'opinion, les préoccupations du citoyen tunisien en la matière sont:

- La menace terroriste;
- L'atteinte à l'intégrité du sol tunisien;
- L'augmentation du taux de criminalité et la sophistication des crimes;
- Certains excès des forces de l'ordre et autres interventions policières en dehors du cadre légal.

Afek Tounes estime que ces graves et légitimes préoccupations du citoyen tunisien doivent s'inscrire dans une politique claire et visionnaire de l'État visant à faire respecter l'ordre public et appliquer la loi et à agir d'une manière proactive contre le terrorisme et le crime organisé.

La vision d'Afek Tounes :

Le respect de l'ordre public et l'application de la loi doivent être une priorité de l'État de droit auquel aspire tout tunisien..

La Tunisie doit être bien outillée pour faire face aux menaces terroristes. Ainsi, la réussite des missions de lutte contre le terrorisme, de la protection de l'intégrité du territoire tunisien et de la lutte contre la criminalité croissante et contre le crime organisé sont corrélatifs d'une excellente préparation de nos militaires et de nos forces de sécurité intérieure en termes d'effectifs, d'équipements, de formation et de préparation.

L'amélioration des conditions de vie et de travail de nos militaires et de nos forces de l'ordre impactera positivement le moral de nos forces armées leur permettant ainsi d'assurer convenablement leurs missions.

Les 10 Programmes clés :

- 1. Le livre blanc de la sécurité et de la défense:** Le Livre blanc de la sécurité et de la défense tend à préciser la notion de sécurité nationale de la Tunisie, définir une stratégie globale en matière de sécurité nationale et déterminer la politique de sécurité et de défense et les capacités requises pour la mettre en œuvre. Le livre blanc doit être la principale référence pour comprendre la sécurité nationale et établir les stratégies appropriées en matière de l'information, la prévention, la protection, la dissuasion, l'intervention, etc. sécuritaire et serait un message d'abord adressé au citoyen tunisien en vue de définir la politique d'Etat en matière de sécurité nationale dans toutes ses composantes, ainsi qu'un message d'assurance et de dissuasion adressé à la communauté internationale sur la base des principes de réassurance et de dissuasion. Le pilotage du Livre blanc se fera au plus haut niveau du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Défense en collaboration avec des experts et les composantes de la société civile.
- 2. L'agence nationale de renseignements: "مصلحة تونس"**
Le renseignement est l'un des éléments essentiels de la prévention des interventions dans tous les domaines sécuritaires. En Tunisie, nous observons une dispersion des sources d'information, puisque l'état a adopté la création des agences de renseignement diverses et éparpillées dans toutes les régions du pays avec un manque presque total de coordination. Ceci a conduit à un gaspillage des fonds publics et une perte d'efficacité et d'optimisation des ressources face à des menaces croissantes et nouvelles.

La création d'une agence nationale de renseignement comme étant un pôle qui coordonne entre les différentes agences de renseignement et les fournisseurs des services d'information, est un des éléments clés vers la réussite de notre guerre contre le terrorisme.
- 3. Sécurité aux frontières:**
Afin de garantir la sécurité de nos frontières face aux éventuelles menaces, Afek Tounes préconise la création d'une force spécialisée dénommée l'armée frontalière composée de 15 000 à 20 000 militaires.
Cette armée frontalière œuvrera en coordination avec l'armée de terre, l'armée de l'air, les gardes-frontières, les gardes forestiers ainsi que tout autre organisme compétent en vue d'assurer efficacement la sécurité de nos frontières face à toutes les menaces possibles et permettra à l'armée de terre de se consacrer à ses fonctions

de base (formation - protection des points et installations sensibles - participation à l'effort de développement du pays - supervision de l'industrie militaire - participation à la réponse efficace en cas de catastrophes - participation au maintien de l'ordre, etc.).

Suite à la mise en place de l'armée frontalière, le nombre de nos forces armées sera de 100 000 et aura, ainsi, une taille plus adaptée aux données géographiques et démographiques de la Tunisie.

4. Une collaboration accrue régionale qui doit continuellement être accentuée.

Le lien entre terrorisme et marché parallèle frontalier n'est pas à nier. Le risque est trop important pour l'avenir du pays. Nos forces de sécurité doivent collaborer avec les forces de sécurité algériennes d'un côté et les forces libyennes de l'autre dès que la situation se stabilise un tant soit peu en Libye.

5. Industrie militaire:

En vue d'assurer l'autosuffisance de nos forces militaires et de sécurité en ce qui concerne les équipements et uniformes (à l'exception des armes et autres équipements militaires), il serait judicieux de mettre en place des unités de fabrication de certains équipements et uniformes (tenues - gilets pare-balles - chaussures...) en partenariat public-privé, permettant ainsi de limiter l'importation desdits produits.

Etant donné la disponibilité des compétences nationales dans l'industrie du textile et du cuir, ce domaine serait prometteur en Tunisie et pourra également couvrir une forte demande internationale.

6. Amélioration des conditions de vie et de travail:

L'amélioration des conditions de travail de nos forces sécuritaires et militaires nécessite une vision sur le long terme notamment en vue d'aménager les locaux et bâtiments d'une manière appropriée, d'optimiser le temps de repos et des horaires de travail avec une planification permettant de limiter l'impact de la vie professionnelle sur la vie privée, un management beaucoup plus orienté en soutien et aide, la refonte du cursus de formation, l'analyse du matériel alloué, l'audit des flottes de véhicules en vue d'en réduire la vétusté, etc. et ce afin de faciliter l'exécution de leurs fonctions et de répondre aux attentes du citoyen quant à une police républicaine.

De même, l'amélioration des conditions de vie de nos forces sécuritaires et militaires notamment à travers un meilleur accès à la santé, au logement et au transport ainsi qu'une meilleure prise en compte des situations d'éloignements familiaux aiguërait la motivation de nos forces sécuritaires et militaires et les encouragerait à mieux se consacrer à leur vocation.

7. **Renforcement des organes de contrôle et d'inspection :**
Le renforcement des organes de contrôle et d'inspection vise à dissuader les abus que ce soit lors du recrutement, lors des achats publics, ou encore lors de l'application de la loi et des procédures et à consacrer la sécurité républicaine permettant l'application de la loi et le maintien de l'ordre sans favoritisme ni intervention afin de réaliser le principe d'égalité.
8. **Soutien des centres de recherche stratégique :**
Les centres de recherche stratégique aussi bien publics que privés sont des mécanismes importants permettant l'étude des questions militaires et de sécurité, internes, régionales et internationales, de comprendre les différents enjeux des conflits et d'appréhender les approches multidisciplinaires de la question sécuritaire. Il est donc nécessaire de soutenir ces mécanismes, d'assurer le soutien académique des chercheurs dans les domaines stratégiques et d'encourager la coordination entre ces centres de recherches stratégiques nationaux et des centres de recherches stratégiques étrangers.
9. **Le respect des droits de l'homme**, un impératif pour toutes les forces de sécurité.
Des progrès notables ont été réalisés dans ce sens mais une marge de progression subsiste. L'Etat doit investir dans la formation des jeunes recrues ainsi qu'une formation continue sur un sujet essentiel pour installer une relation de confiance avec les citoyens, particulièrement les jeunes.
10. **Renforcer la participation de la Société Civile sur les questions sécuritaires.**
Contrôle du respect des droits de l'homme, la lutte contre les abus et la corruption, restant les deux sujets à court terme les plus importants où la société civile peut impacter le montée en proximité avec les citoyens des forces de sécurité.



Pour un service public moderne, à la hauteur des attentes du citoyen, de la société civile et de l'entreprise

Enjeux :

Dès les premières années post-indépendance, la Tunisie a su mettre en place une organisation forte de l'Etat, appuyée par une administration structurée. Cette approche a permis la mise en œuvre des politiques nationales structurantes, telles que les politiques de l'Éducation, de la Santé et du planning familial, pour ne citer que celles-ci.

Au cours des dernières années, l'administration tunisienne n'a pas su se moderniser et accomplir sa mission dans l'amélioration du climat des affaires, l'amélioration de la qualité de ses services, la mise en place d'une stratégie de réformes claires et précises. Au contraire, le nombre de fonctionnaires a augmenté d'une manière considérable sans apporter une plus grande efficacité.

Or, la réforme de l'administration publique est primordiale pour faire face à de nouveaux défis dus aux mutations internationales et aux lois de la compétitivité mondiale.

La vision d'Afek Tounes :

Parce qu'un Etat se doit d'être au service de citoyens libres et responsables, Afek Tounes considère que l'Administration doit devenir un service public qu'il convient de responsabiliser en instaurant l'obligation de résultat et en réhabilitant le mérite, le travail et l'effort.

Afek Tounes œuvrera à l'instauration de la culture de responsabilisation à tous les niveaux hiérarchiques de l'Administration avec comme objectif de faire que la prise de décision soit la plus proche du citoyen et prise d'une façon participative.

Afek Tounes œuvrera ainsi à rendre l'administration publique de la Tunisie moderne dans sa mission (l'administration est redevable), dans ses moyens (revue du statut de la fonction publique et mise en œuvre d'une administration électronique généralisée et décentralisée) et dans sa relation avec l'utilisateur.

Les 10 Programmes clés :

1. Créer une **agence pour la modernisation du service public**. Cette agence assurera la gestion de l'ensemble des programmes et des budgets liés à la modernisation du secteur public. Cette agence sera rattachée dès sa création à la présidence du gouvernement et fera l'objet d'une évaluation semestrielle de l'atteinte de ses objectifs et de l'utilisation appropriée des fonds alloués. L'agence présentera au chef de gouvernement un rapport semestriel qui sera discuté durant le conseil des ministres puis présenté au parlement.
2. Procéder à une **refonte en profondeur de la mission de l'administration publique**, en abandonnant – sauf très rares exceptions- le principe généralisé actuellement de contrôle a priori (matérialisé par les autorisations préalables). Généralisation du principe de liberté d'initiative avec instauration d'une liste négative des activités soumises à autorisation (ce qui n'est pas interdit devient autorisé) et renforcement des moyens de contrôle du service public, ainsi que des sanctions applicables en cas de non-respect des réglementations. Cette approche permettra de consacrer le rôle de régulation de l'Etat en réduisant son champ d'intervention.
3. **Généraliser le système qualité** dans les différentes structures de l'Administration publique et mettre en place un programme national visant à promouvoir la qualité des prestations rendues aux citoyens et aux entreprises, et à améliorer les processus de production des services administratifs et à la lutte contre la corruption. Il conviendra de ne plus exclure la possibilité de certaines rémunérations pour les prestations de l'administration, notamment pour les centres techniques ou certaines agences rendant des services à des entités économiques pour préserver l'équilibre financier de ces structures. Des exonérations temporaires pourront être mises en place, notamment pour les entreprises au cours de leurs premières années d'existence. En contrepartie, la qualité des prestations deviendra un droit opposable.
4. **Mettre en place une véritable administration électronique**. L'administration électronique consiste à offrir aux usagers du service public des services distants (pas de nécessité de se déplacer pour bénéficier du service) et permanents (disponibles 24/24 et 7/7). Elle permettra l'optimisation du processus de production administrative, la modernisation des modes de travail et l'amélioration de la transparence et de l'efficacité des prestations aux citoyens.

5. **Rapprocher les services administratifs des citoyens et y faciliter l'accès.** Renforcer les rapports de confiance et d'ouverture entre le service public et le citoyen en favorisant leurs présences sur les lieux de fréquentation des citoyens et en généralisant l'expérience des « Maisons de services administratifs ».
6. Mettre en œuvre, après analyse des impacts financiers et des modalités de financement, **un plan de départ volontaire des fonctionnaires**, bien plus ambitieux que celui mis en oeuvre récemment. Ce plan présentera plusieurs variantes, permettant au fonctionnaire de choisir les modalités de son départ. Un dispositif sera mis en œuvre pour retenir et promouvoir les fonctionnaires dont le départ serait préjudiciable à la bonne marche du service public.
7. Procéder à une refonte en profondeur du **statut de la fonction publique** et harmoniser les statuts des organismes publics. Ces refontes et harmonisations doivent aboutir à une amélioration des rémunérations basée sur le principe du mérite et du résultat notamment par l'instauration de prime de performance. Pour tenir compte des contraintes budgétaires ces évolutions seront effectuées de manière progressive.
8. Ouvrir l'administration tunisienne à de **très hautes compétences**. Ces très hautes compétences participeront à la direction des grands projets de réforme du Service Public, et bénéficieront d'un statut de cadre supérieur de l'Etat, bénéficiant d'une rémunération proche de celle appliquée par le secteur privé. Un statut particulier a été mis dans le plan de développement, le statut de la « **haute fonction publique** ». Il est impératif d'accélérer le rythme et de projeter 1% de la fonction publique sous ce statut.
9. Transférer progressivement de **nombreux établissements publics, de la capitale vers des régions intérieures**, tout en tenant compte bien entendu des contraintes spécifiques à l'établissement. Ce plan de transfert serait réalisé sur une durée de dix ans. Cette démarche sera également mise en œuvre dans le cadre du transfert de certaines prérogatives de l'administration centrale aux collectivités locales. Cette démarche peut aller jusqu'au transfert de certains ministères en dehors de Tunis.
10. Mettre en place une politique de **diffusion de l'information** dans un but de transparence notamment pour ce qui est du traitement des appels d'offres ou du suivi des demandes, en cours, des citoyens. Mettre en ligne les bases de données, les statistiques et toutes autres informations accessibles à l'administration et pouvant être utiles aux citoyens, à la société civile et aux entreprises.

Pour un État opérateur économique uniquement dans les secteurs stratégiques, régulateur du marché dans le cadre de la loi

Enjeux :

La Tunisie a engagé, tout au long des deux dernières décennies, une série de réformes traduisant une volonté de désengagement de l'État en privatisant plus de 200 entreprises du secteur concurrentiel et en renforçant l'initiative privée. Les privatisations des entreprises publiques ont rapporté au budget de l'Etat près de 6 milliards de dinars (dont la moitié au titre de la seule opération Tunisie Télécom).

D'un autre côté, l'Etat garde encore la mainmise sur un grand nombre d'entreprises opérant dans différents secteurs aussi bien stratégiques qu'ouverts à la concurrence, contribuant ainsi à près de 20% du PIB. Ces entreprises souffrent, pour une large part, d'insuffisances dans leurs modes de gestion et d'un déficit chronique qui représente une menace sérieuse pour les finances publiques. La présence de l'Etat dans les secteurs concurrentiels crée également un effet de distorsion dans la concurrence.

Une révision du rôle de l'Etat dans l'économie est indispensable, notamment par l'encouragement du partenariat public-privé, jusque-là timide en Tunisie, alors qu'il pourrait représenter une alternative permettant à l'Etat de conserver le contrôle de certaines activités sans devoir assumer seul l'engagement et le risque financier associés.

Par ailleurs, l'économie informelle installée dans notre pays avant 2011, s'est développée plus rapidement que l'économie formelle, et a freiné notablement la création de valeur.

Ce développement s'explique en partie par l'existence de différences significatives en matière de compensation et de politiques fiscales par rapport aux deux pays voisins, en particulier au niveau des taxes et des contrôles techniques à l'importation.

Bien que certaines études suggèrent la faiblesse de la part du commerce parallèle par rapport au volume global des échanges de la Tunisie, néanmoins ils représentent plus de la moitié des volumes d'échanges bilatéraux avec les deux États voisins.

Une étude menée par le GPP (syndicat des distributeurs des carburants) en 2017 indique par exemple que les carburants automobiles issus de la contrebande à travers les frontières terrestres ont représenté environ 25% de la consommation nationale.

Pour Afek Tounes, outre, le risque qu'elle représente pour la sécurité et la santé des consommateurs mal informés et séduits par une offre alléchante d'un point de vue du prix, ces montants énormes des échanges et actifs de cette économie extralégale constituent un



capital mort qui ne bénéficie ni à la collectivité ni à l'essor du pays et dont l'intégration dans l'économie structurée et légale représente un enjeu majeur.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes prône l'économie de marché dans le cadre d'un état régulateur mais pouvant agir aussi en tant qu'opérateur dans les secteurs stratégiques ou sensibles. L'état ne doit, en effet, se désengager que des secteurs concurrentiels. C'est dans ce sens que selon Afek Tounes, l'état doit rester opérateur économique dans des secteurs tels que le transport urbain, le transport ferroviaire, les utilités (électricité, eau) ainsi que l'exploitation des ressources naturelles exclusives comme le phosphate.

Cependant, dans certaines entreprises opérant dans les secteurs stratégiques ou sensibles notamment les utilités, et qui manquent de moyens financiers nécessaires à leur exploitation courante ou à leur développement, une solution de Partenariat Public-Privé (PPP) pourrait être envisagée pour pallier les difficultés que rencontrent ces entreprises. Le PPP permettrait d'améliorer significativement les modes de gestion de ces entreprises et de financer les investissements d'accroissement de capacité et d'amélioration de la qualité de service.

Quant aux entreprises opérant dans les secteurs concurrentiels (tels que le tabac, le transport aérien ou maritime, les télécommunications, le BTP ou encore les banques), Afek Tounes recommande la mise en place d'un programme progressif de privatisation totale ou partielle. Seule une telle approche permettrait d'améliorer leur performance et leur compétitivité et de consolider l'équilibre des finances publiques en réduisant les dépenses supportées par le budget de l'État au profit de ces entreprises. Cette démarche permettrait en outre d'attirer les Investissements tunisiens ainsi que les Investissements Directs Étrangers (IDE) et de dynamiser le marché financier. La privatisation de ces entreprises aurait enfin un effet positif en termes de création de nouveaux emplois. Certaines d'entre elles peuvent être des privatisations nationales avec participation des salariés au capital de l'entreprise privatisée.

Par ailleurs, Afek Tounes considère qu'il est important d'agir pour l'inclusion économique et sociale en rendant les dispositifs réglementaires, normatifs et juridiques applicables et adaptés aux besoins des divers acteurs économiques, et ce dans une perspective de rendre inutile le recours à l'informel. Ceci passe avant tout par la simplification des procédures d'accès à la formalité et le développement des capacités d'investissements pour offrir une alternative de travail légal pour ces populations. Pour cela, il faudrait dans un premier temps améliorer les infrastructures dans les villes frontalières, installer des zones franches, pour pouvoir y ramener des investissements importants.

Afek Tounes compte par ailleurs, en collaboration avec les partenaires sociaux, travailler sur l'assouplissement de la législation du travail pour encourager les employeurs à prendre plus de risques en employant les travailleurs sur la base de contrat à durée indéterminée (CDI) dès la fin de leur période d'essai. Ce n'est qu'ainsi que l'emploi formel sera motivant pour nos jeunes en lieu et place de l'emploi informel.

Enfin l'Etat devra investir pour mettre en place un plan sécuritaire pour le contrôle des frontières afin de lutter contre le trafic des produits de tous genres.

Les 10 Programmes clés :

1. **Un État régulateur:** Consacrer le rôle principal de l'Etat dans le secteur économique en tant que régulateur. Ceci signifie que l'Etat a pour mission de **définir le cadre légal et réglementaire** dans lequel opèrent les entreprises, puis de mettre en œuvre les instances (justice, conseil de la concurrence, corps d'inspection) qui permettent de s'assurer que ces réglementations sont bien respectées.
2. Garantir le **respect des grands équilibres macro-économiques** et financiers. Afek Tounes estime qu'il est du devoir de l'Etat de mettre en œuvre les conditions nécessaires pour que les fondamentaux macro-économiques et financiers (endettement public, déficit budgétaire, déficit courant, inflation...) soient respectés, en conformité avec les standards internationaux. Afek Tounes envisage même une réforme de la constitution pour faire respecter certains ratios notamment sur l'endettement et les déficits.
3. **Libérer le travail** en simplifiant et numérisant les procédures administratives et fiscales. La philosophie de droit à l'erreur pour tous doit prévaloir. Ainsi, il faudra **adapter et assouplir le code du travail** afin de mieux préserver et développer l'emploi. Il faudra aussi Valoriser encore plus **l'apprentissage** et développer les filières de formation professionnelle et technique.
4. **Faciliter la régularisation des opérateurs du commerce parallèle** des dizaines de milliers de travailleurs dans ce secteur, surtout dans les zones intérieures et défavorisées, doivent faire l'objet d'une campagne d'intégration dans le secteur formel, soit par la reconversion dans le secteur industriel, soit par l'octroi d'autorisations d'importer des marchandises depuis les pays frontaliers, tout en les soumettant aux lois en vigueur. Il faudra aussi réserver de zones dédiées aux marchands ambulants dans le but de les regrouper dans des endroits précis et faciliter ainsi leur intégration postérieure.
5. **Un état opérateur dans les secteurs stratégiques et sensibles:** limiter l'intervention de l'Etat en sa qualité d'opérateur économique, aux **secteurs stratégiques ou sensibles**. Un secteur est dit stratégique lorsque le désengagement de l'Etat présenterait un risque de dépendance économique forte de la Tunisie vis-à-vis de l'extérieur. Un secteur est dit sensible et doit rester à titre principal du ressort de l'Etat lorsque celui-ci est le seul garant du maintien d'un niveau satisfaisant de qualité et de disponibilité de service pour tous, et ayant un effet social important.

6. Confirmer le rôle de l'Etat en sa qualité **d'opérateur économique, dans le secteur** des mines et de l'industrie chimique associée, le secteur des utilities (distribution d'électricité, assainissement et distribution de l'eau), et le transport ferroviaire et urbain.
7. Mettre en œuvre des formules de **partenariat public-privé**, pouvant aller selon les besoins, de l'assistance technique, à la gestion déléguée ou à la concession. Le modèle de la concession présente l'avantage de faire supporter au partenaire privé le coût de l'investissement initial et de développer du savoir-faire tunisien (centres de compétences et centres de recherche).
8. **Un Etat soutien des projets innovants** : créer des **fonds sectoriels spécialisés**, grâce auxquels l'Etat contribuera en tant que co-investisseur avec des actionnaires privés. Ce mode d'intervention en capital de l'Etat sera réservé à certains projets stratégiques. La création de la Caisse des Dépôts et Consignation est une bonne initiative dans ce sens.
9. **Un Etat se désengageant du secteur concurrentiel**, mettre en œuvre **un programme progressif de privatisation** des entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels (tabac, transport aérien, télécommunication, banques, etc). Ce programme définirait les conditions de retrait ou de maintien partiel de l'Etat dans le capital des entreprises. La privatisation de ces entreprises devra se faire en préservant les intérêts de l'État, des usagers et des salariés, Ce programme de privatisation permettra de dynamiser la concurrence, d'améliorer la performance et la compétitivité du secteur, et donc de créer de l'emploi. Définir conjointement entre l'Etat et le secteur privé, des **politiques sectorielles qui répondent aux besoins du pays**, et ce à travers des contrats-programmes.
10. **Pour une refonte du mode d'administration des entreprises publiques**: procéder à une **refonte totale du mode de gestion et d'administration des entreprises publiques**. Cette refonte a pour objectif principal d'assurer une meilleure gestion de ces entreprises, ainsi qu'une plus grande transparence. En particulier, l'autonomie de gestion devra être renforcée, notamment vis-à-vis des ministères de tutelle. Il peut être envisagé de les rattacher à des fonds sectoriels spécialisés. Revoir aussi la **composition des conseils d'administration** des entreprises publiques, les administrateurs indépendants pouvant représenter jusqu'à la moitié des administrateurs de l'entreprise. Il faudra enfin instaurer le principe du **recrutement des premiers responsables** des entreprises publiques sur la base du critère de la compétence, en mettant en place des processus de sélection en conformité avec les bonnes pratiques du secteur privé.

Pour une énergie disponible, plus en harmonie avec l'environnement

Enjeux :

La Tunisie est considérée aujourd'hui comme ayant un *potentiel modeste*, en termes d'énergie fossile (pétrole et gaz).

La Tunisie a vu le déclin de sa production nationale de pétrole débuter dans les années 80 puis se creuser année après année. Depuis 2011, la production nationale d'hydrocarbures a considérablement baissé à cause notamment de l'absence de découvertes et de la situation socioéconomique qui a ralenti la mise en exploitation des champs en cours de développement.

Par ailleurs, la capacité nationale de raffinage est très en deçà des besoins, et n'atteint même pas la moitié de la demande nationale en produits pétroliers. La seule raffinerie nationale est aujourd'hui incapable de produire des carburants conformes aux spécifications respectueuses de l'environnement. Outre l'absence d'investissement de modernisation sur les 20 dernières années, l'emplacement de l'usine actuelle de raffinage pose problème.

Le prix des carburants à la pompe encore régulés par l'état, est parmi les plus bas en Afrique. Cette régulation des prix des carburants et leur maintien à des niveaux artificiellement bas n'est pas sans conséquences. Cette situation n'encourage pas l'investissement dans ce secteur de moins en moins rentable pour les distributeurs.

Pour ce qui est du gaz, le tarif pratiqué par la STEG en basse pression est inférieur au prix de revient. Pour pouvoir maintenir ses comptes à flot, l'état verse une subvention directe à la STEG.

Vision

La Tunisie a la possibilité de mettre en place une stratégie énergétique qui lui permette de :

- Retrouver une autonomie énergétique d'ici à 2050, en particulier grâce :
 - o Aux ressources fossiles qui restent à découvrir en intensifiant l'octroi des permis de prospection et de recherche.
 - o A l'intensification des programmes d'efficacité énergétique en donnant de la cohérence aux plans de développement des secteurs de l'énergie, l'industrie, le transport, l'aménagement du territoire, le bâtiment, etc. L'état doit adopter une approche plus proactive et innovante dans le domaine du financement de la maîtrise de l'énergie. Le potentiel d'économie d'énergie est important, et il est possible de réaliser des économies d'énergies (et donc

autant d'hydrocarbures importés) de plus de 15% dès la mise en place d'un plan national d'efficacité énergétique.

- au développement des énergies renouvelables en particulier l'éolien et le solaire. L'objectif d'atteindre 30% d'énergies renouvelables dans le mix électrique en 2030 est à portée de main, et devrait être augmenté sur 2030-2050
 - à la mise en valeur des déchets en les transformant en biomasse: l'état doit encourager à l'installation d'une filière de traitement et de valorisation de déchets. Cette action a comme avantages l'augmentation du gisement énergétique du pays grâce aux déchets ainsi valorisés en biomasse et le soulagement du canal (très encombré) de traitement des déchets (moins de déchets finaux donc moins de décharges...)
 - A la préparation de l'infrastructure pour l'intégration rapide des nouvelles technologies, et plus particulièrement celles ciblant les modes de transport et véhicules alternatifs (hybrides rechargeables, électriques, piles à combustible). Le « couple » Électricité renouvelable-voiture électrique est un vecteur essentiel de la réduction de la lourde facture énergétique
- De jouer sur ses atouts de proximité avec l'Europe et les pays du Maghreb en développant un véritable secteur d'exportation de l'énergie solaire, générant de la croissance et du développement, plus particulièrement dans les régions les moins développées, et retrouvant son statut perdu depuis 2001, de pays excédentaire en énergie.

Les 10 Programmes Clés

- 1 Remettre l'efficacité énergétique et le renouvelable au cœur de la politique énergétique de la Tunisie en renforçant les mécanismes de financement et le cadre institutionnel et incitatif soutenant la maîtrise de l'énergie et les énergies alternatives, en recourant à des instruments innovants, et aux mécanismes découlant de la convention pour le climat. Afficher clairement et concrétiser les ambitions de faire du renouvelable un des tout premiers secteurs industriels et énergétiques de la Tunisie (formation et constitution de compétences, fabrication de composants et d'équipements).
- 2 Fonder avec les pays du Maghreb une autorité d'intégration des réseaux électriques dotée de moyens d'investissement, permettant ainsi de réaliser des économies substantielles dans l'investissement tunisien en centrales électriques grâce à l'utilisation efficace de l'interconnexion qui effacera les pics de consommation.

- 3 Proposer aux investisseurs européens une offre de génération électrique à partir des énergies renouvelables sur le territoire tunisien tout en **cherchant le financement de des connexions électriques Tunisie-Europe** véhiculant ce flux massif d'électricité renouvelable Tunisie vers l'Europe en Hiver et Europe vers la Tunisie durant les pics de l'été.
- 4 Lancer un **programme social de fourniture de panneaux solaires en faveur de 800.000 familles (<100kWh/an)**,
- 5 **Accélérer le rythme d'octroi des permis de prospection** et de recherche en intéressant les géants de l'exploration-production à investir dans la recherche dans les régions peu explorées et l'off-shore. Afek tounes recommande dans ce cadre de publier à l'intention de l'investisseur des contrats-types pour plus de transparence et pour faciliter le travail des députés. Ces contrats seront assortis de clauses R.S.E. fortes en faveur de la région où l'investissement est consenti. Il est important que les ressources mobilisées au titre des RSE soient directement attribuées à des initiatives économiques concrètes, génératrices de croissance et d'emplois. **Autoriser aussi la prospection /recherche de gaz de schiste au Sahara**, tout en menant une étude sérieuse sur le potentiel du pays en pétrole et de gaz de schiste.
- 6 **Metre à niveau le pipeline de gaz entre la Tunisie et l'Algérie** pour prolonger son utilisation massive dans le transport de gaz entre les deux pays, étant donné le surcroît attendu de consommation de gaz par les centrales électriques dû à la mobilité électrique. Sécuriser ce pipeline contre toute attaque, dont le préjudice serait grave et immédiat pour le pays.
- 7 **Développer et moderniser la capacité de raffinage** en encourageant l'installation des investisseurs privés pour la construction d'une raffinerie moderne dans le bassin « pétrolier » de Skhira. Afek Tounes transformerait la raffinerie de la STIR à Bizerte en un dépôt d'hydrocarbures qui servira tout à la fois de stock stratégique pour le pays et pour le ravitaillement des navires et porte- containers vu son emplacement dans le bassin méditerranéen.
- 8 **Améliorer l'attractivité de l'investissement dans la distribution des carburants**, entachée ces 15 dernières années par la contrebande des carburants:
 - en libéralisant les importations comme cela a été le cas il y a dix ans pour le kérosène
 - en mettant un terme à la régulation de prix des carburants en laissant jouer la concurrence tout en renforçant le rôle de la SNDP comme régulateur de prix pour éviter les excès inévitables en début de libéralisation. Autoriser et inciter les distributeurs à importer directement ou en pool leurs produits soulageant ainsi la STIR de sa responsabilité en tant qu'importateur exclusif de carburants.

- Étouffant progressivement la contrebande de carburants à partir de la Libye en la divisant par trois sur 5 ans, de sorte à rendre l'investissement dans les stations-service dans le sud du pays attrayant pour les distributeurs et ainsi revitaliser le secteur aujourd'hui sinistré dans les régions du sud
- 9 Remettre totalement à plat la politique de tarification de l'énergie, de façon à la rendre totalement transparente, cohérente avec les objectifs d'efficacité énergétique et de développement des énergies alternatives. Lever progressivement la subvention tout en soutenant de manière rigoureusement ciblée les populations les plus défavorisées.
- 10 . Mettre en place un tableau de bord des résultats versus objectifs, et en assurer la visibilité au plus haut niveau décisionnel de l'Etat

Pour une infrastructure, un transport et une logistique favorisant le développement économique et améliorant la qualité de la vie

Enjeux :

L'un des atouts les plus importants de la Tunisie est son positionnement géographique qui lui permet de jouer un rôle important comme hub économique et un carrefour reliant l'Europe, l'Afrique et le Moyen Orient. Pour pouvoir faire bénéficier les Tunisiens de cet atout en créant une valeur ajoutée essentielle traduite par des opportunités d'emplois et une création de richesse, il est essentiel que l'infrastructure, le transport et la logistique soient à un niveau qui permet à notre pays d'être compétitif et de pouvoir affronter la concurrence notamment des pays voisins tel que le Maroc.

Au-delà de l'impact lié au rôle de hub économique de la Tunisie, l'infrastructure et le transport ont un impact primordial sur la mobilité et par conséquent la qualité de vie des Tunisiennes et des Tunisiens, de l'enfant devant aller à l'école primaire jusqu'à l'adulte devant se déplacer pour son travail tous les jours, ou l'agriculture devant opérer dans un milieu rural très mal équipé, sans compter le problème clé de désenclavement des régions de l'ouest du pays notamment et de certaines régions rurales notamment.

Le **réseau routier tunisien** fait environ 20.000 km dont 750 km d'autoroutes et le réseau des pistes rurales fait environ 52.000 km. Les investissements dans l'extension du réseau autoroutier se sont accrus très fortement (près de 34 % par an) depuis 2010. Les dépenses pour l'entretien ne représentent que moins de 10 % du total des budgets, ce qui est très insuffisant, le budget normal pour l'entretien dépasse près de 5 fois les sommes allouées ces dernières années. L'entretien des pistes rurales est négligeable et s'il n'y a pas de redressement dans l'allocation des ressources, ce patrimoine risque d'être perdu. Le taux de couverture moyen des dépenses routières par la fiscalité routière est insuffisant 73 % en moyenne sur la période 2010-2017, ce qui dénote une insuffisance de la contribution des usagers. L'état du réseau routier est mal connu car une base de données routières n'a commencé à être mise en place que depuis peu, néanmoins il ressort des inspections faites dans les régions que cet état est plutôt médiocre compte tenu de l'insuffisance de l'entretien. De surcroît, Le dernier plan directeur routier remonte au début des années 80. Par ailleurs, il y a une absence d'un programme pluriannuel d'entretien routier permettant de mobiliser les ressources budgétaires nécessaires pour la conservation du patrimoine, et un contrôle de la surcharge à l'essieu des camions insuffisant (3 pèse-essieux), ce qui cause

une dégradation accélérée des routes. Ajouté à tout cela, des choix des entreprises et des bureaux d'études sur le critère du moins-disant ce qui ne garantit ni la qualité des travaux ni de celle des études, et une persistance des travaux d'entretien routier en régie dans de mauvaises conditions (vieillesse des agents et des engins) alors que la décision d'avoir recours aux entreprises est prise. Le réseau ferroviaire est constitué par 23 lignes exploitées par la SNCFT plus celle du TGM et des embranchements industriels. Ce réseau comporte un total de 2 186 km dont 1 853 km en service.

En ce qui concerne **l'infrastructure ferroviaire**, les insuffisances sont nombreuses : Existence de deux types d'écartement des voies (métrique et standard), faibles rayons de courbure sur plusieurs lignes d'où ralentissements permanents, allongements des durées de parcours, des gaspillages d'énergie, voies vétustes et faiblement armées avec risques élevés de déraillements, quasi absence de signalisation, multiplicité des passages à niveau non équipés d'où nombreux accidents, etc. Le trafic du fret principalement de phosphate a fortement chuté, passant de près de 11 Millions de T en 2006 à quelque 3 millions de T ces dernières années. Le trafic de voyageurs a stagné aux alentours de 37 Millions de voyageurs. Le matériel roulant est devenu vétuste. Le personnel est en sureffectif, représentant plus de 100 millions de dinars de charges salariales, la moitié des charges d'exploitation de la SNCFT qui a perdu 70 millions de dinars en 2015. La gestion des **transports collectifs urbains** en Tunisie s'apparente à une gestion en régie dans la mesure où les entreprises publiques ont un quasi-monopole de la production des prestations de transport aussi bien en milieu urbain qu'en milieu interurbain, ce mode de gestion qui a été adopté dans les années 60 est étroitement encadré par la tutelle (tarifs, recrutement, statut du personnel, passation des marchés) laissant peu de liberté de manœuvre pour les gestionnaires des entreprises publiques. Les raisons qui ont fait abandonner la régie par plusieurs pays dans les années 80 étant l'absence de concurrence qui entraîne des surcoûts et un personnel moins productif car protégé par un statut privilégié. Le système actuel s'avère obsolète, l'Etat n'arrivant plus à investir suffisamment et les usagers fuient de plus en plus ce mauvais service public malgré l'attractivité « théorique » du prix.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes préconise d'accélérer d'une part le développement de l'infrastructure routière, de transport terrestre public, rail et urbain, et logistique, permettant ainsi de désenclaver efficacement nos villes, la mobilité entre nos régions, de diminuer la pression urbaine sur les zones littorales et de mettre à niveau l'infrastructure maritime et aérienne afin de rendre le site Tunisie un des sites les plus performants de la zone méditerranéenne.

Ces développements nécessitent une démarche progressive mais rapide et un financement conséquent. Le plan de développement stratégique 2016-2020 a donné le cap mais la vitesse d'exécution et d'innovation ne suit pas par manque de capacités techniques et d'efficacité de l'administration. Pourtant, la rapidité d'exécution de ces projets permettra de contribuer à la résorption partielle du grand problème persistant de notre pays que représente le

nombre de chômeurs exclus de la vie sociale. Elle donnera aussi des perspectives claires à tous les investisseurs, tunisiens et étrangers pour les encourager à accélérer leurs projets dans toutes les régions du pays. Nous donnons ci dessous quelques dispositions concrètes qui permettent de prioriser et accélérer les investissements dans ces domaines cruciaux pour le bien être de nos citoyens et le développement de notre économie.

Les 10 Programmes clés :

Renforcement du réseau routier

- 1 Mettre en place **une planification plus rigoureuse des investissements routiers** en prenant en compte l'état du réseau, les exigences du trafic et les besoins des régions (actualisation du Plan Directeur routier), et en améliorant les outils de gestion du réseau routier (base de données routières, programmation de l'entretien routier...etc.). Il s'agira en priorité de corriger les distorsions constatées dans l'affectation des ressources consacrées au réseau routier en donnant la priorité à la conservation du patrimoine routier (entretien des routes classées mais également des pistes rurales) et en étalant dans le temps le développement du réseau autoroutier, en face du développement de la fréquentation des routes existantes.
- 2 Améliorer la qualité des routes en mobilisant plus de ressources des redevances d'usage de la route payée par les usagers, en assurant un contrôle plus rigoureux des travaux et en prenant en compte le **critère du mieux disant dans le choix des entreprises**, et en externalisant la gestion de l'entretien routier (création d'une Agence des Routes, avec un statut spécifique permettant de recruter des ingénieurs avec le même niveau de rémunération que le secteur privé).
- 3 La **sécurité routière** doit être prise en charge désormais au plus haut niveau de l'Etat. Les accidents de la route prennent une proportion dangereuse dans notre pays. La mise en œuvre d'un **plan d'action de crise** avec une communication mensuelle publique de ses résultats s'impose. Il touchera les volets infrastructure, réglementation, outils de contrôle (radars, caméras, etc) et le comportement humain. Il faudra aussi **Lutter plus vigoureusement contre la surcharge des poids lourds** en faisant appliquer la loi.

Mise à niveau du rail

4. **Elaborer un schéma directeur ferroviaire** selon des horizons emboîtés (5, 10, 20 ans) en donnant la priorité à la réhabilitation et la modernisation des lignes ferroviaires à potentiel de trafic élevé compte tenu de la limitation des ressources de l'état.

5. Amélioration de la productivité de la SNCFT avec une réduction des effectifs, et une diminution des dépenses d'exploitation et de maintenance par le renouvellement du matériel roulant. Investir dans l'aménagement des passages à niveau et la modernisation des équipements de signalisation et télécommunication pour diminuer les risques d'accident.

Un Transport Urbain Efficace pour les habitants

6. Adopter le principe de la délégation des services publics pour les sociétés de transport urbain par bus en ville en profitant de la décentralisation vers les collectivités locales, au niveau régional ou municipal. Le modèle actuel de la régie ne peut pas perdurer. Cette délégation devant être coordonnée par les spécialistes de la tutelle au démarrage.
7. Délivrer au plus vite la première étape des projets structurants tels que le RFR à Tunis et le métro de la ville de Sfax.

Un transport aérien efficace

8. Tunisair est une compagnie aérienne dont l'actionnaire majoritaire est l'Etat tunisien. Elle a subi des crises conjoncturelles profondes en 2011 puis en 2015-2016 suite à la chute de l'activité touristique, et de la mobilité des tunisiens résidents à l'étranger. Elle se retrouve dans un besoin d'injection de capital conséquent en devises pour redresser sa situation financière, mettre à niveau sa flotte et alléger ses charges salariales. Afek Tounes considère que vu la taille de notre pays et l'importance de l'activité touristique, la préservation du caractère public de cette activité économique soumise à la concurrence n'a aucun intérêt vu les priorités actuelles du pays. Privatiser l'activité aérienne tout en gardant la marque Tunisair comme l'a fait Swissair est la meilleure solution aujourd'hui. Avec l'ouverture à l'Open Sky, Afek Tounes suggère de privatiser nationalement l'activité de handling, avec l'extension de l'aéroport de Tunis.

Une logistique intégrée

9. Constituer dans les plus brefs délais une réserve foncière pour les zones logistiques, par validation ou amélioration des zones déjà définies à l'exception de celle d'Enfidha dont la taille dépendra de la réalisation ou pas du port en eaux profondes.

Pour la logistique domestique (le marché tunisien) 3 grandes plateformes logistiques régionales seront lancées : une au nord à proximité de Tunis, une au centre aux alentours d'Enfidha, une au sud-centre au sud de Sfax. Derrière ces grandes plateformes régionales, plusieurs plateformes de moyenne et petite taille doivent être développées autour des zones industrielles et commerciales permettant de massifier et simplifier les flux logistiques.

Pour la logistique import/export, il s'agit de développer des plateformes logistiques très proches des ports permettant une consolidation et une déconsolidation des flux plus efficaces avec d'éventuelles prestations de plus grande valeur ajoutée.

Pour la logistique offshore, les zones frontalières, Ben Guerdane, Kasserine, Gafsa, Ghardimaou représentent des zones logistiques importantes pour les flux transfrontaliers. Elles doivent être développées rapidement. Pour le trafic international, le site Tunisie a un potentiel important si un port en eaux profondes est réalisé avant 2020.

Un renforcement des capacités portuaires

Les tirants d'eau et les installations actuelles de nos ports ne sont plus adaptés aux nouvelles technologies du transport maritime. Leur capacité et leur localisation pour la plupart en milieu urbain conduisent à des difficultés de desserte et d'évacuation des marchandises, générant un surcoût à la marchandise tunisienne et réduisant l'indice de connectivité de nos ports sur les marchés internationaux. Pour résoudre ce problème crucial, Afek Tounes propose un plan en deux temps.

10. Mettre en œuvre un plan d'amélioration rapide des infrastructures existantes comprenant d'une part, **l'extension du port de Radès** avec au moins les deux postes à quai prévus et le développement d'une nouvelle voie routière permettant de désenclaver le port, et d'autre part, l'accélération des améliorations de l'infrastructure du Port de Skhira lui permettant de développer plus facilement les volumes de conteneurs pour désengorger Radès, et d'exclure le Soufre du port de Sfax. Enfin des améliorations des ports de Gabès et Zarzis ainsi que l'extension du port de Bizerte selon la solution trouvée pour remplacer le pont. Quant **au port en eaux profondes d'Enfidha**, vu les contraintes financières de l'état, il est indispensable de le faire en PPP en minimisant l'investissement de l'Etat, quitte à prolonger au maximum la durée de la concession.



Pour des régions fortes, maillons essentiels de la dynamique économique et sociale

Enjeux :

Le modèle politique et économique en vigueur en Tunisie depuis des siècles a été un modèle extrêmement centralisé, dans lequel les décisions sont prises au niveau de l'appareil central de l'État. Depuis l'indépendance et la mise en place de la déconcentration, les régions contribuent principalement au suivi de la réalisation du programme défini au niveau central. Ainsi, les Conseils régionaux en place sont désignés par le pouvoir central et n'avaient qu'un rôle consultatif.

Cette démarche était concevable dans les premières années de construction de l'ensemble de l'appareil administratif de l'État, des gouvernorats et des municipalités. Au bout d'un certain temps, cette démarche s'est avéré être un frein au développement économique et social des régions. L'exercice du plan de développement 2016-2020 a permis une participation forte des régions à travers les plans régionaux de développement et une démarche participative de la société civile à travers tout le pays.

L'enjeu principal est la mobilisation des ressources régionales, grâce à une coordination horizontale décentralisée des activités économiques et sociales. Cette approche permettra de créer la vraie mécanique du développement régional, autrement dit, faire en sorte que chaque « Région » soit le moteur de la création de richesse continue et durable pour le pays.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes propose de placer la « Région » au centre de la dynamique nécessaire à la création de la richesse. La constitution tunisienne n'a pas défini spécifiquement la région, mais implicitement ce sont les gouvernorats actuels. Afek Tounes considère qu'au-delà des régions-gouvernorats, le développement économique et social décentralisé du pays nécessitera un aménagement du territoire composé de 8 districts, 7 sur le territoire regroupant 3 à 4 gouvernorats et un district Monde gérant les préoccupations économiques et sociales des 1,2 million de tunisiens résidents à l'étranger.

Par ailleurs, Afek Tounes croit qu'une politique régionale ne peut réussir que si elle passe par la réhabilitation de la notion de « la Ville », c'est-à-dire un espace de vie intégré peuplé doté du minimum vital, une ville gérée par une municipalité élue, comme c'est désormais le cas avec une autonomie financière plus importante et un fort pouvoir décisionnel local.

Les 10 Programmes clés :

Le Conseil du district, au cœur de la dynamique des régions

1. **Découper le territoire national en Districts.** Afek Tounes retient les critères fondamentaux suivants pour définir le découpage territorial : les caractéristiques sociodémographiques, les synergies économiques, l'homogénéité du patrimoine culturel, l'équilibre démographique et l'existence des facilités logistiques d'accès à la mobilité des hommes et de la marchandise. Un district « Monde » est aussi institutionnalisé pour les tunisiens résidents à l'étranger. L'autonomie de ces districts vis à vis des administrations centrales devra se faire progressivement dans le temps mais à un rythme plus volontariste notamment que ce qui a été prévu à ce jour.
2. **Accélérer la mise en place des Conseils de District.** Les conseils municipaux ont déjà été élus au suffrage universel. Les conseils régionaux (gouvernorat) économiques et sociaux doivent l'être dès 2021. Les débats sur les découpages peuvent avoir lieu en 2020 quitte à revoir la carte de certaines régions pour amener plus de cohérence / questions économiques et sociales. Le Conseil de District, selon la constitution, sera lui élu par suffrage indirect des conseillers municipaux et régionaux, pour un mandat de cinq ans. Il aura la charge de définir et mettre en œuvre les politiques qui relèvent des prérogatives du District.

Le District, ensemble physique et humain homogène intégré dans une vision globale nationale

3. Regrouper les gouvernorats limitrophes et complémentaires sur les plans économique et social dans des districts nationaux, **l'aménagement du territoire de chaque district** étant un sous ensemble affiné et approfondi du Schéma Directeur national de l'aménagement du Territoire.
4. **Tenir compte des spécificités géographiques** et de la disponibilité des ressources naturelles du district lors de l'élaboration des politiques sectorielles. Le district développera son programme dans le cadre d'un contrat cadre établi avec l'état, les autres districts du pays et le district Monde regroupant les tunisiens à l'étranger.
5. Consacrer le rôle de l'état dans la réalisation des infrastructures reliant les districts de manière efficace, et celui du **District dans l'infrastructure locale** notamment le développement des zones logistiques de proximité, la gestion des priorités pour les axes routiers régionaux et des routes rurales, et la facilitation des accès aux ports et aéroports de la région.

6. Confier aux Districts les prérogatives relatives à la **mise en œuvre de la politique de solidarité nationale** en tenant compte des spécificités locales comme la densité de la population avec le poids de la population rurale, les spécificités géographiques des régions composant le District, le niveau d'éducation moyen, etc.
7. **Donner au District une autonomie de gestion**. Pour ce faire, il doit avoir des ressources et une gestion transparente de ses dépenses. L'état devra déterminer, au début de la prochaine législature, selon le niveau de contribution de chaque District au PIB et de collecte des impôts, le niveau des ressources à garder localement ainsi que le niveau de contribution supplémentaire de l'état pour les districts les moins favorisés, et ce afin d'impulser une dynamique ayant pour objectif de rééquilibrer la répartition des richesses du pays.
8. Confier aux Districts un **rôle important dans l'établissement des pôles** nécessitant une taille critique comme les hôpitaux régionaux, les pôles technologiques, les sites énergétiques, etc. Ils devront veiller à une bonne répartition au sein du District en évitant de se retrouver dans une démarche négative de centralisation des administrations et/ou des pôles, accentuant ainsi les déséquilibres au sein du District.
9. **Renforcer la capacité des municipalités** dans le domaine urbanistique en les dotant des moyens nécessaires pour aménager des lots de terrains constructibles afin de lutter contre les constructions anarchiques. Il faudra rattacher du coup la police municipale au maire.
10. Création de Pôles modernes dans les districts. **Chaque Pôle sera spécialisé dans un domaine particulier** (TIC, Agriculture, industrie, etc). Ces Pôles présenteront des avantages pour la création et l'implantation d'entreprises. Ces Pôles pourront désengorger la capitale et les villes du littoral tunisien et donner aux jeunes des régions intérieures des opportunités réelles d'emploi.

Pour une Tunisie ouverte sur le monde

Enjeux :

Le processus de mondialisation qui affecte la Tunisie, comme tant d'autres pays en développement, est un « ordre naturel », c'est-à-dire qu'il est obligatoire pour le pays de s'y adapter sous peine de forte dégradation de sa situation économique et sociale.

Depuis maintenant 40 ans, la Tunisie a fait de son territoire une plateforme de production pour les entreprises étrangères, avec succès au départ et sans l'évolution de valeur suffisante et nécessaire plus tard. Au cours des 20 dernières années, la Tunisie a partiellement ouvert son économie à la concurrence étrangère. La dernière étape, qui sera l'enjeu majeur des prochaines années, est d'offrir à l'entreprise tunisienne un environnement d'affaires qui lui permette de faire jeu égal avec son homologue étrangère, et ce aussi bien sur le marché tunisien que sur les marchés extérieurs. C'est la fin du protectionnisme avec toutes les opportunités et les défis que cela représente. Trouver de nouveaux marchés est le défi permanent de nos entreprises car le marché intérieur est limité en taille.

La vision d'Afek Tounes :

Pour Afek Tounes les relations bilatérales avec les pays voisins et l'intégration Maghrébine sont des priorités pour l'accélération du développement économique et social, pour l'amélioration de la situation sécuritaire, pour la lutte contre le terrorisme, pour l'amélioration de la coopération énergétique ainsi que pour la préparation de sa transition.

L'Europe est notre premier partenaire commercial. Elle est la destination de l'essentiel de nos exportations et l'origine d'une grande partie de nos importations. L'Europe est aussi à l'origine de la plus grande partie des investissements directs étrangers. Notre balance commerciale avec l'Europe est équilibrée. Elle l'est beaucoup moins avec la Chine, comme la plupart des pays dans le monde malgré la grande taille du marché Chinois qui reste cependant fortement protégé. Elle est aussi déséquilibrée avec la Turquie avec laquelle les liens historiques culturelles existent et surtout la liberté de mouvement dans les deux sens facilite les échanges.

La dimension Arabe de notre identité est facteur favorisant une plus grande complémentarité et un plus grand dynamisme dans les relations économique avec le monde Arabe. Nos entreprises et nos compétences peuvent contribuer à la forte croissance que connaissent ces pays.



La coopération sud-sud, la coopération triangulaire et l'ouverture sur le monde grâce à un réseau d'intelligence économique sont autant d'occurrences que nous devons aider nos entreprises à saisir pour se développer et faire de la Tunisie une des cinq premières économies du bassin méditerranéen.

Les 10 Programmes clés :

1. Pour Afek Tounes **l'approche économique est une première étape vers une intégration maghrébine**. La création du grand marché maghrébin de plus de 100 millions de consommateurs facilitera les investissements intérieurs et attirera les investissements étrangers. C'est un moteur pour la création d'emplois et pour la dynamisation de la croissance. De plus elle nous mettra dans une meilleure position lors des négociations internationales ou régionales.
2. Afek Tounes consolidera et développera d'une part, les relations avec les pays de l'Union Européenne, premier partenaire de la Tunisie, à travers le **conditionnement de l'accélération de la discussion sur l'ALECA, avec la libre circulation des tunisiens en Europe**. En effet, un libre échanges des marchandises et des services sans un libre échanges des femmes et des hommes dans le 21ème siècle a peu des sens. Les pyramides des âges et le développement des métiers de services aux personnes devraient faciliter les négociations sur ce point.
3. Afek Tounes accordera à la **coopération interarabe** une place importante dans la politique étrangère, compte tenu des opportunités et des potentiels qu'offre la région du monde Arabe. La dimension Arabe de notre identité est un facteur favorisant une plus grande complémentarité et un plus grand dynamisme dans nos relations économiques avec le monde Arabe. Nos entreprises et nos compétences peuvent contribuer à la forte croissance que connaissent ces pays.
4. L'investissement dans **l'intelligence économique** est une priorité. Afek Tounes favorisera la mise en place d'un réseau de connaissance en matière de veille et d'intelligence économique. Il collectera les informations et les analysera pour établir un plan stratégique à l'export. Il permettra à l'entreprise tunisienne d'être à l'écoute de l'environnement international et à renforcer davantage sa compétitivité.
5. Afek Tounes mettra en place dans chaque **ambassade tunisienne une mission économique** qui réalisera des études sectorielles et les mettra à la disposition des entreprises tunisiennes. Ces missions économiques réaliseront aussi des études spécifiques à la demande des entreprises tunisiennes. Elles proposeront aussi leurs services aux entreprises pour la recherche de partenaires et faciliteront les conclusions de partenariats.

6. Afek Tounes encouragera **la solidarité entre les entreprises pour le développement de l'export**. Tout grand groupe, présent à l'international, qui met en place une activité de parrainage de petites et moyennes entreprises pour les aider à se développer à l'international, se verra attribuer des privilèges.
7. Afek Tounes favorisera le développement à l'export des petites et moyennes entreprises en créant une **assurance prospection à l'export**. L'état encouragera les petites et moyennes entreprises en leur consentant des avances sur les frais de prospection à l'export. Ces avances seront remboursées par un prélèvement sur le chiffre d'affaires futur.
8. **La coopération Sud-Sud** est un facteur de solidarité entre les pays du sud. De plus, dans les prochaines années, c'est dans les pays du sud et notamment en Afrique que sera réalisée l'essentiel de la croissance dans le monde.

Afek Tounes mettra en place une politique africaine et renforcera les liens humains, culturels et économiques avec les pays africains.

9. Le grand nombre d'ingénieurs et de diplômés de l'enseignement supérieur nous place en bonne position pour faire de la **Tunisie le Hub de la coopération Nord Sud**. A l'instar de ce qu'ont prouvé nos médecins et nos cadres de santé, nos compétences et nos ingénieurs sont plus à même de mener des projets technologiques dans le contexte des pays en développement et nos établissements plus efficaces pour dispenser les formations, adaptées au terrain, nécessaires aux cadres de ces pays.

Compte-tenu des multiples avantages que présente la coopération triangulaire, Afek Tounes considère que cette forme de partenariat est un vecteur porteur d'avenir pour le soutien aux efforts de développement des pays d'Afrique subsaharienne. Afek Tounes négociera avec les pays du nord, les pays donateurs et les bailleurs de fonds régionaux et internationaux pour développer les programmes tripartites triangulaires en faveur des pays d'Afrique subsaharienne.



10. **Accueillir des étudiants étrangers** est un enjeu de rayonnement international, d'excellence scientifique et de développement économique. Les accueillir ensuite pour une première expérience professionnelle pourrait nourrir des secteurs d'activité importants et contribuer à développer les liens économiques avec les pays émergents et africains. Tous les grands pays redoublent d'efforts pour attirer dans leurs universités les talents étrangers. Afek Tounes mettra en place une politique spécifique pour attirer dans les universités tunisiennes un pourcentage d'étudiants étrangers. Cette politique englobera une stratégie marketing pour faire connaître les mérites du système universitaire tunisien auprès des étudiants sub-sahariens et ceux des pays émergents et une stratégie d'amélioration des conditions d'accueil de ces étudiants.



Pour une réelle transformation digitale de la Tunisie

Enjeux :

La venue de l'ère numérique est l'un des plus importants défis mondiaux du 21^e siècle. Elle modifie tous les aspects de notre existence et marque une rupture avec les façons traditionnelles de penser et de faire. Les nouvelles technologies sont maintenant présentes autant dans les sphères économiques que dans les sphères sociales de notre société.

L'Internet, le cloud, la réalité virtuelle, la réalité augmentée, l'Internet des objets, les mégadonnées (big data), les données ouvertes (Open Data) et les startups sont autant des moteurs de changement de l'économie actuelle. Ils représentent également des défis considérables pour les acteurs publics, les entreprises et les organisations du monde entier. Et comme ils marquent une rupture, on les assimile à une « révolution numérique » ou à la « quatrième révolution industrielle ».

Dans ce contexte, les technologies de l'information et des communications (TIC) et les technologies numériques contribuent à accélérer, à l'échelle planétaire, le rythme de l'innovation et la diffusion de nouveaux biens et services. Entre autres effets, elles transforment les façons de faire et conduisent à de nouvelles activités économiques. Aujourd'hui, elles sont au cœur de la croissance et de la compétitivité des entreprises et des organisations mondiales.

La rapidité et la complexité des changements engendrés par le numérique nous obligent à être proactifs, à mener des actions concrètes, à élaborer des interventions ciblées et à adapter nos façons de faire. La Tunisie doit maintenant s'exprimer pleinement dans cette nouvelle réalité. Nous devons saisir cette formidable occasion de croissance aussi bien pour les citoyens et les travailleurs que pour les entreprises.

La transformation digitale de la Tunisie permettra de renforcer la transparence, de lutter contre la corruption, d'optimiser les services publics, de contribuer au bien-être du citoyen, de former les jeunes et les travailleurs à de nouveaux métiers, de sensibiliser nos entreprises à l'importance de prendre le virage numérique, d'améliorer l'accessibilité aux soins de santé et de faire rayonner davantage notre culture. Elle assurera la cohérence de l'ensemble des actions gouvernementales afin d'accélérer le déploiement d'une véritable culture numérique.

La vision d'AfekTounes :

Afek Tounes pense que le numérique doit être le moteur de croissance des entreprises et un levier puissant pour le développement de tous les secteurs socio-économiques de notre société. En effet, la Tunisie doit s'appuyer sur une économie d'excellence, attrayante, ouverte et reconnue sur les marchés mondiaux pour son savoir, son écosystème et ses innovations.

Nous devons implanter une stratégie numérique de la Tunisie, qui doit être un projet de société qui vise la cohérence de l'ensemble des actions gouvernementales afin d'accélérer l'essor, dans tous les milieux, d'une véritable culture numérique, ceci dans un objectif de transparence, d'équité, afin de faire face à la corruption et surtout faciliter la vie aux citoyens.

Cette stratégie doit être inclusive et élaborée en collaboration avec les citoyens, les experts, les entreprises, les organisations patronales, les organisations syndicales et la société civile, selon leurs besoins, leurs réflexions et leurs idées. L'objectif est d'accélérer le déploiement d'une véritable culture numérique, culture qui introduit une nouvelle façon de penser, d'agir et d'interagir.

Les 10 Programmes Clés :

1. **Vers un gouvernement numérique ouvert, transparent et inclusif.** L'avènement des technologies numériques fournira des opportunités pour améliorer la transparence du gouvernement et permettra de nouvelles manières plus inclusives de dialoguer avec les citoyens. Cela conduira à une bonne gouvernance, des meilleurs services et politiques, à un rétablissement d'une confiance dans le gouvernement, au bien-être social et à la croissance de l'économie. Le plan d'action relatif à cette mission doit comporter : la mise à jour des cadres juridiques et réglementaires ; le renforcement des systèmes de gestion des archives publiques ; l'interopérabilité des bases de données de toutes les administrations Tunisiennes ; l'adoption de l'identifiant unique pour tous les citoyens.
2. Repenser les services existants et concevoir tout nouveau service pour offrir **une expérience numérique centrée sur la personne**, en offrant une expérience utilisateur personnalisée, proactive et simplifiée. Pour ce faire, des mesures d'accompagnement des citoyens seront mises en oeuvre , principalement l'éducation des citoyens de toute âge et catégorie sociale à l'usage du numérique.

3. Offrir un meilleur accès à des réseaux performants et fiables à très haut débit sur l'ensemble du territoire Tunisien. Garantir un minimum de débit de 30 Mbps en download et 10 Mbps en upload, d'ici 2025. Redéfinir le service universel et ses attributions afin de minimiser le gap entre toutes les régions de la Tunisie : Fibrer toutes les entreprises publiques, les établissements d'enseignement, les hôpitaux et les centres de santé de base, ...
4. Assurer un environnement d'affaires attrayant et favorable au développement du numérique. Transformer les services publics par des usages innovants des technologies numériques, ce qui permettra de réduire les barrières administratives et faciliter l'installation des entreprises ; faciliter l'accès des entreprises, notamment les PME, aux contrats publics. Donner une impulsion pour adopter des pratiques exemplaires qui inciteront les entreprises à procéder à leur transformation numérique. Ceci favorisera, de façon plus générale, la création et la croissance d'entreprises innovantes.
5. Un nouveau programme de financement du déploiement d'infrastructures numériques adéquates, doit être mis en place auprès des particuliers, des organismes et des entreprises dans le milieu rural afin de réduire le gap entre les régions.
6. Accélérer la transformation digitale des entreprises et l'adoption du commerce électronique afin de les aider à instaurer une culture du numérique, en leur offrant des services d'accompagnement spécialisés.
7. Adopter une approche globale de la cybersécurité et de la protection des données personnelles. A l'ère du numérique, il est indispensable de se doter d'une stratégie claire et prévoyante de la protection de nos systèmes d'informations contre tout type d'attaque électronique. la cybersécurité peut devenir un moyen formidable permettant aux entreprises d'innover et d'être réactives. Pour certaines innovations digitales, la sécurité, les contrôles et les capacités, ainsi que des moyens d'authentification fluides, sont des dimensions essentielles à leur conception et à leur développement sur le marché. L'état en concertation avec tous les acteurs du secteur TIC et la société civile mettra en place une politique de sensibilisation aux problèmes de la cybersécurité.

8. Se doter des compétences numériques requises. Cerner les compétences recherchées et promouvoir les formations et carrières dans le domaine du numérique. Mettre en place un programme national de formation continue dans ce domaine des fonctionnaires de l'administration publique. Etablir un plan d'action numérique en éducation et dans l'enseignement supérieur car **les apprenants doivent être au cœur de la révolution numérique**. Soutenir le développement des compétences numériques des jeunes et des adultes. Exploiter le numérique comme vecteur de valeur ajoutée dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage.
9. Stimuler les innovations dans le numérique : Renforcer la recherche permettant de développer des innovations numériques qui répondent aux besoins des entreprises. Soutenir les projets d'innovation numérique des PME. **Appuyer les programmes de recherche et innovation en Big Data et en Intelligence Artificielle**. Encourager la coopération entre les entreprises et les chercheurs afin de faciliter le transfert des résultats de recherche et d'innovation. Une réelle stratégie Intelligence Artificielle doit être mise en place d'ici 2021.
10. Transformer le maximum de nos villes en **des villes intelligentes**. La Tunisie numérique de demain doit prendre ancrage dans ces villes. La gestion municipale et le développement, soutenus par le numérique, permettront une transition vers des villes plus intelligentes, au bénéfice des personnes qui y habitent. En recourant au numérique dans un cadre réfléchi et planifié, les villes et les municipalités pourront réaliser des économies dans leur gestion, offrir de meilleurs ou de nouveaux services aux citoyens, dynamiser la participation citoyenne et démocratique et permettre aux organismes et entreprises de contribuer davantage à leur développement. Pour ce faire, il faut **accroître l'appropriation du numérique par les municipalités** et enrichir l'expertise publique en matière de numérique municipal.

Pour une agriculture durable, pilier de l'économie nationale

Enjeux :

Le secteur agricole représente, moins de 10% du PIB et environ 11% du produit d'exportation. Il emploie environ 16% de la main d'œuvre active totale. La production agricole provient essentiellement de l'élevage (37%) et de l'arboriculture (26%). Les investissements agricoles représentent une faible partie (10%) de l'ensemble. Le secteur privé y contribue à hauteur de 55-60%.

Le secteur agricole se caractérise par

- une faible rentabilité du fait du faible rendement dans la majorité des activités agricoles par rapport aux moyennes régionales (MENA), à climat similaire (rendement des céréales en 2017 en pluvial, moins de 20 quintaux/hectare pour la Tunisie, alors que la moyenne internationale est de 32 q/ha),
- la détérioration des termes d'échange entre les intrants industriels (l'énergie, les pesticides, les engrais) et la main d'œuvre, d'une part, et des produits agricoles, de l'autre.
- Une distorsion des règles du marché par la politique agricole en vigueur qui privilégie la protection du pouvoir d'achat du consommateur essayant de réduire ainsi artificiellement le taux d'inflation, peu souvent avec succès.

Notre secteur agricole connaît en outre des dysfonctionnements structurels avec plus de 50% des produits commercialisés en dehors des circuits organisés.

Par ailleurs, le secteur est fortement dépendant des aléas climatiques surtout en agriculture pluviale. Aussi, la taille des exploitations agricoles constitue un handicap à l'intensification puisque près de 75% d'entre elles mesurent moins de 10 Ha et 35% ont moins de 5 Ha.

De même, la plupart des structures agricoles organisées sont caractérisées par une mauvaise gestion et par une gouvernance inappropriée.

Il importe de souligner à ce sujet, que la plupart des exploitations étatiques accusent des résultats financiers en-deçà de leurs potentialités. Il en découle que ni l'économie nationale ni l'économie locale ne bénéficient de l'efficacité des ressources naturelles et financières allouées.

Les exportations étant insuffisantes si l'on garde à l'esprit les potentialités du pays et la proximité des marchés potentiels ainsi que les quotas négociés avec l'Union Européenne qui ne sont pas toujours remplis.

D'un autre côté, il importe de mentionner un déficit grave en matière de transferts sur le terrain des progrès technologiques développés par la recherche agronomique d'une part et de la non efficacité des services de la vulgarisation agricole restés inopérants malgré les tentatives récentes de restructuration et de redéploiement sur le terrain d'autre part.

Enfin, le secteur de la pêche doté de 41 ports de pêche (en moyenne 1 port tous les 40 km), d'une relative grande flottille d'embarcations de pêche et de 60 000 employés se heurte à de multiples contraintes structurelles et à une dynamique de surexploitation des ressources halieutiques ne respectant pas le repos biologique imposés aux professionnels.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes considère le secteur de l'agriculture et de la pêche comme un secteur stratégique et prioritaire ; il nécessite une politique de refondation basée sur le développement du potentiel de production ainsi que sur le respect des codes de préservation des richesses et ce au profit de l'économie nationale en général et du développement rural en particulier, visant essentiellement un niveau de sécurité alimentaire compatible avec la souveraineté nationale.

L'économie du pays étant tributaire de cette nécessaire refondation. Il est donc primordial d'activer au plus vite sur le terrain, les techniques qui ont fait récemment leurs preuves à l'échelle d'expérimentation à la parcelle concernant nos principales cultures pluviales, la céréaliculture et l'oléiculture. Ces techniques innovantes sont basées sur l'irrigation complémentaire faisant appel à une eau transformée (traitée) selon les deux modèles déjà utilisés à moindre (petite) échelle, à savoir la filtration des eaux usées et le dessalement des eaux saumâtres voire de l'eau de mer.

L'utilisation de ces eaux de récupération pour l'irrigation complémentaire constitue une véritable aubaine pour notre agriculture. Ainsi, l'on pourra réduire progressivement nos importations céréalières et les aliments du bétail tout en hissant nos exportations d'huile d'olive, et atteindre progressivement notre sécurité alimentaire en matière de céréales engendrant ainsi une amélioration de la balance commerciale des denrées alimentaires. Un autre bénéfice attendu et non des moindres, concernera un surcroît du développement rural du Nord au Sud.

Cette mutation bénéfique nécessite bien sûr quelques efforts d'investissements mais qui sont aisément rentables du fait que notre pays dispose d'un ensoleillement permettant la production de l'énergie nécessaire à base de ces technologies, et dispose des eaux non conventionnelles (résiduelles et saumâtres) bien réparties à travers le pays.

Par ailleurs, le secteur de l'élevage, bovin et ovin, nécessite une attention particulière pour impulser à la fois la production de viande et surtout la filière lait. Il y a lieu de renforcer la recherche-développement afin d'aboutir à des espèces plus adaptées à notre climat et capables de contribuer à l'essor de cette activité qui est susceptible d'être salvatrice pour notre industrie agro-alimentaire, pour l'équilibre de gestion des exploitations agricoles s'adonnant à l'élevage et par conséquent pour notre économie.

Toutes ces activités agricoles recourent, outre la main d'œuvre, à divers équipements de mécanisation pour lesquels, les petits exploitants agricoles, surtout, ont difficilement accès. Aussi est-il nécessaire d'inciter à la création d'entreprises de prestation de services de motoculture (du travail du sol jusqu'à la récolte et le transport des produits) et d'assistance technique (dépannage, maintenance et réparation de matériels à la ferme).

Une mécanisation agricole satisfaisante et appropriée est garante du développement agricole au niveau de tous les secteurs.

Le secteur agricole est donc un contributeur essentiel à la croissance économique de notre pays, ainsi qu'un moyen prouvé et indispensable pour réduire la pauvreté et la précarité et assurant des retombées positives dans le monde rural.

Dans ce cadre, il est vital pour notre pays que ce secteur jouisse d'une attention de premier plan de la part des pouvoirs publics et des structures spécialisées y afférentes. Cela lui permettra d'une part d'augmenter sa contribution à la fois dans le PIB du pays et dans le domaine du développement rural ; et d'autre part d'atteindre progressivement un niveau de productivité dans la norme de la profession au sein de la région MENA et les pays de la rive nord du bassin méditerranéen. Ainsi, notre pays serait, à terme prêt à adhérer, sans risques majeurs, à toute initiative internationale de coopération technique et commerciale.

Ainsi, Afek Tounes estime que la réforme du secteur de l'agriculture est urgente. Elle exige la définition d'une vraie politique des filières intégrant la refonte de la chaîne agricole et agro-alimentaire, de la culture à la commercialisation des produits, en tenant compte des spécificités régionales et des réalités économiques (pluviométrie, irrigation complémentaire pour les principales cultures pluviales, qualité des sols, rendement, rentabilité...).

Les 10 Programmes Clés:

1. Afek Tounes réitère sa proposition de lancement d'un **dialogue national** sur le secteur agricole dans toutes les régions du pays et avec la collaboration de toutes les corporations professionnelles et toutes les parties prenantes. Ce débat devra servir à définir un consensus national sur un plan de réforme global tenant compte des objectifs nationaux, de nos ressources humaines et naturelles et des opportunités offertes.
2. Mettre en place des **stratégies sectorielles** ainsi qu'une approche par filière (agriculture, forêts, pêche, eau, agro-alimentaire...), avec des objectifs de développement définis et partagés. Ceci nécessite une réforme institutionnelle rendue indispensable ainsi qu'une autonomisation des moyens d'action, un haut

niveau de professionnalisme et de bonne gouvernance. La politique par filière devrait intégrer tous les aspects de son développement.

3. Protéger les ressources communes (eaux, forêts, sols, bassins versants...) notamment par une **redynamisation des associations d'usagers**. Le soutien public doit être ciblé notamment en encourageant une agriculture durable, dite sociale conditionnée par l'adoption de techniques et de cultures assurant la protection de l'environnement.

4. Mettre en place un **système de financement du secteur agricole** en encourageant la création d'entreprises de prestations de services de motocultures et de mécanisation agricole, en leur facilitant l'accès au crédit d'investissement..

5. Mettre à jour et généraliser l'usage de la **Carte agricole** et associer toutes les politiques filières dans sa définition.

6. Réviser avec les adaptations nécessaires (en fonction des divers statuts des bénéficiaires) les fondements de la **couverture sociale au profit des exploitants et ouvriers agricoles** ce qui inciterait au transfert de la propriété et par conséquent le rajeunissement de la population opérant dans ce secteur.

7. Dynamiser les structures de **recherche** par un financement adapté pour améliorer l'efficacité du secteur et pour un meilleur ciblage des thématiques de recherche compatibles avec l'innovation technologique nécessaire.

8. Revoir le code d'investissement et développer le cadre juridique et réglementaire du **Partenariat Public-Privé** en favorisant les projets à haute valeur ajoutée et encourageant l'intégration des petites exploitations agricoles de proximité.

9. En conformité avec notre Constitution, **développer l'intégration agricole nord-africaine (de l'Egypte à la Mauritanie)** et œuvrer pour un marché agricole commun. Dans l'immédiat, œuvrer à assurer une intégration avec nos deux voisins immédiats: l'Algérie et la Libye.

10. Accélérer le processus d'apurement **des problèmes fonciers** afin de permettre aux agriculteurs d'obtenir des titres fonciers leur facilitant ainsi l'accès au crédit, prendre toutes mesures pour **arrêter le morcellement et permettre le regroupement des petites parcelles** par le biais d'incitations fiscales et financières.

Pour une industrie et des services associés conquérants, se hissant dans la chaîne de valeurs

Enjeux :

Notre industrie est devenue de plus en plus variée mais certains de ses pans importants ont été touchés ces dernières années par de graves mouvements sociaux (cas des industries chimiques et pétrolières notamment) sans que l'état n'intervienne efficacement. Par ailleurs l'importation anarchique (textile, produits agro-alimentaires,) a eu des conséquences néfastes sur le tissu industriel tunisien. Heureusement que les industries mécaniques, électriques et le développement de l'IT continuent à porter nos exportations nationales.

Les mesures et programmes entrepris pour l'encouragement de l'initiative privée et la création d'entreprises, ont permis une croissance de l'investissement privé qui a atteint 61% du volume global d'investissement en 2010 et une remarquable augmentation des Investissements Directs Étrangers (IDE) dans des secteurs novateurs et prometteurs dont principalement les composantes automobiles, les composantes aéronautiques et les technologies de l'information et de la communication, avec l'installation de nombreuses multinationales dans les régions de l'intérieur.

Néanmoins, en l'absence d'une gouvernance transparente en ce qui concerne le système d'importation, l'investissement privé n'a jamais pu être soumis à une concurrence réelle. La faiblesse de la gouvernance et la propagation de la corruption et des pratiques allant à l'encontre des principes de la concurrence loyale, représentent un risque structurel pour l'investissement privé.

Les manques enregistrés au niveau de l'infrastructure et surtout en matière de services logistiques constituent aussi un obstacle majeur au développement de l'investissement du secteur privé, outre la complexité et la multiplicité des problèmes fonciers. Avec pour conséquence, un ralentissement du rythme de création des nouveaux projets dans les différentes régions du pays.

Au niveau du financement, les principales problématiques rencontrées consistent en la difficulté d'accès au financement bancaire, la faiblesse du recours au financement direct à travers les sociétés et fonds d'investissements à capital risque ou à travers le marché financier, la faiblesse des services d'assurance eu égard aux besoins des investisseurs ainsi que la non adéquation des produits financiers du secteur de la micro-finance avec les besoins du marché.

Le secteur Industriel souffre d'un nombre de faiblesses liées entre autres:



- aux lenteurs, au flou administratif et la non-clarté des tarifs douaniers, ainsi qu'à l'ambiguïté de la réglementation, normes & standards techniques
- à la rigidité de la législation du travail et l'inadéquation entre la formation universitaire et le besoin du marché de l'emploi.
- au déficit de financement et d'encouragement
- aux contraintes logistiques

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes préconise de faire de l'industrie tunisienne l'un des moteurs de la croissance de son économie. Pour ce faire, il est nécessaire de promouvoir une industrie tournée vers l'innovation et les activités à forte valeur ajoutée, condition nécessaire pour répondre au défi de l'emploi des diplômés chômeurs.

L'industrie tunisienne doit par ailleurs être fortement corrélée à des activités de services liées à l'industrie. Ces services constituent soit des supports à cette industrie (cas des télécommunications, par exemple), soit des activités productrices agissant de façon complémentaire (cas de l'ingénierie) ou autonome (cas des services informatiques) vis-à-vis de l'industrie.

La mise en place d'une infrastructure moderne aux normes internationales constitue l'un des éléments d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise et de l'accès aux marchés extérieurs.

Elle constitue un facteur essentiel pour l'investissement qui prend en considération les zones industrielles, leur raccordement au réseau routier et ferroviaire et au réseau de télécommunication à haut débit, leur liaison aux aéroports et aux ports maritimes, leur intégration dans leur environnement et la fourniture de services de base tels que l'eau, l'électricité et le gaz avec la qualité requise.

Afek Tounes démantèlera tous obstacles aux entreprises nationales à pénétrer les marchés extérieurs dont le marché africain à forte croissance continue, mais aussi à s'installer également à l'étranger et à exploiter les opportunités et les avantages comparatifs dont dispose la Tunisie en matière d'exportation des services et des compétences de manière à s'intégrer dans le cycle économique mondial.

La diversification des partenaires économiques et l'élargissement du champ des marchés ciblés en allant vers de nouveaux marchés ayant des perspectives prometteuses de développement et un potentiel d'investissement à l'instar de l'Afrique subsaharienne. Cela suppose le développement de la représentation diplomatique et financière et le raccordement logistique avec ces pays.

La diversification passe en priorité par la consolidation de l'intégration économique au sein de l'espace maghrébin et des échanges commerciaux avec les pays voisins à travers la mise

en vigueur des accords commerciaux signés dans le cadre de l'Union du Maghreb Arabe, et la dynamisation de la coopération entre les différentes structures administratives des Douanes des pays du Maghreb et l'échange d'information, en plus de la multiplication des efforts en vue d'activer les négociations sur le développement des zones frontalières tuniso-libyennes et tuniso-algériennes à travers la création de zones de libre échange et la création de projets pour attirer des investissements industriels et de service dans un cadre d'intérêt mutuel de manière à contribuer à l'établissement de la stabilité et de la sécurité sociale dans la région.

Afek Tounes préconise également de:

- Créer un organisme au sein du ministère de l'industrie qui veillera à la création et la mise à jour de la réglementation, normes et standards ce qui permettra de clarifier aux industriels les règles à suivre pour la bonne conduite de leurs opérations et réduire ainsi les délais de démarrage de leurs projets. Cet organisme veillera à la bonne application de ces règles à travers des bureaux tierce parties permettant ainsi de créer une atmosphère où règne d'une part la confiance entre l'administration et les industriels et d'autre part des règles claires applicables à tous ce qui va permettre de faire régner une concurrence loyale entre les différents intervenants qui ne peut que préserver l'environnement.
- Les diplômés doivent avoir bénéficié d'une formation cohérente avec le besoin du marché du travail et ce en impliquant les industriels dans la réalisation des programmes de formation et en favorisant/exigeant les stages et la formation par alternance dans les entreprises.

Les 10 Programmes Clés :

1. Promouvoir l'innovation et la créativité par

a. la mise en place d'un **système national d'innovation** basé essentiellement sur une gouvernance cohérente et intégrée, une définition précise des objectifs et priorités en créant un Comité pour l'innovation, dans lequel siègeraient le secteur privé et l'administration centrale en charge des avantages fiscaux et non fiscaux. Cette approche permettrait de réduire sensiblement les litiges éventuels relatifs aux interprétations divergentes de l'innovation.

b. La reconsidération des politiques en matière **d'éducation** et de formation pour accompagner les exigences de la prochaine étape, valoriser le capital humain et renforcer l'encadrement au sein des entreprises à travers **le développement des liens entre l'entreprise et les centres de formation, les universités et les établissements de recherche et l'incitation** à la recherche scientifique appliquée et de la formation en ingénierie dans les secteurs porteurs : création de réseaux de **partenariat sectoriel entre les laboratoires**



de recherche en Tunisie et à l'étranger pour en faire le cadre approprié pour le développement des activités prometteuses et novatrices.

2. **Renforcer la politique de création de clusters organisés autour des technopôles.** Le rapprochement des dimensions enseignement, recherche et production est déterminant dans la migration des secteurs industriels et de services vers des activités à plus forte valeur ajoutée. Pour renforcer les clusters, Afek Tounes préconise notamment d'améliorer leur gouvernance, de définir des contrats-programme précis, et de séparer les activités d'animation du cluster et de gestion des parcs d'activité associés. Agir de manière à attirer dans chaque technopôle un très grand nom international de l'industrie, cette approche permettant de valoriser très fortement le technopôle.

3. **Engager l'Etat dans l'attraction de géants mondiaux de l'industrie :** Il existe aujourd'hui dans le monde 1200 grands industriels. En attirant un ou deux grands industriels, la Tunisie créera un tissu industriel intégré, composé notamment du tissu de sous-traitants qui accompagneront le grand industriel dans son implantation en Tunisie. Plus généralement, La création de filières économiques intégrées, globales et durables, car elles offrent des opportunités pour une meilleure exploitation des ressources naturelles nationales dans le cadre d'une vision basée sur le traitement horizontal de ces ressources en plus de la création d'une dynamique entre les différentes activités économiques de façon à renforcer sa cohérence et accroître sa compétitivité et ses avantages comparatifs. L'investissement national et étranger sera encouragé à intégrer ces filières et un plan d'action national sera défini à cet effet. Ce dernier sera basé sur l'identification et la promotion des filières économiques efficaces pour qu'elles deviennent compétitives sur les marchés internationaux et parviennent à se positionner grâce à des produits tunisiens spécifiques, distingués et innovants. La mesure des réalisations dans ce domaine se fera à travers l'augmentation de la valeur ajoutée des secteurs exportateurs qui était de 15% en 2015 pour atteindre 22 % en 2025.

4. **Inciter les entreprises à développer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.** L'amélioration de la productivité de l'entreprise passe nécessairement par une meilleure organisation et une intégration plus forte de ses processus. Parmi les nombreuses mesures qui permettront d'atteindre cet objectif, il convient de citer le développement de l'administration publique électronique, les actions visant à faire baisser les tarifs de connexion au réseau Internet (notamment en augmentant la concurrence au sein du secteur des Télécoms), le développement la sécurisation des transactions électroniques (à travers le renforcement de l'authentification des transactions).

5. **Mettre en œuvre une politique volontariste de développement d'une industrie verte.** Afek Tounes est convaincu que la Tunisie ne peut développer un programme ambitieux de développement durable (maîtrise de l'énergie et recours aux énergies renouvelables) que si celui-ci est accompagné du développement d'une industrie de fabrication des composants nécessaires. L'industrie ainsi développée servira le marché local mais également les marchés

à l'export. Dans ce cas, une association avec un géant mondial de l'industrie verte constituerait un facteur d'accélération.

6. **Diversifier les marchés à l'export et monter dans l'échelle de valeur :** Les relations économiques entreprises par la Tunisie sont entachées par **une faible diversification de ses marchés extérieurs, à ce titre, les volumes des échanges commerciaux avec l'Union Européenne accaparent plus de 80% du total des échanges extérieurs** de la Tunisie tournés principalement vers quatre marchés, à savoir la France, l'Allemagne, l'Italie et la Belgique. Paradoxalement, alors que la production industrielle a été fondée dans ces économies sur des chaînes de valeur englobant la conception, la fourniture des matières premières, la production et la commercialisation, l'industrie nationale, quant à elle a été incapable de se positionner sur des chaînes à forte valeur ajoutée et à haute productivité, ce qui a eu pour conséquences un faible développement d'activités intégrées, d'autant plus que les activités exportatrices n'ont pas été développées sur la base d'une capacité concurrentielle élevée, mais limitées à la sous-traitance au service d'activités industrielles principalement européennes.

7. **Perfectionner le mode opératoire des structures d'appui et d'accompagnement** en plaçant la micro entreprise, particulièrement créatrice d'emplois, au cœur de la stratégie nationale de développement, en créant un organisme national de certification pour l'accompagnement et le coaching des promoteurs, et en généralisant les guichets uniques. Instaurer aussi la fonction de médiateur de l'entreprise, dans le but de faciliter les interactions de l'entreprise avec l'administration publique.

8. **Le développement de l'infrastructure et l'appui à la logistique** et la réduction de son coût comme décrit dans la fiche Infrastructure du programme de Afek Tounes: Logistique, Routes, Réseau ferroviaire, Ports et Aéroport,

9. La création **des villes industrielles intégrées et novatrices :**

a. qui contiennent, hormis l'infrastructure moderne citée plus haut, tous les services nécessaires pour faciliter l'installation des compétences, hauts cadres et de leurs familles, et promouvoir la formation et la recherche scientifique appliquée. Le secteur privé aura un rôle central dans la mise en oeuvre de cette orientation dans le cadre du partenariat avec le secteur public.

b. La connexion au gazoduc et le renforcement de l'énergie électrique Outre le renforcement du réseau national d'électricité (centrales électriques à gaz et à renouvelables), en plus de la généralisation du courant électrique triphasé surtout dans les régions rurales.

10. **La productivité, source de compétitivité des secteurs :** son amélioration demeure la source essentielle et durable de croissance et de création de richesse et d'emploi. Les études



comparatives en matière de croissance et de productivité de la main d'œuvre à l'échelle internationale ont, en effet, démontré que les pays qui sont parvenus à améliorer leur productivité d'une manière plus accélérée sont ceux qui ont réussi à réaliser une croissance plus élevée de leur économie. Les efforts seront déployés à travers :

- a. L'amélioration du niveau d'encadrement de façon à passer d'un modèle de croissance basé sur l'accumulation des facteurs de production à un nouveau modèle basé essentiellement sur l'accumulation du savoir-faire
- b. L'incitation des entreprises à l'innovation et à la créativité tant au niveau du produit et des modes de production qu'au niveau de l'organisation du travail. Les entreprises seront encouragées à investir dans le savoir et les technologies nouvelles pour améliorer leurs systèmes de production et maîtriser les nouvelles techniques de communication.

Faire du tourisme un axe de développement stratégique pour l'économie tunisienne

Enjeux :

En Tunisie, le tourisme s'est développé dès les années 60, grâce à l'investissement de l'Etat à travers la SHTT et de certains opérateurs privés. En effet dès l'indépendance, dès l'Etat, en l'absence de richesse souterraine, a misé entre autres pour son développement sur ce secteur. La Tunisie a constitué durant des décennies l'une des destinations privilégiées des Européens, notamment pour le tourisme balnéaire de masse qui représente encore 90% des nuitées.

Cependant, malgré ces acquis et son importance dans notre économie et notamment en terme de rentrées en devises pour l'équilibre de notre balance des paiements, le secteur n'a pas su évoluer pour maintenir son attractivité et faire face à la concurrence des autres destinations touristiques de la Méditerranée. En 2011, le tourisme représentait 13% du PIB. Cela donne une idée de l'importance du secteur touristique dans notre économie. Pour l'année 2018, les recettes touristiques ont été de l'ordre de 4093 millions de dinars, soit près de 1309 millions d'euros contre 3.522.500 euros en 2010. En 2018, 8.299.137 touristes ont visité la Tunisie dont 4.308.680 maghrébins et 2.412.270 européens. Les nuitées passées dans les hôtels ont atteint 27.070.302, dont 16.820.674 européennes, 5.860.542 tunisiennes et 2.590.349 algériennes. 91% des visiteurs européens vont dans les hôtels, contrairement aux maghrébins (25% seulement), ou aux Tunisiens résidents à l'étrangers (4% seulement). Le secteur génère 400.000 emplois directs et indirects et constitue ainsi une source de revenus pour 2 millions de tunisiens. Le poids du secteur touristique dans l'économie tunisienne (PIB, emploi, apport en devises...) englobe aussi les recettes payées en dinar par le tourisme local et maghrébin, les dépenses des Tunisiens résidents à l'étranger (TRE), les revenus du tourisme médical, les revenus du transport aérien et maritime et les revenus de l'artisanat.

Le secteur souffre d'un grand nombre d'insuffisances structurelles et traverse depuis la fin des années 90 une crise de plus en plus grave : chute du nombre de visiteurs européens et notamment français (- 1 million), recettes et des taux d'occupation en baisse, un endettement très élevé du secteur hôtelier (3 500 millions de dinars) avec plus du 1/3 de dettes classées, chute des investissements, bradage des prix,



etc.

La vision d'Afek Tounes :

Le secteur touristique a la particularité d'être un service majoritairement délivré par le secteur privé : hôtellerie, restauration, activités de loisirs ou transports. Afek Tounes, pense qu'une stratégie de développement touristique s'impose, elle doit être élaborée selon une méthode participative, en concertation étroite avec les professionnels du secteur.

Afek Tounes vise à atteindre 15 millions de touristes et doubler les recettes provenant du tourisme en trois ans. Afek Tounes placera l'intégration de l'industrie touristique comme un axe stratégique prioritaire à forte valeur ajoutée et générateur de devises et d'emplois.

Afek Tounes considère que le balnéaire, socle de l'activité touristique, doit être corrigé et renforcé tout en diversifiant le produit touristique tunisien. Dans ce sens, le tourisme médical, le tourisme des seniors, le tourisme culturel, notamment dans les régions intérieures, doivent être saisis comme complémentarités et opportunités pour le tourisme balnéaire. Au fait, Afek Tounes conçoit le tourisme comme un service de loisirs et de culture et considère qu'il faut sortir du simple concept de nuitées et d'hébergement.

Les 10 Programmes Clés :

Les propositions suivantes s'inscrivent résolument dans le moyen terme, elles présentent des pistes de réponses très concrètes aux questions de fonds.

Les principaux axes retenus sont les suivants :

1. **Investir dans les infrastructures d'accueil pour garantir un haut niveau de services et faire face à l'augmentation des flux.** La Tunisie doit moderniser ses aéroports, et l'accueil de ses visiteurs afin de donner une image positive. Le transport aérien doit être restructuré pour faire face à l'Open sky qui doit se mettre en place dans les plus brefs délais. La Tunisie doit augmenter ses capacités d'accueil. Elle doit faire des investissements et adapter la réglementation pour développer les capacités aéroportuaires, afin de répondre à l'augmentation des flux et d'améliorer la connexion avec la Tunisie. Innover au service de l'amélioration constante de l'accueil des visiteurs. Il faut développer la capacité à informer et à orienter les touristes en encourageant les professionnels à maîtriser davantage les langues étrangères, en améliorant

l'information touristique tout au long du séjour. **Favoriser les initiatives et les actions en faveur du développement Durable.**

2. **Améliorer la structuration de la filière touristique, et la reconnaissance de son rôle économique, social et stratégique.** Poursuivre les efforts engagés pour faire reconnaître le tourisme comme une branche dynamique de l'économie, source majeure de croissance, et comme une grande cause économique nationale. Favoriser l'émergence d'un *business Community* du tourisme à l'échelle nationale, véritable cellule de gouvernance stratégique, dont l'objet serait d'examiner les enjeux et défis de l'avenir, les conditions de développement à remplir, et les actions collectives à engager.
3. **Favoriser l'adaptation de l'offre et des produits, et renforcer leur compétitivité.** Il est impératif de ramener les meilleures chaînes hôtelières au monde pour investir en Tunisie, de mettre en scène, « par l'organisation d'événements » les destinations touristiques, et provoquer/stimuler une « attrayante urgence » de visite de la part des touristes. Concevoir plus de produits autour de grands événements culturels et festifs. Etablir une cartographie de « l'accessibilité tarifaire » des principales destinations de notre pays, pour mieux apprécier la compétitivité de notre offre. Concilier le développement durable, et protection de l'environnement, et modernisation de l'offre touristique. **Développer aussi le secteur des événements et rencontres professionnels.** Moderniser les équipements publics de congrès et d'expositions existants, et créer de nouveaux équipements répondant aux nouvelles exigences des clientèles internationales. Développer des offres innovantes associant tourisme d'affaires, patrimoine et identité des territoires.
4. **Relancer le tourisme de santé.** Proposer aux patients étrangers des formules comprenant l'acte médical et l'hébergement. Déployer une stratégie, et engager les moyens nécessaires pour développer cette forme de tourisme à forte valeur ajoutée. La Tunisie peut être le premier hub médical en Afrique et dans le monde arabe
5. **Faciliter la délivrance de visas via l'e-visa.** Le visa pour les visiteurs non européens, qui viennent pour se soigner, participer aux conférences et prendre des vacances peut prendre quelques jours voir semaines et constitue ainsi une barrière au développement de ces secteurs. Alléger le processus du visa actuel inadapté est un pas assez important pour la dynamisation de ce secteur.
6. **Réformer la gouvernance du secteur du tourisme et rationaliser les efforts de la puissance publique :** Réactiver le Conseil Supérieur du Tourisme pour réaffirmer tous les ans par les plus hautes instances politiques de l'Etat la place stratégique du tourisme dans l'économie nationale. Adopter une vision stratégique et un

plan de développement du secteur à l'horizon 2030 et 2050 avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs en concertation avec les professionnels du secteur privé. Restructurer et réformer l'administration de tutelle : redéfinition des rôles et attributions respectifs de l'Office National du Tourisme Tunisien et du Ministère du tourisme, favoriser la décentralisation du développement touristique à l'échelle régionale et locale, développer le partenariat public/privé, confier la formation et l'aménagement touristique au secteur privé. Etendre le plan qualité tourisme à toutes les activités, même non-caractéristiques, qui sont en contact avec les touristes.

7. **Favoriser le développement du e-tourisme, et réformer le mode de promotion et de la commercialisation.** Donner plus de moyens financiers à la promotion de l'image touristique de la Tunisie par l'élargissement de la base des contributeurs du Fonds de la Compétitivité : inclure un maximum d'opérateurs économiques qui bénéficient du secteur tel que les restaurateurs et les artisans. Moderniser la gouvernance et la commercialisation des produits touristiques par la mise en place de services en ligne du côté de l'ONTT et par l'encouragement du développement de portails de ventes directes par le web au niveau du secteur privé. Favoriser la création de portails de services nomades et multilingues dans les destinations touristiques. Soutenir la création de bases de données multimédia : son, vidéo... Faciliter l'accès au numérique multilingue pour l'ensemble des acteurs et des professionnels du tourisme.
8. **Stimuler le développement de l'hôtellerie et soutenir le secteur de la restauration.** L'hôtellerie constitue la forme d'hébergement la plus accessible pour le touriste, la plus rémunératrice pour l'économie nationale, et la plus créatrice d'emplois. Favoriser l'expansion hôtelière dans les zones offrant de réels potentiels de croissance de la fréquentation. Soutenir le projet des auberges de jeunesse, les hôtels 3 étoiles modernes et les hôtels luxueux des grandes chaînes internationales. Attirer les investisseurs pour ouvrir les cuisines du monde entier en Tunisie. Mettre en avant l'art culinaire Tunisien. Encourager l'investissement le développement touristique régional : mettre en ligne les études de développement régional du tourisme, mettre en ligne les fiches projets, soutenir les projets régionaux et communaux par l'encadrement et le financement et valoriser les ressources les plus différenciées sur le territoire en répondant aux besoins des marchés les plus porteurs, simplifier les procédures administratives liées à l'investissement et à l'exploitation des unités touristiques.
9. **Favoriser la consommation touristique en ville et le développement des loisirs nocturnes de qualité.** Réviser les plans d'aménagement en transformant les zones touristiques en stations touristiques tout en développant l'animation dans les stations et dans les villes : corriger et améliorer l'aménagement initial

(introduction des promenades/corniches, jardins, aires de loisirs...) et passer à une démarche plus intégrée d'aménagement touristique du territoire. Rendre nos villes plus propres et plus jolies. Développer les fonctions de réception, de rediffusion et d'émission des métropoles, par rapport aux flux et aux activités et consommations. Adapter les horaires d'ouverture des musées et monuments. Ouverture des magasins le dimanche et en soirée en zones touristiques. Améliorer l'accueil dans les établissements. Améliorer la relation visiteur/visité par la création, dans chaque ville touristique, d'un corps d'ambassadeurs chargés de l'accueil et de la facilitation du séjour des touristes. Développer l'offre culturelle contemporaine. **Requalifier et rentabiliser l'immobilier de loisirs.** Définir une charte de bonnes pratiques portant sur l'environnement de l'animation des soirées : sécurité de la circulation, sécurité anti agressions Physiques et vols, nuisances sonores, entretien des voiries, décoration/ mise en scène urbaine/mobiliers urbains, éclairage...

10. Valoriser les métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration. Sensibiliser les élèves, et leurs parents, aux métiers du tourisme. Lancer une campagne de communication sur les « métiers de l'hospitalité », avec les organisations professionnelles concernées.

Pour un secteur bancaire et financier à la hauteur des ambitions de la Tunisie

Enjeux :

Compte tenu des enjeux liés à la transition post-2011 et à la nécessaire transformation structurelle de l'économie, il est important que le système financier tunisien soit à la hauteur des défis de cette transition et qu'il puisse jouer son rôle de levier de la croissance économique. Or, actuellement, ce système reste dominé par le financement bancaire et les autres formes de financement (marché financier, finance alternative) demeurent largement marginalisées. Par ailleurs, les TPE et PME, constituant plus de 90% du tissu productif, demeurent confrontées à un problème évident d'accès au financement, ce qui constitue une contrainte majeure du climat des affaires et d'investissement en Tunisie et un manque à gagner évident en termes de richesses et d'emplois créés.

La Tunisie compte actuellement plus d'une quarantaine d'établissements de crédit répartis de la manière suivante : 23 banques résidentes dont 3 publiques, 8 sociétés de leasing, 2 sociétés de factoring, 2 banques d'affaires et 7 banques non résidentes. Il se caractérise par un nombre relativement faible d'agences bancaires pour 100 000 habitants : environ 17 contre 25 pour le Maroc.

Le secteur bancaire a joué un rôle stratégique dans la Tunisie indépendante pour construire l'économie en général et l'industrie en particulier. Sa caractéristique majeure reste cependant sa forte atomie et la concentration d'une grande partie du réseau bancaire dans les régions du littoral. Plusieurs banques sont encore publiques avec une interférence de l'Etat dans la gestion de leurs affaires.

Le secteur bancaire se caractérise également par une concurrence insuffisante illustrée par une marge bancaire sur le taux du marché monétaire (TMM) trop élevée.

Parallèlement, le marché financier présente une infrastructure de qualité largement inspirée des standards internationaux (contrôle, régulation, cotation électronique, traçabilité des opérations, etc.) et bénéficie de mesures fiscales incitatives. Malgré cela, il continue d'accuser un retard en ne finançant qu'une part marginale de l'économie (5% contre 90% financé par la dette). Ce retard pourrait s'expliquer par la faible profondeur du marché en termes de liquidités par rapport aux besoins de l'économie, du fait de la présence essentiellement de petits porteurs, et par le fait que les entreprises tunisiennes demeurent encore majoritairement à structure capitaliste familiale donc non cotée en Bourse. La capitalisation boursière a été de 23% du PIB en 2018, un taux très en deçà de celui de pays comparables (plus de 60% du PIB pour le Maroc par exemple).



La finance alternative au sens du micro-crédit et du capital investissement demeure quasi-embryonnaire (2% environ du financement de l'économie) même si les autorités ont récemment mis en place le cadre législatif.

La vision d'Afek Tounes :

Afek Tounes propose une réforme en profondeur du système bancaire et financier, s'appuyant sur une politique de modernisation et d'inclusion, de nature à favoriser la compétitivité et le développement de tous les secteurs économiques. Nous souhaitons libérer les institutions financières publiques des interférences et des considérations politiques.

Afek Tounes prône la démocratisation de l'accès au financement et le développement des mécanismes financiers permettant aux nouveaux promoteurs de disposer des fonds adéquats assurant la viabilité de leurs entreprises avec la participation de l'État en tant que régulateur respecté et pourvoyant un soutien au secteur privé lorsque nécessaire.

Les 10 Programmes clés :

Réforme du secteur bancaire

1. **Œuvrer pour la restructuration du paysage bancaire** : concentration des banques pour créer des champions nationaux et régionaux outillés pour faire face à un environnement ouvert et concurrentiel.
 - a. Reprendre et finaliser de la réforme du secteur bancaire publique, couvrant notamment l'amélioration de la gestion du risque en s'alignant sur les réglementations internationales de contrôle (procédures de crédit, information sur les débiteurs et tarification du risque), le traitement des créances douteuses et la rationalisation des opérations. Renforcer les ratios prudentiels pour éviter que ce niveau de créances douteuses ne monte à nouveau.
 - b. **Relancer le projet de création de la Société Tunisienne de Gestion d'Actifs** (société de défaisance ou Asset Management Company) : une telle infrastructure aurait vocation d'acquérir les créances classées du secteur bancaire public, diminuant ainsi son taux de créances douteuses, et à les restructurer selon des modalités accélérées. Un traitement prioritaire des créances dans les secteurs du tourisme et de l'industrie (plus de 50%) devrait être engagé.

- c. L'État doit aussi poursuivre et finaliser le mouvement de consolidation bancaire par la cession de ses participations minoritaires et non stratégiques dans les banques où il est actionnaire, et privatiser dans les plus brefs délais les banques publiques redressées afin d'éviter tout risque d'interférence politique dans le financement du secteur privé.
2. **Réviser la loi sur les taux excessifs** qui exclut de fait tous les promoteurs sans collatéral du marché du crédit (surtout les plus petits). **Mettre en place un véritable régime des collatéraux** : avec plus de recours à des sûretés sur des biens meubles (tels que stocks, créances, cheptel, cultures, machines et matériels), à faciliter par des registres pour les transactions garanties. **L'examen des risques doit tenir compte aussi bien du** projet de l'emprunteur et de sa personnalité, que de son patrimoine ; et une meilleure transparence de l'information financière et des procédures d'octroi de crédits.
3. **Rationaliser la gestion de la liquidité globale du système bancaire** : du fait que le refinancement devrait s'adresser uniquement aux banques solvables mais temporairement non liquides, substitution du mécanisme actuel d'appel d'offre généralisé par des règles plus strictes d'accès à la liquidité en établissant une facilité de liquidité d'urgence ciblée. Développer le marché monétaire (par des instruments tel que les pensions livrées, etc.) pour plus de liquidité et de profondeur du marché secondaire de titres. Par ailleurs, établir un dispositif de stabilité financière efficace reposant sur une mise à niveau des agences de régulation (BCT, CMF et CGA) aux meilleures pratiques internationales et leur articulation autour d'un comité national de stabilité financière.

Développement du secteur des assurances

4. **Mettre en place un système de bonus-malus** appliqué de manière stricte par l'ensemble des compagnies du secteur pour atténuer le déficit de l'assurance automobile.
5. Restructurer les quatre principales compagnies pour assurer la solvabilité de la quasi-totalité du secteur et **renforcer le rôle et l'autorité du CGA** : cadre réglementaire, mise en place d'une centrale des risques, mise en œuvre de sanctions systématiques, revue du code des assurances afin de renforcer les prérogatives du CGA en matière d'émission de circulaires.

Développement du marché financier

6. **Dynamiser le marché financier** de manière à augmenter sa participation dans le financement de l'économie et ce, entre autres, par **plus de transparence et une information financière de qualité**. Ceci permettra d'accroître la confiance des investisseurs et les épargnants sur le marché financier. Ouvrir le marché aux investisseurs institutionnels pour plus de profondeur en termes de liquidité et un marché financier plus dynamique. **Mettre en place un système performant d'informations sur le crédit** : son absence est un facteur limitant pour le développement du financement de l'économie et en particulier les PME. **Mettre en place l'infrastructure financière nécessaire pour favoriser la concurrence** : dispositif d'information sur les risques clients, modernisation de la centrale des risques de la BCT, développement de bureaux de crédit privés, etc.
7. **Renforcer le rôle du marché obligataire**, notamment par l'offre de valeurs mobilières à travers des émissions de titres de dette publique, afin d'accroître la capacité d'endettement local et de répondre aux besoins de financement à long terme en mettant sur pied des mécanismes de garantie adéquats pour couvrir différents types de risques. Ce renforcement est nécessaire à court terme en vue de préparer des instruments de gestion de l'épargne retraite comme les fonds de pension, anticipant le vieillissement de la population du pays dans les 20 ans à venir. Ceci doit passer par **l'élaboration d'une courbe des taux souveraine et fiable**.
8. **Dynamiser le Capital Investissement (Private Equity)** : Afin de développer de nouvelles sources de financement de l'économie, autres que la dette qui représente aujourd'hui plus de 90%, il est nécessaire d'assouplir le cadre réglementaire et fiscal pour les véhicules de capital investissement par dissociation de l'éligibilité concernant la cible d'investissement, en ajoutant d'autres secteurs et la possibilité de considérer tout actif d'investissement, physiques ou financiers.

Un système financier équitable et inclusif

9. **Développer une stratégie claire pour le secteur de la microfinance et renforcer les institutions de microcrédit** : il est important de développer une nouvelle stratégie pour le secteur qui tient compte de sa diversité et problèmes actuels. Cette stratégie devra clarifier le devenir des Associations de Micro Crédit (AMC), redéfinir la place du micro-crédit social et professionnel (fondations, mécénat privé ou RSE), et redéfinir le rôle de la BTS vis-à-vis des AMC et plus généralement du secteur de la microfinance afin d'accroître leur volume d'activité. Dans le cadre d'une stratégie nationale de renforcement de la TPE, il est nécessaire d'élargir la gamme des produits financiers destinés aux micro sociétés et aux petites et moyennes entreprises afin d'assurer l'inclusion financière des plus démunis.



10. Revoir le rôle de la Poste Tunisienne qui peut contribuer à l'amélioration du taux de bancarisation dans le pays en œuvrant pour le développement des offres de services bancaires de proximité dans les régions défavorisées et en milieu rural notamment par la mise en place d'instruments d'épargne et d'emprunts innovants adaptés aux besoins locaux par l'utilisation accrue des nouvelles technologies de la mobilité.

Pour une fiscalité juste au service d'une économie prospère

Enjeux :

Dans une logique post indépendance caractérisée par le rôle dominant de l'Etat qui doit tout faire, et en l'absence de ressources naturelles, la fiscalité a été déterminante pour le développement du pays et pour en assurer les équilibres financiers.

C'est ainsi que les recettes fiscales ont toujours contribué de manière significative au financement du budget de l'Etat et plusieurs réformes fiscales se sont poursuivies pour d'un côté orienter les investissements comme la loi 72 en faveur de l'export, le code d'investissement de 1993 en faveur du développement régional, ou l'encouragement du capital-risque, de l'agriculture, l'introduction des entreprises en bourse, le réinvestissement exonéré, etc.

La pression fiscale n'a ensuite jamais arrêté d'augmenter. Tout d'abord dans les dernières années de la Kleptocratie d'avant révolution puis surtout depuis 2011 avec un développement important du marché parallèle comme conséquence entre autres de cette pression. Ainsi, les recettes fiscales ont augmenté de 55% de 2010 à 2016 et ont enregistré une croissance de 15,5% en 2018 comparativement à 2017.

Cette situation s'explique par le fait que depuis la révolution les dépenses publiques essentiellement salaires ont beaucoup augmenté et ont été financés en bonne partie par les augmentations d'imposition sans s'attaquer aux vrais problèmes économiques.

Nous sommes par ailleurs aujourd'hui en présence d'un modèle complexe avec une énorme prolifération de textes fiscaux (plus de 600 mesures fiscales dans les différentes lois de finances depuis 2011), où très peu de personnes y contribuent : plus du tiers de la population active exerce dans le secteur informel, la moitié des contribuables répertoriés sont en situation de sous-déclaration, ainsi que tous les forfaitaires et 30% des bénéficiaires des activités non commerciales BNC. Rappelons cependant que 250 entreprises génèrent à elles seules 50% de l'impôt sur les sociétés. En 2014, le montant total des incitations fiscales et financières accordées par l'Etat avoisinait les 2 milliards de dinars

Ce système caractérisé par une absence de transparence, une instabilité fiscale, et une quasi absence de contrôle fiscal (le taux de contrôle fiscal est de 1%), devient un fardeau pour



l'économie tunisienne incitant à la corruption et à la fraude, décourageant les investisseurs tunisiens, et n'attirant pas les investisseurs étrangers à venir en Tunisie

La vision d'Afek Tounes :

Augmenter la pression fiscale à l'occasion de chaque loi de finances pour équilibrer le budget n'est pas la solution. Afek Tounes est convaincu qu'une relance de l'économie n'est possible que par la reprise de la confiance, la levée des obstacles et des freins à l'investissement **mais aussi par une transformation du système fiscal tunisien :**

Cette transformation doit avoir comme objectifs :

- La diminution de la pression fiscale avec une simplification et neutralité de la fiscalité pour la rendre plus transparente et compréhensible par tous
- La généralisation de la TVA accompagnée d'une réduction des taux
- La lutte contre la fraude fiscale par une modernisation de l'administration
- La lutte contre les faux forfaitaires et son corollaire de lutte contre l'évasion fiscale
- La réhabilitation des régions par un plus grand pouvoir à céder aux collectivités locales dans la collecte des impôts
- La baisse des retenues à la source car la quasi-totalité des contribuables ne déclarent pas ces revenus et se limitent au prélèvement à la source qui devient de facto libérateur
- Et le renforcement des sanctions pécuniaires

Les 10 Programmes clés :

1. **Instauration d'un identifiant unique pour les personnes physiques**
 - a. Assurer une meilleure justice fiscale par une meilleure connaissance des contributions des différentes personnes et des avantages dont elles peuvent bénéficier
 - b. Utiliser ce même identifiant pour bénéficier des subventions et ou des soins gratuits ou autres avantages
2. **Suppression du régime forfaitaire,**
 - a. Soumettre toute personne autre que salarié à la tenue obligatoire d'une comptabilité qui permet à l'administration d'exercer son droit de contrôle et au contribuable de réclamer ses droits, les fraudeurs et terroristes ne pourront plus se cacher derrière ces régimes opaques

- b. Instaurer une comptabilité simplifiée pour les contribuables ayant un C.A. < 300 000 dinars et les accompagner pendant 3 ans
- 3. **Baisse de l'imposition des personnes physiques** : En 2018 l'impôt sur le revenu des personnes physiques IRPP représente 77% des recettes provenant de la TVA, et 2 fois les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés. Cette situation n'offre pas la justice sociale, et Afek Tounes recommande que la contribution aux recettes doit se faire en premier par la TVA, ensuite par l'impôt sur les sociétés et enfin par l'IRPP. Afek Tounes propose d'instaurer un taux progressif d'imposition, de 0% pour les bas revenus inférieurs à 800 dinars par mois, et un plafond de 20% pour les revenus supérieurs à 50 000 dinars.
- 4. **Généralisation de la TVA** : Afin de ne pas rompre la chaîne de TVA, et d'augmenter les revenus provenant de la consommation, généraliser la TVA à tous les produits et toutes les activités sans exception. Afek Tounes considère que même les produits de base doivent supporter la TVA et le remède à l'augmentation des prix qui s'en suivra, consiste en une compensation qui profitera directement aux bénéficiaires grâce au Revenu Universel de Base.
- 5. **Baisse des taux de TVA** : Une augmentation de la base imposable à la TVA en nombre de contribuables et produits et un meilleur contrôle à instaurer par l'administration à l'instar des caisses enregistreuses pour les café, générerait une baisse de 2% des taux de TVA
- 6. **Introduction progressive de l'informel dans le circuit formel**
 - a. La limitation des transactions en cash
 - b. La suppression du régime forfaitaire
 - c. La baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques
 - d. La généralisation de la TVA à tous les contribuables et tous les produits
- a. Le renforcement du contrôle fiscal

Sont de nature à inciter les contribuables en dehors du système à intégrer le formel. Ceci devrait s'accompagner d'une volonté de les coacher en distinguant ceux qui exercent réellement dans l'informel des faux fraudeurs ou des terroristes.

Cette introduction devrait s'étaler sur 3 ans avec un objectif de ramener le poids de l'informel en dessous de 25%.

- 7. **Réduction de l'impôt sur les sociétés** :
 - a. La suppression du régime forfaitaire,
 - b. L'introduction progressive des personnes opérant dans l'informel
 - c. La simplification du système fiscal

d. Le renforcement du contrôle fiscal

Sont de nature à augmenter le nombre de personnes morales soumises à l'IS. Ainsi notre objectif sur 5 ans est de disposer de 1 000 entreprises qui généreraient plus de 50% des recettes IS contre 250 entreprises actuellement. Cet objectif permettrait de réduire le taux de l'IS.

8. Réduction des taux d'IS :

- a. Contrairement au discours porté par le gouvernement de simplifier l'imposition des sociétés nous sommes actuellement en présence de plusieurs taux, 0%, 10%, 13,5%, 20%, 25% et 35% en plus des contributions exceptionnelles
- b. Et de plusieurs régimes : exportateurs, secteurs prioritaires, agriculture, jeunes promoteurs, sociétés d'investissement...

Afek Tounes recommande de limiter le nombre de taux d'imposition à 2 taux maximum : 5% pour ceux que nous souhaitons encourager et 15 % pour les autres sociétés quelle que soit leur activité et la nature de leur activité locale ou à l'export

9. Plus d'autonomie aux collectivités locales :

- a. Actuellement moins de 5% des recettes fiscales sont mises à la disposition des collectivités locales. Il s'agit d'une situation contraire aux préconisations de notre constitution voulant doter les collectivités locales d'une plus grande autonomie.
- b. De nombreuses recettes échappent aux caisses de l'Etat car le système actuel est très centralisé
- c. Afek Tounes recommande d'élever le taux des recettes fiscales au profit des collectivités locales à 20% des recettes avec un meilleur équilibre en faveur des zones les moins développés par :

Le transfert progressif aux collectivités locales de la retenue à la source sur les salariés travaillant pour le compte des collectivités et ce en matière de gestion et d'allocation des revenus.

L'attribution au profit des collectivités locales d'une part annuelle des recettes provenant de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, de la taxe de circulation, des droits d'enregistrement et de la taxe sur la plus-value immobilière.

L'accès à accorder aux collectivités locales pour le le droit à l'information se rapportant aux taxes locales et aux contribuables.

10. Modernisation de l'administration fiscale et amélioration du contrôle :

En oeuvrant sur 4 axes, Afek Tounes se fixe un objectif de moderniser l'administration fiscale pour qu'elle soit à la disposition du contribuable, génère plus de recettes et instaure un système de contrôle par les risques (de fraude ou d'insuffisance de revenu) et non en fonction d'une volonté politique orientée:

- a. Axe organisationnel et gouvernance
- b. Axe système d'information et infrastructure
- c. Axe processus et système de contrôle
- d. Axe indicateurs de performance

Afek Tounes recommande un programme de mise à niveau très ambitieux et introduit un changement culturel profond qui nécessite un accompagnement s'étalant sur une période de 4 ans . Parmi les actions à mettre en place, Afek Tounes recommande:

- La modernisation du cadre organisationnel de la DGI.
- Le développement des services à distance.
- Le renforcement des services aux contribuables.
- L'amélioration de la politique de communication avec le contribuable.
- La modernisation des moyens de l'administration fiscale en dotant les agents de l'administrations des outils informatiques nécessaires (ordinateurs, logiciels)
- L'homogénéisation des procédures applicables à un même service au sein de l'administration fiscale.
- La préparation d'un code général des impôts.
- La simplification du système fiscal et réduction au maximum des régimes de faveur.
- L'aggravation de la peine dans les cas de corruption.
- L'instauration d'une législation spécifique pour la sanction de l'exercice d'une activité non déclarée et la création d'une structure de contrôle dédiée à cet effet.



Siège : AFEK TOUNES
12 bis, Rue de l'Imam Muslim
El Menzah 4 – 1082 – Tunis - Tunisie

www.afektounes.tn

contact@afek-tounes.org

(+216) 31 400 493